



Document d'objectifs

NATURA 2000

ZSC FR9402017 et ZPS FR9410096

Golfe d'Ajaccio



TOME II

**Programme d'actions –
Préconisations &
financements du
programme de mesures**



Maître d'ouvrage :

MEEM-Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

Co-Opérateurs NATURA 2000 :

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) - Route saint-Joseph 20090 Ajaccio;
Agence des aires marines protégées (AAMP) – 16 Quai de la Douane CS42932. 29229 Brest Cedex2.

Encadrement :

Henri RETALI et RECORBET Bernard (DREAL-Corse)

Coordination, animation et rédaction du DOCOB :

Patrick MADEC, Véronique TOUQUET & Jean-François SANTELLI – Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA); Guillaume BERNARD & Anne Salvado – Antenne Méditerranée Agence Française de la Biodiversité (AFB).

Présidents du Comité de Pilotage :

Le préfet maritime de Méditerranée, le préfet de Corse et le préfet de Corse du Sud.

Crédits photographiques : mentionnés pour chaque illustration

Page de garde (source CARTHAM)

Cartographies : Anne SALVADO (AFB) – Matthieu POLO (AFB)

Référence à utiliser pour toute citation du document :

SANTELLI J-F., BERNARD G., RETALI H., MADEC P., RECORBET B., 2017. Document d'Objectifs Natura 2000 - Sites FR9402017 Golfe d'Ajaccio et FR9410096 Iles Sanguinaires et Golfe d'Ajaccio – Tome 2 : Programme d'Actions – Préconisations et financements des mesures de gestion. Agence Française de la Biodiversité, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement région Corse, Préfecture Maritime de Méditerranée. 107p.



Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier sincèrement l'ensemble des personnes rencontrées et / ou sollicitées dans le cadre de l'élaboration du tome 2 du DOCOB des sites Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio. Tout au long du processus, leurs remarques ont été précieuses et constructives. Voici la liste, non exhaustive, des collectivités, services de l'Etat, agences et offices de la Collectivité de Corse (CDC), organismes publics, acteurs économiques et associatifs qui ont accompagné le travail de collecte et de synthèse de données : communes de la CAPA, et particulièrement la Ville d'Ajaccio, services communautaires, DREAL, Agence Française de la Biodiversité, CDC avec l'OEC, l'ADEC et l'ATC, Conseil Départemental de la Corse du Sud, Syndicat Mixte Iles Sanguinaires - pointe de la Parata, DDTM, DIRM, DRJSCS, Agence de l'Eau RM&C, ARS, ONEMA, Université de Corse, Ifremer, Stareso, Conservatoire du Littoral, CARI, CEN de Corse, CPIE d'Ajaccio, CCIACS, FIN, UPPC, CRPMEM Corse, Clubs de plongée, Nave Va, représentants du motonautisme, etc. Nous remercions particulièrement les Présidents de la CAPA et du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse, les Préfets de Corse et Maritime de la Méditerranée, ainsi que le Directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité, pour leur implication et leur engagement en faveur de ce projet.



Etapes de l'élaboration du Document d'Objectifs

sites FR9402017 « Golfe d'Ajaccio » et FR9410096 « Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio »	
Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage	N°048/2011 du 19 mai 2011
1 ^{ère} réunion du comité de pilotage (COPIL1), installation du comité	7 juin 2011
2 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL2) : présentation des études écologiques et désignation de l'opérateur	19 juin 2015
Signature de la convention cadre Etat-opérateur	27 avril 2016
Groupes de Travail avec acteurs socio-économiques	14 décembre 2016
Groupe de travail avec les experts scientifiques	16 janvier 2017
3 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL3) : présentation et validation du Tome 1	10 mars 2017
Présentation du tome 2 en Commission Mer	28 mars 2018
4 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL4) : présentation et validation du Tome 2	22 mai 2018
Approbation du DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	A déterminer

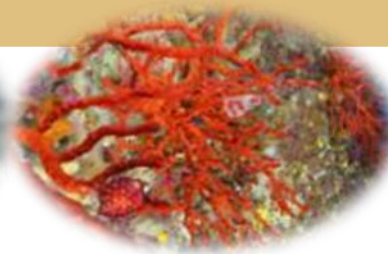
Partie I. Rappel du contexte Natura 2000 et synthèse du tome 1	1
I. Contexte Natura 2000	2
II. Présentation des sites Natura 2000 en mer du golfe d’Ajaccio	4
1. Contexte et diagnostic écologique des sites Natura 2000 en mer du golfe d’Ajaccio.....	4
2. Diagnostic socio-économique des sites Natura 2000 en mer du golfe d’Ajaccio.	7
Partie II. Présentation du volet opérationnel du document d’objectifs	11
I. Méthodologie	12
1. Mise en place de la concertation.....	12
2. Des objectifs à long terme aux mesures de gestion : définition des concepts ...	14
3. Méthode d’évaluation du cout des mesures préconisées	15
II. Les différentes modalités de mise en œuvre des mesures de gestion.....	16
1. Les mesures contractuelles	16
2. Les mesures non contractuelles	17
3. Différents moyens financiers.....	19
Partie III. Objectifs et stratégie de gestion.....	21
I. Rappel des objectifs à long terme hiérarchisés	22
1. Habitats marins et espèces marines d’intérêt communautaire	22
2. Avifaune	24
II. Rappels des objectifs opérationnels	27
Partie IV. Actions préconisées et charte Natura 2000.....	28
I. Les mesures contractuelles	29
II. Les mesures non contractuelles	53
1. Les études et suivis scientifiques	53
2. Les missions d’animation.....	69
III. Synthèse financière.....	107
IV. Charte Natura 2000 : Engagements et recommandations d’ordre général sur le milieu marin.....	112
Partie V. Evaluation des incidences Natura 2000	114
Partie VI. Bibliographie.....	119

✦ Liste des tableaux

Tableau I : Réunions de concertation réalisées dans le cadre de l'élaboration du tome 2	12
Tableau II : méthode de hiérarchisation des actions.....	15
Tableau III : Hiérarchisation des objectifs à long terme pour les habitats marins et espèces marines d'intérêt communautaire présents sur le site du golfe d'Ajaccio	22
Tableau IV : Hiérarchisation des objectifs à long terme pour les espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.....	24
Tableau V : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.....	27

* Liste des tableaux

Carte 1: réseau d'aires marines protégées de Corse.....	3
Carte 2 : Répartition des habitats et biocénoses marines sur le site Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio.....	5
Carte 3 : Espaces protégés terrestres et marin.....	6
Carte 4 : Activités nautiques pratiquées dans le golfe d'Ajaccio	7
Carte 5 : Activités de plaisance et mouillages dans le golfe d'Ajaccio	8
Carte 6 : Activités de pêche professionnelle et aquaculture dans le golfe d'Ajaccio	9
Carte 7 : Risques technologiques et industrielles et activités portuaires dans le golfe d'Ajaccio	10



**Partie I. Rappel du contexte
Natura 2000 et
synthèse du tome 1**

Crédits photographiques : © CARTHAM

I. Contexte Natura 2000

En 1992, suite à l'adoption de la convention sur la diversité biologique lors du sommet de la Terre de Rio, un nouveau réseau écologique, le réseau Natura 2000, a été initié. Ce réseau représente un ensemble de sites naturels européens remarquables, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et de leurs habitats. Son objectif est de concilier la préservation de l'environnement et les impératifs socio-économiques d'un territoire.

Il s'appuie sur l'application de deux directives européennes qui en définissent le cadre réglementaire :

- La directive « Oiseaux » (79/409/CEE) actualisée en 2009 prévoit la protection à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne et de leurs milieux de vie. Les sites désignés au titre de cette directive sont classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ces ZPS constituent des territoires appropriés, en nombre et en superficie, à la conservation des oiseaux sauvages listés à l'annexe I de cette directive.
- La directive « Habitats, Faune, Flore » (1992/43/CE) concerne la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et complète ainsi la directive « Oiseaux ». Les sites désignés au titre de cette directive sont classés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

L'inscription des sites au réseau Natura 2000 implique la réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB) en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce document comprend plusieurs parties :

- Le tome 1 qui dresse un état des lieux du site, au niveau écologique et socio-économique, ainsi que les enjeux et objectifs de conservation.
- Le tome 2 qui propose des mesures de gestion sous la forme de fiches « action » permettant d'atteindre les objectifs de conservation préalablement définis dans le tome 1.

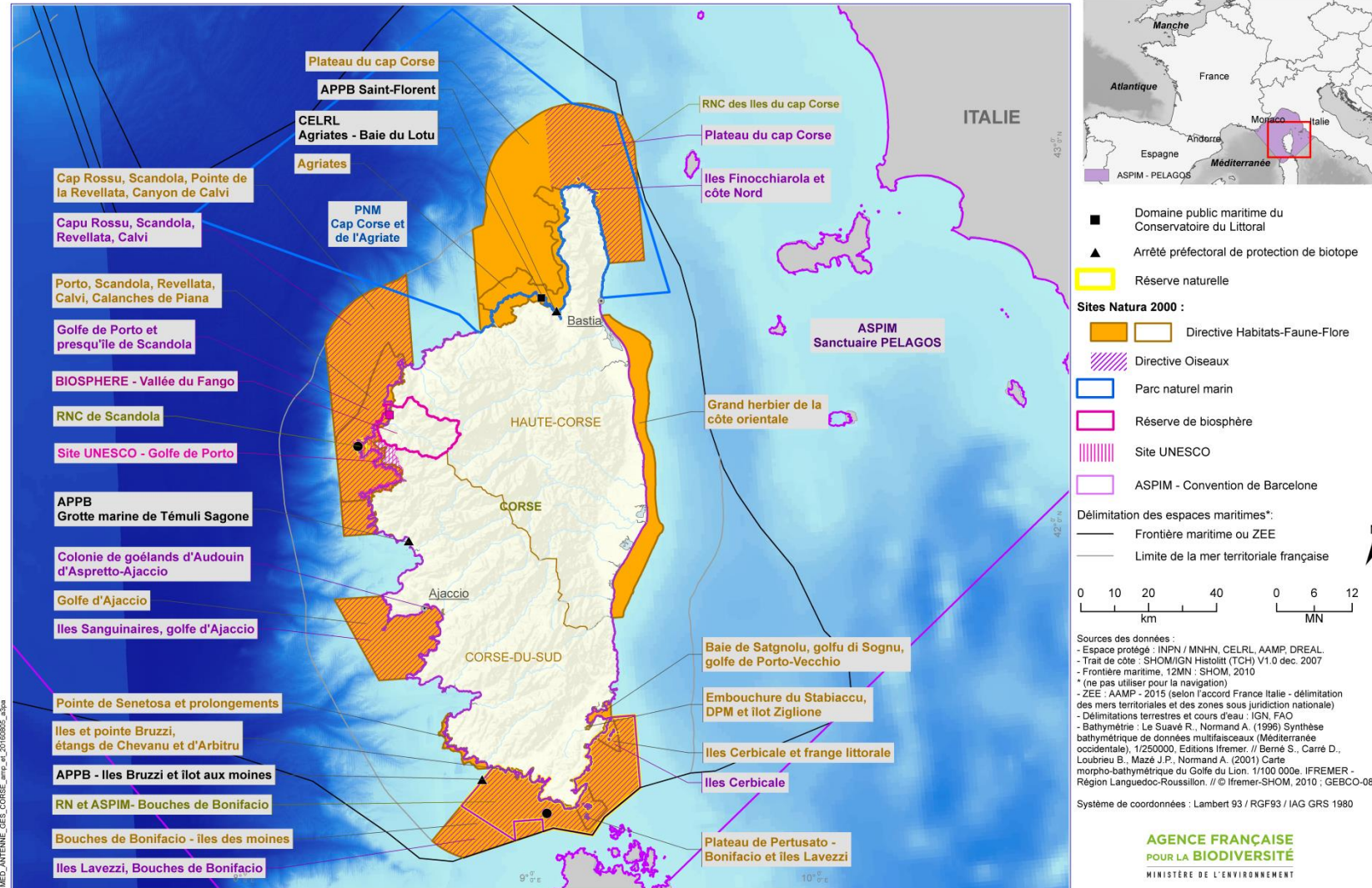
Un comité de pilotage (COPIL) est désigné par les autorités administratives regroupant les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les institutions socio-professionnelles, *etc.* Ce COPIL est l'instance qui conduit la démarche permettant la validation des grandes étapes de l'élaboration du DOCOB. Le DOCOB est élaboré par un opérateur désigné par les représentants du COPIL, qui le valide une fois celui-ci finalisé. A la suite de cette approbation, la phase d'animation débute à travers la mise en œuvre des actions établies, pour une durée de 5 ans. Les états membres évaluent tous les 6 ans la mise en œuvre du DOCOB et l'état de conservation des habitats et des espèces.

En Corse le réseau Natura 2000 en mer comprend 21 sites : 17 marins ou majoritairement marins et 4 majoritairement terrestres justifiant d'une gestion intégrée. Ceux-ci représentent plus de 45% des eaux territoriales de l'île (OEC-AAMP, 2012 ; Carte 1).

Partie I : contexte Natura 2000 - synthèse du tome 1

FAÇADE MÉDITERRANÉE > CORSE Aires marines protégées - Sites marins et mixtes

EDITEE LE : 05/04/2017



Carte 1: réseau d'aires marines protégées de Corse

II. Présentation des sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio

1. Contexte et diagnostic écologique des sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio

Le golfe d'Ajaccio, situé au droit des communes d'Ajaccio, Grosseto-Prugna, Albitreccia, Pietrosella et Coti-Chiavari, dans le département de la Corse du sud, est caractérisé par la présence de deux sites Natura 2000 en mer (une ZSC et une ZPS) quasiment superposés (Madec *et al.*, 2017) :

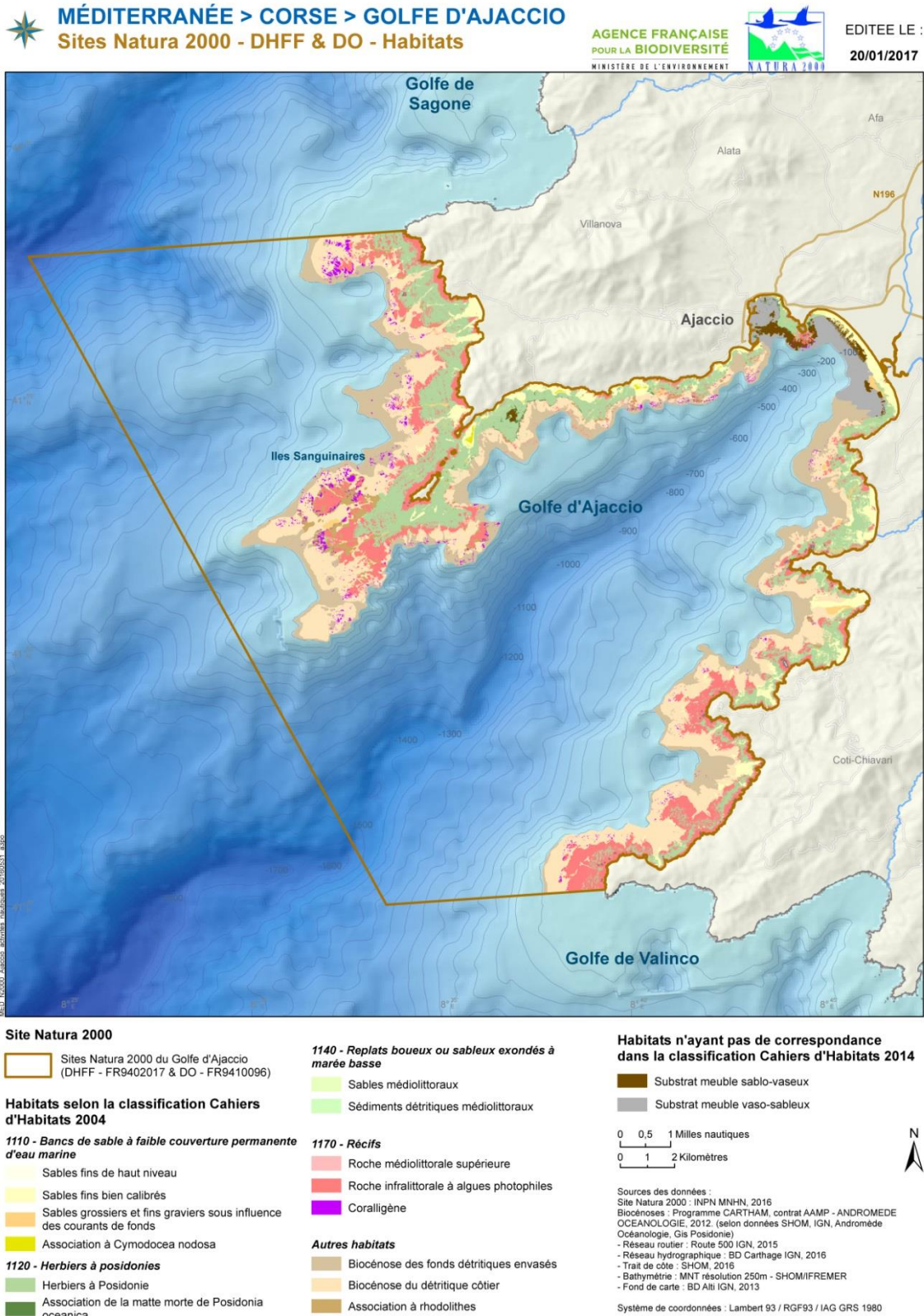
- ✚ Le site « Golfe d'Ajaccio » FR9940217 désigné au titre de la directive « Habitat, Faune, Flore ». Ce site 100% marin couvre une superficie totale de 47 374 ha. La zone d'étude est caractérisée par une diversité d'habitats naturels marins remarquables. En effet cinq habitats génériques ont été identifiés sur le site dont l'herbier de posidonies. Ce dernier constitue l'habitat prioritaire. L'herbier de posidonies est considéré comme l'écosystème « pivot » de la Méditerranée grâce à ses nombreuses fonctions écologiques (production importante d'oxygène, zone de frayères de nurseries et de protection pour de nombreuses espèces, stabilisation des fonds meubles, *etc* ; Boudouresque *et al.*, 2006). Les autres habitats identifiés sur le site sont les bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine où peut être présente une autre magnoliophyte marine : la cymodocée ; les replats boueux ou sableux exondés à marée basse ; les grottes marines ; les récifs. Ce dernier habitat comprend le coralligène, les roches infralittorales à algues photophiles et les roches médio et supralittorales (Andromède océanologie & Stareso, 2012 ; CREOCEAN, 2011 ; Carte 2).

Deux espèces marines d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le site : le grand dauphin *Tursiops truncatus* (Montagu, 1821) et la tortue caouanne *Caretta caretta* (Linnaeus, 1758).

- ✚ Le site « Iles sanguinaires et Golfe d'Ajaccio » FR9410096 désigné au titre de la directive « Oiseaux ». Ce site couvre une superficie totale de 47 412 ha (site 98% marin). Il s'agit de l'extension d'un ancien site FRP410096 « Iles Sanguinaires » dont le DOCOB a été approuvé en 2004 et dont l'opérateur était le CPIE de Corse (Travichon & Natali, 2004). Au total, 20 espèces d'oiseaux listées aux annexes I et II de la directive « Oiseaux » ont été recensées sur la zone d'étude (Madec *et al.*, 2017). Parmi ces espèces, on distingue le cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis desmarestii*, le faucon pèlerin *Falco peregrinus* et la sterne caugek *Sterna sanvicensis* qui sont caractéristiques du site. On note également la présence du balbuzard pêcheurs *Pandion Haliaetus*, espèce emblématique de Corse.

Les environs du site sont reconnus pour leurs grandes richesses biologiques et patrimoniales et sont ainsi concernés par divers outils de gestion et de protection :

Opération grand site, acquisitions du conservatoire du littoral, sites Natura 2000, ZNIEFF I et II, sites classés et inscrits, etc, (Carte 3).



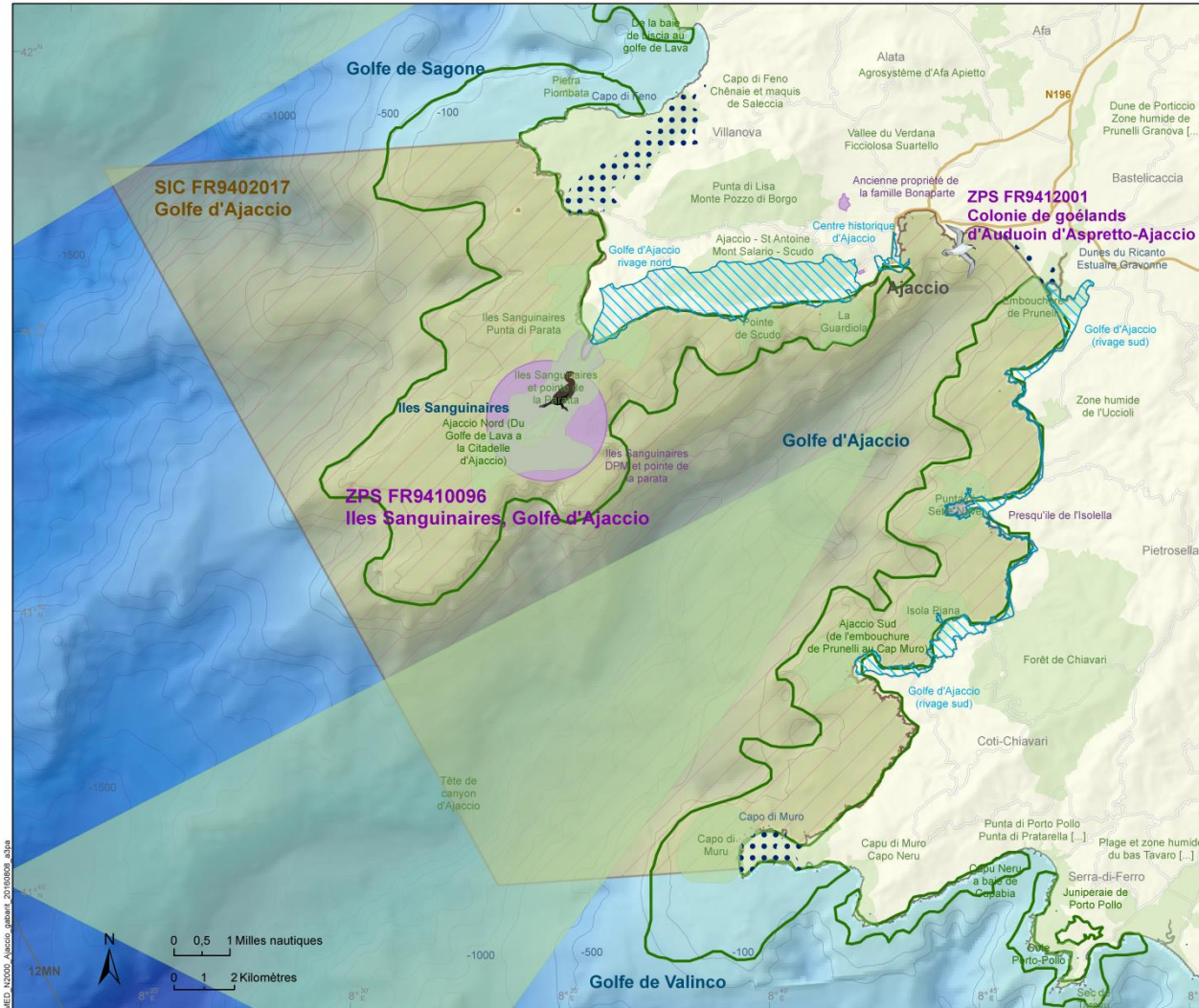
Carte 2 : Répartition des habitats et biocénoses marines sur le site Natura 2000 en mer du golfe d'AJACCIO

Partie I : contexte Natura 2000 - synthèse du tome 1

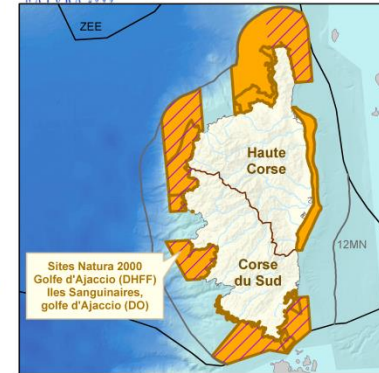


MÉDITERRANÉE > CORSE > GOLFE D'AJACCIO

Site Natura 2000 - DHFF FR9402017 & DO FR9410096 - Espaces protégés terrestres et marins



EDITEE LE : 28/03/2017



Sites Natura 2000

- Directive Habitats-Faune-Flore
- Directive Oiseaux

Espaces protégés et zones d'inventaires

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- Sites inscrits
- Sites classés
- Terrains du Conservatoire du Littoral

Limites administratives terrestres et maritimes

- Frontière maritime ou ZEE
- Limite de la mer territoriale française
- Limites départementales

Sources des données :
 - Site Natura 2000, sites classés, sites inscrits, ZNIEFF, Terrains du conservatoire du littoral : INPN / MNHN
 - Délimitations maritimes françaises : SHOM, 2010 (ne pas utiliser pour la navigation)
 - Réseau routier : Route 500 IGN, 2015
 - Bathymétrie : MNT résolution 250m - SHOM/FREMER

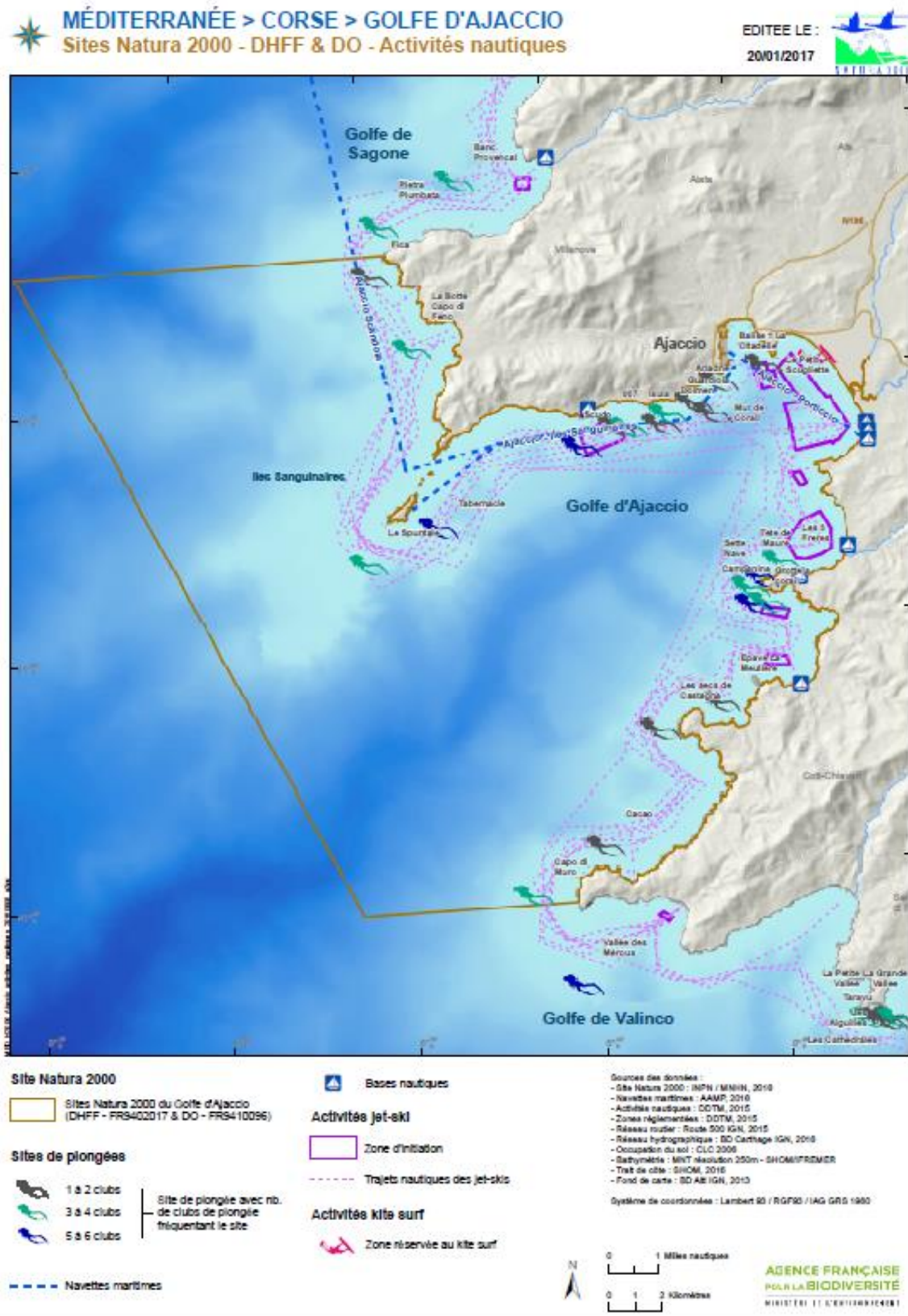
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

AGENCE FRANÇAISE
 POUR LA BIODIVERSITÉ
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Carte 3 : Espaces protégés terrestres et marin

2. Diagnostic socio-économique des sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio

✚ Activités Nautiques (carte 4)



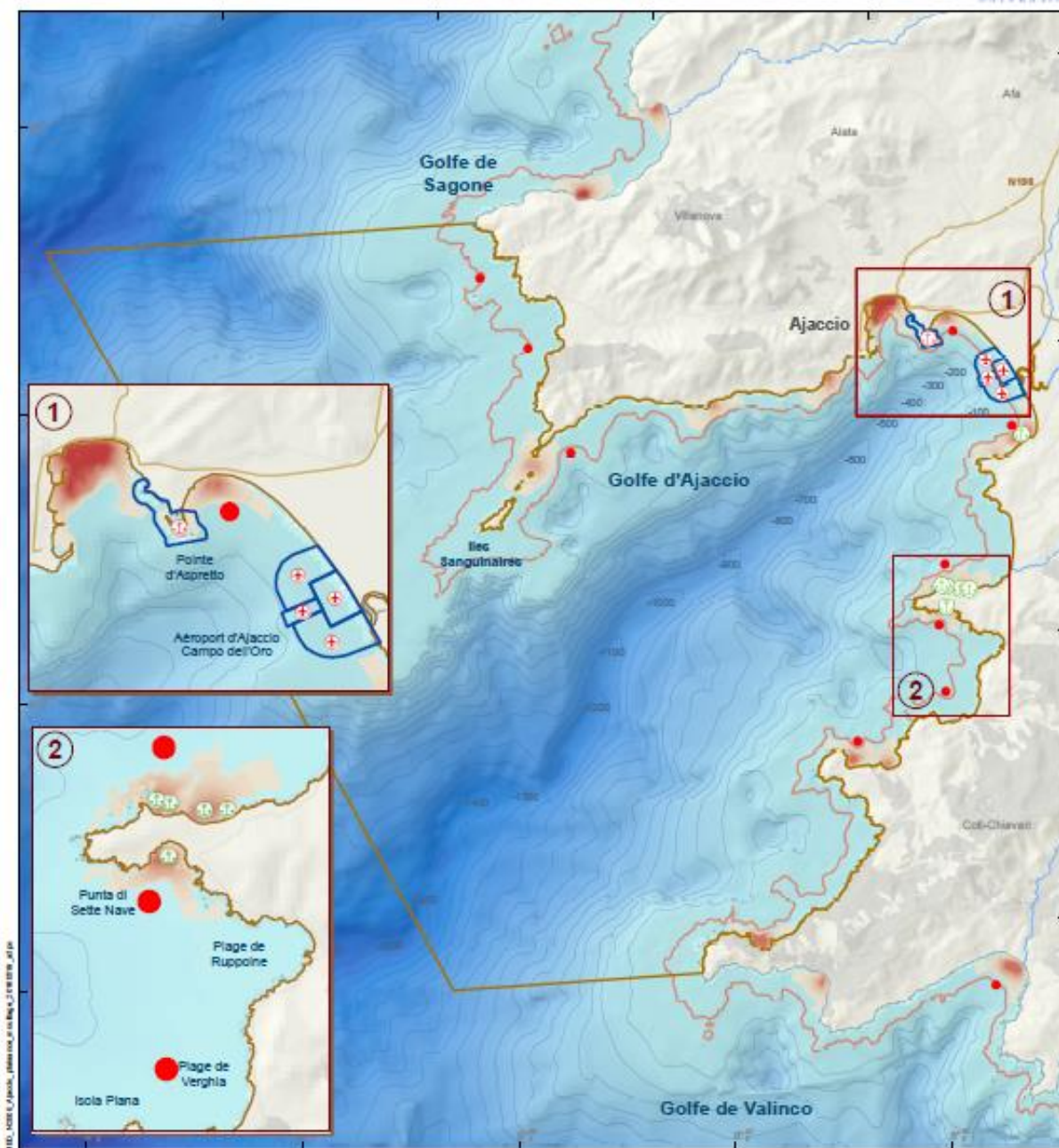
Carte 4 : Activités nautiques pratiquées dans le golfe d'Ajaccio

✚ Plaisance et mouillage (carte 5)



MÉDITERRANÉE > CORSE > GOLFE D'AJACCIO
Sites Natura 2000 - DHFF & DO - Plaisance et mouillage

EDITEE LE :
10/02/2017



Site Natura 2000

Site Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio
(DHFF - FR9402017 & DO - FR9410095)

Mouillage navires grande plaisance (>= 80m)

● Zones susceptibles d'être utilisées
— Baie d'Ajaccio - Mouillage au-delà de l'isobathe 30m

Mouillage navires petite plaisance (< 24m)

■ Pression faible
■ Pression importante

Mouillages : zones réglementées

Ⓢ Zones de Mouillage Organisé Equipement Léger (ZMOEL)
Ⓢ Zones d'exclusion - aéroport/émissaire
Ⓢ Zones Interdites au Mouillage (ZIM)

Sources des données :

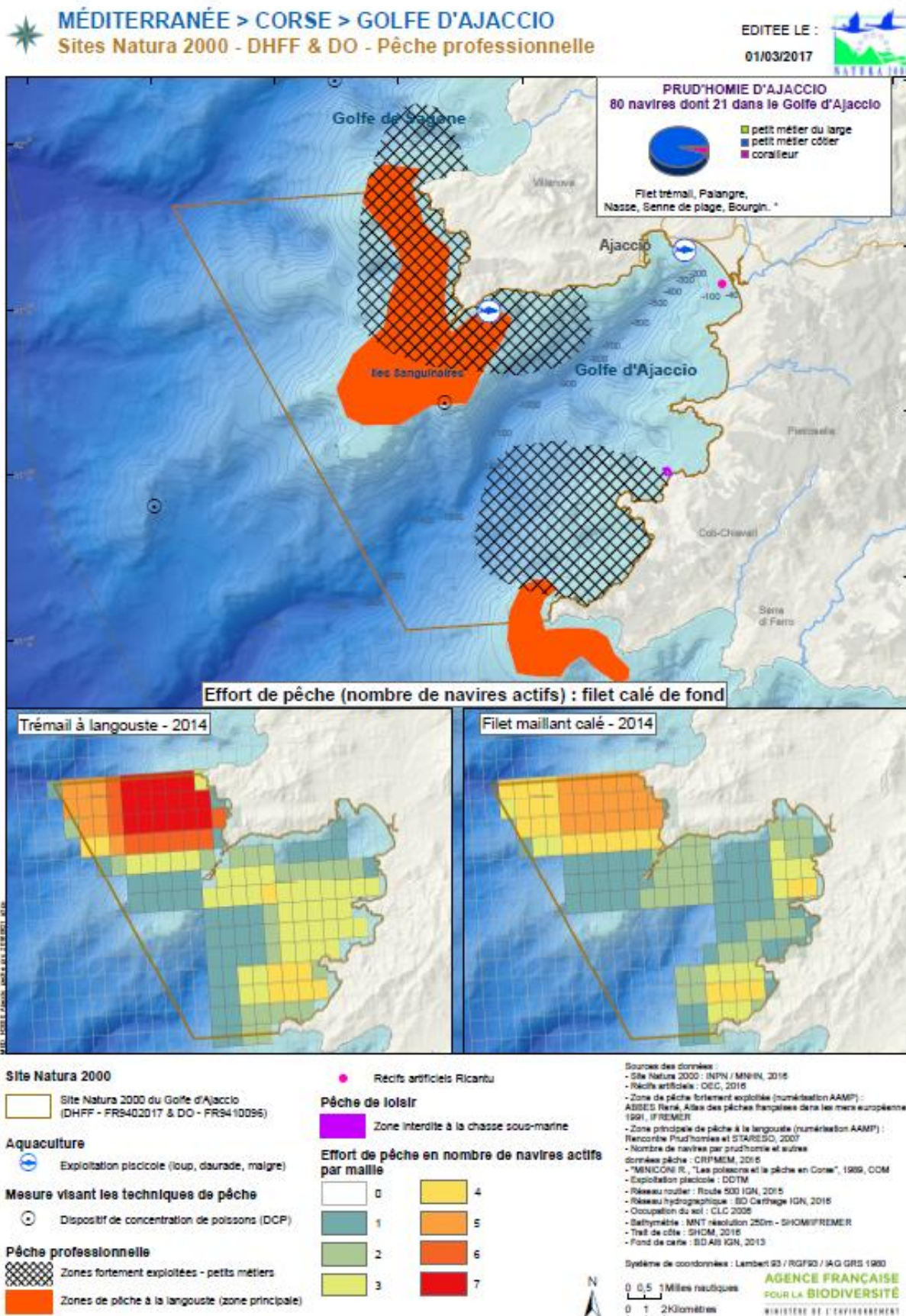
- Site Natura 2000 : INPN / MNHN, 2016
- Mouillage : données MEDTRIX 120014 (transmission Andromède Océanologie août 2015) central AAMP - BRLL, 2014 (selon données CEREMA); analyse AIS en Méditerranée, PROMAR 2016 année 155,2016
- Balisage et zones réglementées : DDTM, 2015 - année 72,0014
- Réseau routier : Route 500 IGN, 2015
- Réseau hydrographique : BD Carthage IGN, 2016
- Occupation du sol : CLC 2006
- Bathymétrie : MNT résolution 250m - SHOM/FREMER
- Trait de côte : SHOM, 2016
- Fond de carte : BD Alt IGN, 2013

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Carte 5 : Activités de plaisance et mouillages dans le golfe d'Ajaccio

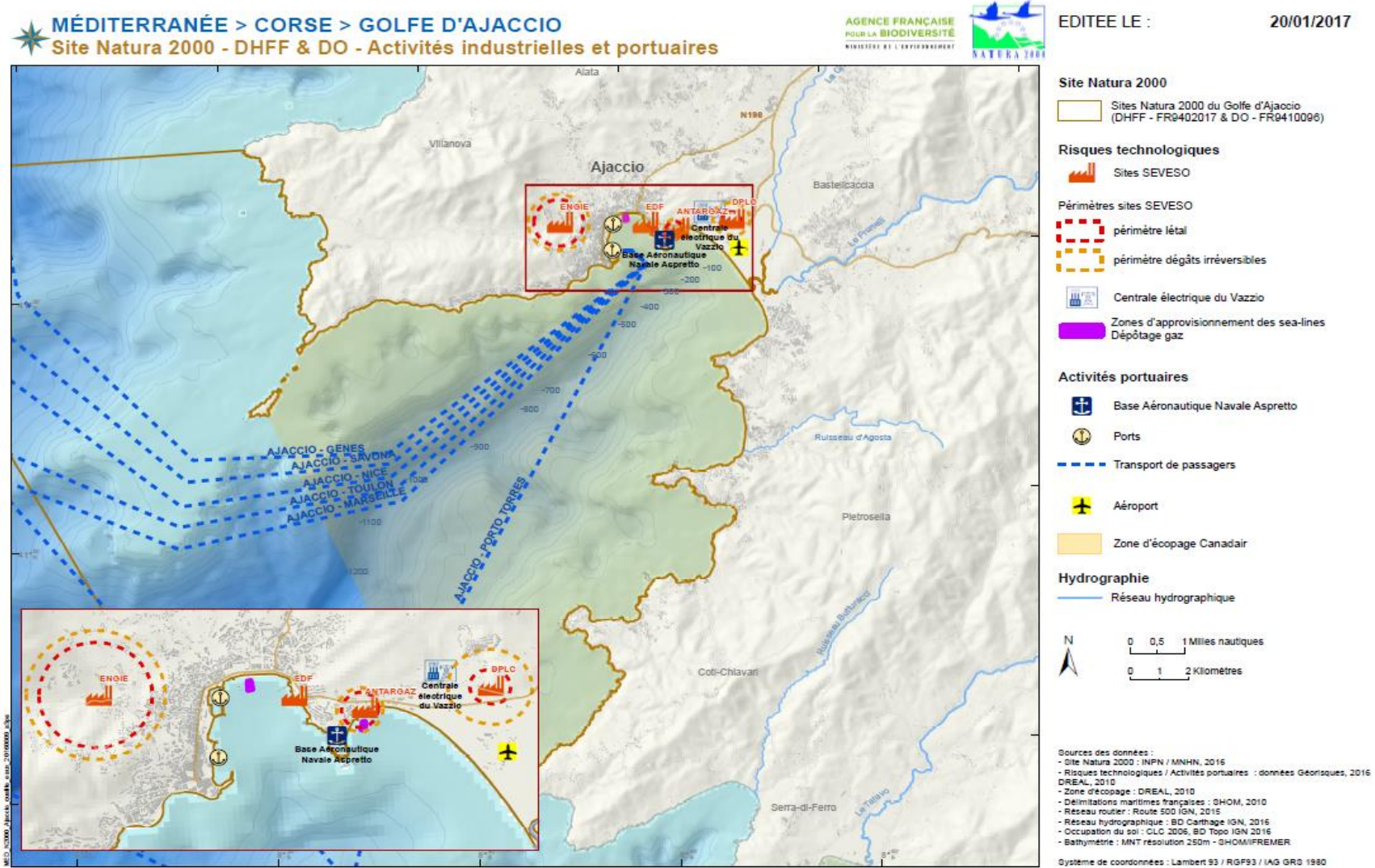
Activités de pêche professionnelle et aquaculture (carte 6)



Carte 6 : Activités de pêche professionnelle et aquaculture dans le golfe d'Ajaccio

Partie I : contexte Natura 2000 - synthèse du tome 1

Risques technologiques et industrielles et activités portuaires (carte 7)



Carte 7 : Risques technologiques et industrielles et activités portuaires dans le golfe d'Ajaccio



Partie II. Présentation du volet opérationnel du document d'objectifs

Crédits photographiques : © CARTHAM

I. Méthodologie

1. Mise en place de la concertation

Suite à la validation du tome 1 en mars 2017 lors de la 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage, les principaux acteurs du site ont été réunis en quatre groupes de travail selon les thématiques suivantes :

- « Activités nautiques, plaisance & mouillages »
- « Pêche & aquaculture »
- « Activités portuaires, industrielles et militaires »
- « Patrimoine, biodiversité et Domaine Public Maritime »

Ces groupes de travail, au cours de sept réunions au total (Tableau I), ont contribué à identifier des actions réalisables et pertinentes répondant aux objectifs de conservation identifiés dans le tome 1. Des entretiens individuels ont également été menés en complément, lorsqu'il s'agissait de traiter d'objectifs ou projets spécifiques.

Tableau I : Réunions de concertation réalisées dans le cadre de l'élaboration du tome 2

Date	Atelier thématique	Descriptif
23 mai 2017	1 ^{ère} réunion de travail du GT « Activités nautiques, plaisance & mouillages »	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés aux activités nautiques, aux mouillages et à la plaisance • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
13 juin 2017	1 ^{ère} réunion de travail du GT « Pêche & aquaculture »	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés aux activités de pêche professionnelle et de loisir et les activités aquacoles • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
15 juin 2017	1 ^{ère} réunion de travail du GT « Activités portuaires, industrielles et militaires »	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés aux activités industrielles, portuaires et militaires • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
7 juillet 2017	Réunion de travail avec Bernard Recorbet, chef de la division « biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de fiches actions concernant les

	terrestre à la DREAL	espèces d'oiseaux présentes sur le site Natura 2000
20 juillet 2017	1 ^{ère} réunion de travail du GT « Patrimoine, biodiversité et domaine public maritime »	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés à la biodiversité • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
23 août 2017	Réunion de travail avec M. Djaffar, délégué du DIRM Méditerranée en Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés aux activités de pêche professionnelle et de loisir et les activités aquacoles • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre • Financements des actions Natura 2000 à travers les fonds européens FEAMP
11 septembre 2017	Entretien avec M. Pierre Lejeune, directeur de la STARESO	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Présentation des enjeux liés à la biodiversité et aux activités de pêche professionnelle et de loisir ainsi que les activités aquacoles • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
26 septembre 2017	Entretien avec Mme. Sylvie Orsonneau et Mme. Fatiha El Mesaoudi de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée & Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la démarche Natura 2000 • Mise en cohérence des démarches SAGE et Natura 2000 dans le cadre d'une vision stratégique globale des milieux littoraux • Présentation des actions répondant à la fois aux objectifs du SAGE et à la fois aux objectifs de Natura 2000 • Réflexion sur les futures actions à mettre en œuvre
27 septembre 2017	2 ^{ème} réunion de travail des GT « activités nautiques, plaisance & mouillages » et « Pêche & aquaculture »	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et pré-validation des actions • Réflexion sur de nouvelles actions
22 Novembre 2017	2 ^{ème} réunion de travail du GT « Patrimoine, biodiversité et	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation et pré-validation des actions

	DPM »	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur de nouvelles actions
23 janvier 2018	3 ^{ème} réunion GT « aquaculture »	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-validation de la fiche action relative à la ferme aquacole • Visite de l'exploitation
28 mars 2018	Présentation du Tome 2 en Commission Mer	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du document

A partir des enjeux et objectifs à long terme (objectifs de conservation) et les objectifs opérationnels définis dans le tome 1 du DOCOB, les propositions issues de la réflexion avec les acteurs du site ont été traduites sous forme de « fiches action ». Celles-ci peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Les mesures « contractuelles », il s'agit d'actions très opérationnelles finançables en partie par le dispositif des Contrats Natura 2000;
- Les études et suivis scientifiques, qui visent à l'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces du site. Les suivis permettent également d'évaluer régulièrement l'état de conservation des habitats et espèces et de conclure ainsi à la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place par ailleurs ;
- Les actions d'animation, visant à assurer la bonne réalisation du programme d'action en concertation avec l'ensemble des acteurs du site.

La démarche Natura 2000 préconise également de mettre en place des actions de communications, d'informations et de sensibilisation. Ces dernières ont pour objectifs de valoriser la richesse patrimoniale du site, l'implication des acteurs dans le réseau Natura 2000 et de sensibiliser l'ensemble des usagers aux bonnes pratiques à adopter afin de préserver les habitats et les espèces.

Enfin, les groupes de travail ont insisté sur la nécessité de fédérer et coordonner l'animation ainsi que la gestion des différents sites Natura 2000 de Corse et de la façade Méditerranéenne. La mutualisation de certains outils tels que les actions de communication, de sensibilisation, la production de supports d'information, l'activité de patrouille nautique devra ainsi être privilégiée. Cette coordination pourra également prendre en compte les autres modèles de gestion existants sur le site, tels que l'opération Grand Site pour la pointe de la Parata, l'action du Conservatoire du littoral, les schémas nautiques, etc.

2. Des objectifs à long terme aux mesures de gestion : définition des concepts

Le tome 1 du DOCOB a permis de définir et de hiérarchiser des « objectifs à long terme » (OLT), également appelés « objectifs de conservation ». Ceux-ci correspondent aux résultats à atteindre en matière de conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaire.

Les objectifs à long terme ont ensuite été traduits en objectifs opérationnels, appelés également objectifs de gestion. Ces derniers traduisent le « moyen » d’atteindre les objectifs à long terme aux vues du contexte du site. Ils définissent la politique de gestion du site et sont directement liés à un ou plusieurs objectifs à long terme.

Nous distinguons deux types d’objectifs opérationnels :

- Les objectifs opérationnels transversaux : ils contribuent à réaliser l’intégralité des objectifs à long terme
- Les objectifs opérationnels liés directement à la conservation des habitats et des espèces d’intérêts communautaire.

Chaque objectif opérationnel a ensuite été décliné en mesures de gestion. Cette étape s’est faite progressivement au cours des réunions des groupes de travail. Les mesures de gestion doivent permettre d’atteindre les objectifs de conservation de façon pragmatique.

Au cours de l’élaboration du tome 2, certaines mesures de gestion sont apparues comme prioritaires pour la préservation des habitats et espèces d’intérêt communautaire. Afin de permettre une meilleure lisibilité, les actions ont été hiérarchisées selon le degré des enjeux de conservation des habitats et/ou des espèces concernés par la mesure (tableau II).

Tableau II : méthode de hiérarchisation des actions

Enjeux de conservation de l’habitat ou de l’espèce	Priorité de la mesure
Très fort	Priorité 1
Fort	Priorité 2
Moyen	Priorité 3
Faible	Priorité 4

Cependant, si des financements sont disponibles pour des actions qui n’ont pas été définies comme « prioritaires », ces dernières seront engagées avant des actions de priorité « 1 ».

3. Méthode d’évaluation du cout des mesures préconisées

Afin d’évaluer le montant total du programme d’actions, une estimation du cout de chacune des mesures a été réalisée. Cette estimation s’est basée sur des dires d’experts, des projets existants et enfin à partir de DOCOB Natura 2000 de Méditerranée française existants et présentant des actions semblables. Les chiffres avancés sont à considérer avec prudence. Une fois la structure identifiée, une réunion de cadrage préalable à la mise en place des mesures devra être organisé avec les services de l’Etat afin d’établir plus précisément le plan de financement de la mesure à partir des éléments chiffrés.

II. Les différentes modalités de mise en œuvre des mesures de gestion

Afin d'atteindre les objectifs à long terme, différents types de mesures peuvent s'appliquer. Ces mesures sont classées en deux catégories :

- Les mesures contractuelles
- Les mesures non contractuelles

1. Les mesures contractuelles

Il existe deux outils contractuels pour la mise en œuvre du document d'objectifs : le contrat Natura 2000 et la charte Natura 2000

a) *Contrat Natura 2000*

L'article L.414-3.I du code de l'environnement définit le contrat Natura 2000 et permet de déterminer les différents types de contrat Natura 2000 pouvant être mis en œuvre selon le bénéficiaire et le milieu considéré (marin ou terrestre) :

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés sur le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats dénommés « contrat Natura 2000 » [...]. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conforme aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la création du site Natura 2000. [...] »

Le contrat Natura 2000 définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et de l'Europe et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Le contenu du contrat :

- ✓ Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
- ✓ Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- ✓ Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, c'est-à-dire « aux bonnes pratiques » ;
- ✓ Le montant, la durée et les modalités de versement de l'aide publique accordée en contrepartie des engagements mentionnés ;
- ✓ Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Un contrat Natura 2000 est conclu pour une durée de cinq ans.

b) Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil d'adhésion volontaire permettant de marquer son engagement à la logique de développement durable mise en place sur le site et définie dans le DOCOB.

Il s'agit d'une démarche contractuelle mais son adhésion n'implique pas le versement d'une contrepartie financière.

La charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations portant sur tout ou une partie du site et correspondant à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ou de 10 ans

2. Les mesures non contractuelles

Un certain nombre de mesures proposées ne sont pas finançables par le biais spécifique du dispositif des contrats Natura 2000 :

- Mission d'animation : mise en œuvre du document d'objectifs, actions de sensibilisation de communication et d'information globale sur le site ;
- Etudes et suivis scientifiques ;
- Mesures réglementaires.

a) Missions d'animation

Les missions d'animation consistent à coordonner et suivre la mise en œuvre du document d'objectifs, faciliter l'adhésion des acteurs à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, animer les différents groupes de travail et impulser des travaux d'information, de communication et de sensibilisation.

La future structure animatrice des sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio sera désignée par les membres du comité de pilotage après validation du DOCOB.

Une convention cadre-animation passée entre l'état et la structure, désignée comme animatrice du site, définit les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du DOCOB.

Dans ce contexte, le rôle de la structure animatrice consistera à :

- ✚ Valoriser le DOCOB et le mettre à disposition des acteurs et des décideurs locaux ;
- ✚ Assurer la programmation et le suivi des mesures de gestion et des travaux qui en découlent ;

- ✚ Assister le comité de pilotage sur les aspects administratifs (préparation des réunions, des marchés publics, secrétariat, recherche de financements complémentaires ;
- ✚ Mettre en œuvre, suivre et évaluer les opérations contractualisées ;
- ✚ Mettre en œuvre les actions d'information, de communication et de sensibilisation figurant dans le DOCOB ;
- ✚ Promouvoir la charte Natura 2000 et développer les adhésions ;
- ✚ Définir, coordonner et suivre les études et suivis d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- ✚ Dresser le bilan annuel à la réalisation des actions et le planning prévisionnel des actions à venir, avec présentation en comité de pilotage ;
- ✚ Ajuster le phasage financier global du coût de la gestion du site Natura 2000 ;
- ✚ Mettre les informations relatives au DOCOB à la disposition des gestionnaires et des décideurs locaux ;
- ✚ Mettre à jour le DOCOB ;
- ✚ Répondre à toutes les sollicitations relatives au site Natura 2000.

b) Etudes et suivis scientifiques

Dans le cadre de l'élaboration d'un DOCOB, une des premières phases est la réalisation du diagnostic écologique initial des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont motivé l'intégration de ces sites au réseau Natura 2000. Les suivis de ces états initiaux pourront, sous réserves de crédits disponibles, faire l'objet de financements par le biais de convention d'animation entre l'état et la structure animatrice, dans le cas où ils permettent d'évaluer la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre.

En revanche, les études complémentaires qui n'ont pas fait l'objet de l'état initial lors de la phase de diagnostic pour l'élaboration du DOCOB ne sont pas finançables au titre de Natura 2000. Par conséquent, les études complémentaires proposées dans le tome 2 dont la réalisation permettra d'identifier de nouveaux indicateurs du bon état de conservation des habitats et des espèces devront faire l'objet d'autres sources de financements.

c) Mesures réglementaires

Les mesures réglementaires correspondent aux actions permettant d'inciter au respect des législations communautaires et nationales en vigueur. Elles peuvent également servir à renforcer un dispositif de gestion pour favoriser la restauration ou maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

3. Différents moyens financiers

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire travaille à la rédaction d'une note sur la gestion et le financement des sites Natura 2000 en mer. Cette note qui devrait être finalisée courant 2018 permettra de préciser les possibilités de financement des mesures inscrites au DOCOB.

Le paragraphe suivant liste les moyens financiers qui pourraient éventuellement être mobilisés pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB. L'objectif est d'aider la future structure animatrice dans la recherche de partenaires financiers. Cette liste non exhaustive et non contractuelle, n'engage en rien les partenaires et les structures cités dans ce paragraphe.

FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)

La mise en œuvre de l'article 80-1-b "protéger le milieu marin" du FEAMP devrait permettre de financer des actions relatives à la gestion des sites Natura 2000 marins en dehors des activités liées à la pêche maritime. Néanmoins, l'enveloppe du FEAMP pour la période 2014-2020 allouée à Natura 2000 étant contrainte, il est indispensable que d'autres sources de financements soient mobilisées.

Projet Life intégré MarHa

Le projet Life Marine habitat piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité (élaboré en lien avec de nombreux opérateurs et les services de l'Etat) a été retenu par la Commission européenne.

Ce projet porte exclusivement sur les habitats marins de la directive «Habitat», les espèces en sont exclues.

Ce projet a la volonté d'accompagner le développement du réseau Natura 2000 en mer qui est récent, dont la mise en œuvre est encore largement incomplète et dont les objectifs sont loin d'être atteints. De nombreuses lacunes de connaissance subsistent sur le milieu marin et sur les effets des activités, ce qui limite leur prise en compte adéquate. Ce projet intégré pourrait permettre de financer des actions prévues au DOCOB du site Natura 2000 du « golfe d'Ajaccio ».

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

La DREAL assistera et accompagnera la structure animatrice afin de définir les possibilités et les modalités de mobilisations du BOP 113 régional sur des mesures inscrites au programme d'action du DOCOB.

Agence de l'eau :

L'agence de l'eau peut apporter une contribution technique et financière pour les actions éligibles à leur programme d'intervention et concourant aux objectifs du SDAGE (notamment l'orientation fondamentale n°3D du SDAGE spécifiquement dédiée au milieu marin) et à la mise en œuvre du programme de mesures associé. La loi du 8 août

2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

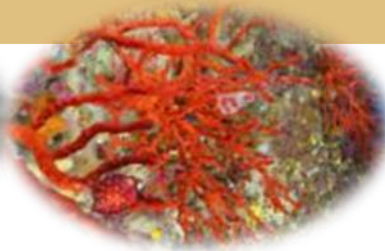
ADEME :

L'ADEME propose un programme de démarche « écologie industrielle territoriale » dont l'objet est de réduire les flux (déchets, énergie, matière) et de mutualiser des équipements à l'échelle d'un territoire. La structure animatrice du site devra expertiser les possibilités et l'opportunité de mobiliser ce type de programme sur des secteurs comme des ports.

Autres sources de financements possibles

L'agence Française pour la Biodiversité, les collectivités territoriales, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), la Collectivité De Corse ainsi que ses offices (OEC,...) et ses agences (ATC, ADEC), ...

La structure animatrice devra identifier dans quelles mesures ces partenaires pourront être mobilisés pour le financement d'actions inscrites au DOCOB.



Partie III. Objectifs et stratégie de gestion

Crédits photographiques : © CARTHAM

I. Rappel des objectifs à long terme hiérarchisés

1. Habitats marins et espèces marines d'intérêt communautaire

Sur le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio, 5 habitats génériques listés à l'annexe I de la directive « Habitat, Faune, Flore » et divisés en 14 habitats élémentaires ont été identifiés. De plus, deux espèces marines d'intérêt communautaire listées à l'annexe II de la même directive ont été recensées.

Les objectifs à long terme de ces habitats et espèces sont présentés dans le tableau ci-dessous (Tableau II).

Tableau III: Hiérarchisation des objectifs à long terme pour les habitats marins et espèces marines d'intérêt communautaire présents sur le site du golfe d'Ajaccio

Enjeu de priorité	Habitats élémentaires	Objectif à long terme	Facteurs d'influences
TRES FORT	Herbier à Posidonie	Maintien du bon état de conservation	Artificialisation du littoral
			Fréquentation au mouillage (ancrage, principalement herbier de la baie d'Ajaccio, Sanguinaires et secteurs sud du golfe)
			Pratique de la pêche à proximité de l'herbier de posidonies (perte d'engins de pêche)
			Mise en place annuelle du balisage de plages
			Rejets direct nutriments par les cages aquacoles, systèmes de fixation des cages
			Dragage et rejets de dragage
			Tous facteurs
	Roche médiolittorale supérieure	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement, débarquement)
			Pratique de la pêche
	Roche médiolittorale inférieure	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement, débarquement)
			Pratique de la pêche
	Roche infralittorale à algues photophiles	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement, débarquement, plongeurs)
			Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)
			Pratique de la pêche (filets)
coralligène	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)	
		Fréquentation par les plongeurs	

			Pêche aux arts dormants (filets, palangres)
	Biocénose des grottes semi-obscur	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation par les plongeurs Prélèvement corail rouge, perte d'engins de pêche
FORT	Sables Fins Bien Calibrés	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)
			Mise en place annuelle du balisage de plages
			Ruissellement du bassin versant
			Activité piscicole
	Biocénose des grottes médiolittorales	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation par les pêcheurs, les plongeurs
Grand Dauphin	Maintien des conditions d'accueil favorables	Trafic maritime	
		Pratique de la pêche (pose des filets, perte d'engins)	
Tortue caouanne	Maintien des conditions d'accueil favorables	Trafic maritime	
MOYEN	Sables médiolittoraux	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement)
			Nettoyage mécanique des plages
	Sédiments détritiques médiolittoraux	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement)
FAIBLE	Sables Fins de Haut Niveau	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation (piétinement, pollution organique) Nettoyage mécanique des plages
	Sables Grossiers sous l'influence des Courants de Fond	Maintien du bon état de conservation	Fréquentation des navires au mouillage (ancrage)

2. Avifaune

Sur le site Natura 2000 en mer golfe d'Ajaccio, 20 espèces d'oiseaux listées aux annexes I et II de la directive « Oiseaux » ont été recensées. Les objectifs à long terme correspondant sont présentés dans le tableau ci-dessous (Tableau III).

Tableau IV : Hiérarchisation des objectifs à long terme pour les espèces d'oiseaux présents sur le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio

Enjeu de priorité	Espèces d'intérêt communautaire	Objectifs à long terme	Facteurs d'influence
	Toutes espèces	Maintenir la répartition des espèces	
TRES FORT	Cormoran huppé de Desmarest - <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	Maintenir la taille des populations (effectifs des couples nicheurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Dérangements sur les sites de reproduction • Compétition trophique et disponibilité alimentaire
		Maintenir les caractéristique démographique des populations (=production en jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> • Captures accidentelles en mer et blessures mortelles par hameçons et fils abandonnés • destructions volontaires
		Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination chimique et bioaccumulation • Ingestion de déchets
		Maintenir la taille des populations (effectifs des couples nicheurs)	<ul style="list-style-type: none"> • En phase de nidification, dérangements et prédation. • Compétition pour le site de reproduction • Compétition trophique et disponibilité alimentaire
	Goéland d'Audouin - <i>Ichthyaetus audouinii</i>	Maintenir les caractéristique démographique des populations (=production en jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> • Captures accidentelles en mer et blessures mortelles par hameçons et fils abandonnés

			<ul style="list-style-type: none"> • Contamination chimique et bioaccumulation 	
		Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Ingestion de déchets 	
	Puffin yelkouan - <i>Puffinus yelkouan</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Prédations par les rats et les chats hares • Présence massive des Rats sur les îles du golfe empêchant toute installation ou réinstallation • Captures avec engins de pêche 	
	Sarcelle d'été - <i>Anas querquedula</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Sécheresses sur les zones d'hivernage africaines • Braconnage au passage pré-nuptial • Destruction partiel des zones humides du golfe d'Ajaccio 	
	FORT	Sterne caugek - <i>Sterna sanvicensis</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Captures accidentelles en mer et blessures mortelles par hameçons et fils abandonnés
			<ul style="list-style-type: none"> • Compétition trophique et disponibilité alimentaire en diminution 	
MOYEN	Balbuzard pêcheur – <i>Pandion haliaetus</i>	Maintenir les conditions d'accueil et de nourrissage de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination chimique et bioaccumulation 	
			<ul style="list-style-type: none"> • dérangement sur les sites de reproduction • destruction lors des migrations et dispersion des jeunes 	
	Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i>	<p>Maintenir la taille des populations (effectifs des couples nicheurs)</p> <p>Maintenir les habitats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En phase de nidification, dérangements et prédation • Compétition 	

		favorables	trophique et disponibilité alimentaire
	Fauvette sarde - <i>Sylvia sarda</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Incendies répétés • Prédation par le rat noir • Compétition trophique et disponibilité alimentaire en diminution
	Goéland leucophée - <i>Larus Michaelis</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Captures accidentelles en mer et blessures mortelles par hameçons et fils abandonnés • Intoxications après ingestion de déchets toxiques
	Mouette mélanocéphale - <i>Larus melanocephalus</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Captures accidentelles en mer et blessures mortelles par hameçons et fils abandonnés • Intoxications après ingestion de déchets toxiques
	Puffin cendré - <i>Calonectris diomedea</i>	Maintenir les habitats favorables	<ul style="list-style-type: none"> • Prédations par les rats et les chats haretés • Présence massive des Rats sur les îles du golfe empêchant toute installation ou réinstallation • Captures avec engins de pêche
Nd	Aigrette garzette – <i>Egretta garzetta</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Grande aigrette – <i>Egretta alba</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Grand cormoran – <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Milan royal – <i>Milvus milvus</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Héron garde boeuf –	Maintenir les habitats	Nd

	<i>Bubulcus ibis</i>	favorables	
Nd	Héron cendré – <i>Ardea cinerea</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Fou de bassin – <i>Morus bassanus</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd
Nd	Mouette rieuse – <i>Larus ridibuldu</i>	Maintenir les habitats favorables	Nd

Ces objectifs constituent la base de la réflexion qui a conduit à la définition des objectifs opérationnels.

II. Rappels des objectifs opérationnels

Les objectifs à long terme définis pour chaque espèce ont été transposés en objectifs de gestion. Ils ont pour finalité de préserver ou d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte du contexte économique, social et culturel du site. Les objectifs opérationnels identifient les moyens à mettre en œuvre afin d'attendre les objectifs à long terme.

Ainsi, 9 grandes catégories d'objectifs opérationnels ont été définies dans le tome 1 du Document d'Objectifs (Tableau IV).

Tableau V : Objectifs opérationnels du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio

Objectifs opérationnels	Habitats et espèces concernées
Informé, sensibiliser, communiquer	Tous les habitats et toutes les espèces
Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances	Tous les habitats et toutes les espèces
Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site	Tous les habitats et toutes les espèces
Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000	Tous les habitats et toutes les espèces
Veiller au respect de la réglementation	Tous les habitats et toutes les espèces
Lutter contre les macrodéchets	Tous les habitats et toutes les espèces
Identifier, surveiller, lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Herbier de posidonies
	Récifs
	Sables fin bien calibrés
Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques	Herbiers de posidonies
	Récifs
Réduire la pression exercée par certaines espèces terrestres et la compétition	Toutes les espèces d'oiseaux



**Partie IV. Actions préconisées et
charte Natura 2000**

Crédits photographiques : © CARTHAM

I. Les mesures contractuelles

Sur les sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio 9 actions éligibles au dispositif de contrats Natura 2000 sont proposées :

Code de mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Page
CN1	Enlèvement des corps morts illégaux	1	30
CN2	Mise en place de zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) écologiques	1	33
CN3	Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles avec des ancrages fixes écologiques	1	37
CN4	Enlèvements des filets de pêche perdus	1	40
CN5	Dératisation durable sur l'archipel des Sanguinaires	1	51
CN6	Remplacement du balisage des plages par du balisage écologique	2	44
CN7	Mise en place de panneaux d'information	2	47
CN8	Encadrement de la fréquentation sur l'île de Mezzu Mare	2	49
CN9	Gestion durable des nids de balbuzards pêcheurs à Capo di Feno et dans l'ensemble du golfe	3	51

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Enlèvement des corps morts illégaux</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action CN1	CONTRAT NATURA 2000 MARIN	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.</p> <p>Informé, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les mesures du site Natura 2000.</p> <p>Identifier et surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles et envahissantes.</p>
Effets attendus	Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<p><u>Habitats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] - Sables fins bien calibrés (1110-6) <p><u>Espèces d'intérêt patrimonial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande nacre – <i>Pinna nobilis</i> - Cymodocée - <i>Cymodocea nodosa</i>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Potentiellement l'intégralité du site Natura 2000. L'action vise à l'identification des zones à enjeux où se développent des zones de mouillage sauvages et au retrait des corps-morts illégaux.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Les différents témoignages recueillis et les enquêtes réalisées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont mis en évidence un défaut de capacité d'accueil dans le golfe d'Ajaccio. En effet, la ville d'Ajaccio ne dispose que de deux ports (Tino Rossi et Charles Ornano) de plaisance tous deux saturés. Les zones de mouillage organisées existantes sont situées en rive sud. Par conséquent, de nombreuses zones de mouillages sauvages, avec présence de corps morts illégaux, sont ainsi observées, notamment sur la rive nord du golfe d'Ajaccio.</p> <p>La présence de ces corps morts illégaux participe à la dégradation des fonds marins. Tout d'abord par leur présence sur le fond mais surtout via le raclement de la chaîne permettant de s'amarrer.</p> <p>Il est important de souligner que la DDTM mène des actions « phares » de nettoyage de zones de corps-morts abandonnés (mise en œuvre de la logistique DDTM, bateaux, plongeurs). Il conviendra donc pour la structure animatrice de mener une réflexion avec les services de la DDTM de Corse du Sud afin de mutualiser les moyens afin d'optimiser l'efficacité de la mesure.</p> <p>Le recensement préalable de corps morts illégaux ainsi qu'une étude de faisabilité devront être réalisées afin de mettre en œuvre cette action. En effet l'enlèvement des corps morts encastrés dans la matrice ou concrétionnés accentuerait les dégradations sur les fonds marins.</p> <p>Cette mesure nécessite donc la réalisation de plusieurs étapes :</p> <p>➤ Etape 1 : Identification des zones à enjeux</p>

Il conviendra pour la structure animatrice et ses partenaires techniques et scientifiques d'identifier les zones à enjeux pour la réalisation de cette mesure

➤ **Etape 2 : Réalisation de l'étude de recensement**

Cette étape est déjà en cours de réalisation. En effet, l'Agence française de la biodiversité va engager la prospection de plusieurs secteurs de la zone d'étude : Zone de mouillage de Porticcio, zone de mouillage de l'Isolella, plage de Mare Sole, plage de Portigliolo, Plage de Trottel et secteur du Scudo.

Sur ces différents secteurs, un recensement complet des dispositifs de mouillage illégaux sera effectué avec les coordonnées GPS de chaque corps-morts ainsi que des indications concernant la nature de ces derniers (dimensions, taille, poids, forme, présence d'espèces patrimoniales, présence d'anneaux, etc).

➤ **Etape 3 : Enlèvement des corps-morts illégaux selon les conclusions de l'étude réalisée lors de l'étape 2**

Enlèvement des corps-morts au niveau des secteurs prospectés et selon les conclusions du rapport d'étude. Lors de cette étape, la structure animatrice sera chargée, en collaboration avec les partenaires techniques, de mener les recherches de financements et de rédiger les dossiers administratifs et réglementaires. Cette mesure peut être éligible aux dispositifs de Contrat Natura 2000 et bénéficier ainsi de fonds européen. Les services de l'état et les collectivités peuvent également participer au financement d'une telle action.

➤ **Etape 4 : Communications sur la mesure**

Des actions de communications via les médias et les journaux locaux seront réalisées afin de valoriser la mesure et de sensibiliser les usagers sur la fragilité des habitats benthiques et les impacts potentiels des dispositifs de mouillage.

Engagements rémunérés

- ✓ Réalisation de l'étude de recensement des dispositifs de mouillage illégaux
- ✓ Enlèvement des corps-morts illégaux
- ✓ Actions de communication

Engagements non rémunérés

- ✓ Montage et présentation des dossiers financiers;
- ✓ Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	Structure animatrice, AFB
Financement potentiel	Fonds européens, collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau, AFB, ...).

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – CCTP – Rapport d'étude – Bilans des campagnes d'enlèvement des corps-morts illégaux
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de secteurs identifiés à enjeux – Estimation du nombre de corps morts à retirer – Nombre d'actions de communication et sensibilisation
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de corps-morts illégaux enlevés – Etat de conservation des habitats d'intérêts communautaires concernés – Perception de la mesure par les usagers

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">➤ Accompagnement et coordination de la mesure : temps animateur➤ Recensement des zones à enjeux : 30 000 € T.T.C➤ Enlèvement des corps morts : <i>à déterminer selon les conclusions de l'étude de recensement</i>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Mise en place de Zones de Mouillage et d'Equipement Léger (ZMEL) écologiques	Priorité 1 (Très fort)
Action CN2	CONTRAT NATURA 2000 MARIN	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.</p> <p>Informé, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les mesures du site Natura 2000.</p> <p>Identifier et surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles et envahissantes.</p>
Effets attendus	Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<p><u>Habitats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] - Sables fins bien calibrés (1110-6) <p><u>Espèces d'intérêt patrimonial</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cymodocée - <i>Cymodocea nodosa</i> - Grande nacre – <i>Pinna nobilis</i>

LOCALISATION

Périmètre d'application	Potentiellement l'intégralité du site Natura 2000. L'action vise à l'identification des zones à enjeux, fortement fréquentées et ayant vocation à la mise en place d'un aménagement pour la gestion des mouillages.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

La densification des usages, liée à la vocation touristique du littoral du golfe d'Ajaccio, a entraîné la multiplication des mouillages forains sur corps-morts et mouillages sur ancre. Ces pratiques occasionnent un impact important sur le fond, en particulier sur l'herbier de Posidonie, les petits fonds sableux et rocheux, le coralligène. Ce sont les mouvements des chaînes autour du corps-mort ou de l'ancre qui génèrent l'essentiel des impacts. Ces derniers peuvent également causer la destruction d'espèces patrimoniales, telles que la grande nacre *Pinna nobilis*.

Cette action vise à définir, dimensionner et mettre en place des zones de mouillages organisées pour les navires de plaisance. L'organisation des mouillages a pour objectif de réduire les impacts causés par les ancrages répétés sur les différents habitats d'intérêt communautaire. L'action cible uniquement les navires de taille inférieure à 24 m car ces derniers sont concernés par au projet déjà porté par la CCI de Corse du Sud et l'Office de l'Environnement de la Corse. Ce projet consiste à immerger des coffres éco-conçus (récifs artificiels sur corps morts) visant à accueillir les navires de grande plaisance fréquentant le golfe d'Ajaccio et limiter ainsi l'ancrage de ces navires et les impacts considérables sur les habitats côtiers présents sur le site..

L'emplacement précis de chaque zone de mouillage organisé sera défini en étroite collaboration avec les usagers, l'animateur du site Natura 2000 Golfe d'Ajaccio et les services de l'état. Un suivi de la fréquentation des sites aménagés sera entrepris pour déterminer le bon fonctionnement de ces dispositifs et leurs effets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que sur les autres usages du plan d'eau.

Les zones de mouillages seront préférentiellement équipées avec des dispositifs écologiques (vis à sable et vis à herbiers/mattes ; bouée de intermédiaire), une étude préalable sera réalisée pour déterminer le type d'équipement adapté selon la sédimentologie et la géotechnie des sédiments.

Leur mise en œuvre nécessitera la préparation et le dépôt de différentes demandes d'autorisation auprès des services administratifs, qui seront saisis au préalable.

Enfin, une réglementation spécifique de la navigation au sein de ces zones devra être mise en œuvre.

L'action est ainsi subdivisée en six différentes étapes :

➤ **Etape 1 : Identification des zones à enjeux, quantification des besoins, modes de gestion**

Etude préalable sur l'opportunité d'aménager les sites (identification), élaboration du plan de mouillage (emplacement, nombre, etc.), réflexion sur la gestion associée (couplé à une réglementation ?). Réflexion sur le suivi de la fréquentation de la zone aménagée et l'état de conservation des habitats marins en place (récurrence, paramètres du suivi, etc.), réflexion sur la prise en charge de l'entretien des dispositifs de mouillages (ancrages et bouées).

L'ensemble de ces actions seront réalisées en collaboration et en concertation avec les acteurs socio-économiques du site.

➤ **Etape 2 : Etudes sur la nature des fonds, la profondeur, la sédimentologie, la géotechnie et la présence de dispositifs anciens**

Réalisation d'une étude concernant la nature des fonds (habitats et espèces), profondeur, sédimentologie, géotechnie, et la présence de dispositifs de mouillage anciens et abandonnés ou sans titre. Il s'agira de définir les types de mouillage les mieux adaptés aux conditions de substrat et météorologiques locales pour assurer la durabilité de l'aménagement.

➤ **Etape 3 : Propositions de scénarii**

Proposition de scénarii d'implantation et types d'équipements préconisés. Ces scénarii pourront préciser le nombre de bouées, la disposition du mouillage et le type de mouillage adapté à chaque secteur.

➤ **Etape 4 : Démarche administratives**

Suivi des démarches administratives et production des dossiers réglementaires.

➤ **Etape 5 : Règlement (exploitation du mouillage), pouvoir de police et gestion des rejets**

Proposition d'un règlement portant sur le mode d'exploitation des zones aménagées, les conditions d'utilisation, et la gestion des rejets et déchets liés à l'utilisation de la ZMEL.

➤ **Etape 6 : mise en place de l'aménagement**

Exécution et suivi des travaux d'aménagement.

Engagements rémunérés

- ✓ Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ Exécution des travaux d'aménagement ;

Engagements non rémunérés

- ✓ Gestion de la zone de mouillage organisé
- ✓ Dépenses liées à l'éventuelle mise en place de mesures compensatoires au titre de la réglementation sur les espèces protégées
- ✓ Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	Communes concernées ou gestionnaire délégué
Financements potentiel	Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens.

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - CCTP ; - Rapport de l'étude ; scénarii proposées - Dossiers réglementaires - Règlement de police - Conformité des livrables (types et localisation des dispositifs de mouillage) ; rapport de chantier - Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement.

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement ; - indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation (nombre et type de bateaux, durée d'ancrage, satisfaction des usagers, ...) ; - Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage ;
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs de mouillage écologique mis en place et taux d'occupation - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires concernés par la zone d'aménagement. - Perception de la mesure par les usagers. - Présence de mouillages illégaux dans la zone aménagée

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes de réflexions et concertations préalables : Temps animateur - Etudes (diagnostics écologiques et socio-économique et propositions de scénarii : 100 000€ T.T.C - Equipement (nombre et prix : anneaux ancrage, bouées d'amarrage) et pose initiale des dispositifs : le montant dépendra des conclusions de l'étude préalable. Un prix unitaire peut déjà être avancé : <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture corps morts/vis écologiques ou équivalent : 400-1200€ H.T selon les dimensionnements (navires de 6 à 20m) • Fourniture bouées : 200-350€ H.T selon les dimensionnements • Fourniture cordage : 6€ H.T • Pose : 450€ H.T <p>Le montant total est donc d'environ 1500 à 2000€ H.T / bouée soit 2500€ T.T.C</p> <p><i>(source : étude mouillage de Lava réalisée par le bureau d'étude CREOCEAN, 2017)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivis de la fréquentation et de l'état de conservation des habitats et espèces : (voir mesures correspondantes)

	<p>– Gestion de la ZMEL (désinstallation et réinstallation annuelle/nettoyage/hivernage/police): 15 000€ T.T.C/an <i>(source : Document d'objectifs tome 2 Corniche varoise)</i></p>
--	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles avec des ancrages fixes écologiques</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action CN3	CONTRAT NATURA 2000 MARIN	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000.</p> <p>Informier, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les mesures du site Natura 2000.</p> <p>Identifier et surveiller les espèces exotiques potentiellement nuisibles et envahissantes.</p>
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés au niveau des zones de mouillages des bateaux de plongée ; – Répondre efficacement à la fréquentation des sites de plongée ; – Accroître la sécurité sur les sites de plongée.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<p><u>Habitat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] <p><u>Espèces d'intérêt patrimonial</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande nacre – <i>Pinna nobilis</i>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	<p>Potentiellement l'intégralité du site Natura 2000</p> <p>L'action vise à identifier les sites de plongée à enjeux, fortement fréquentés et ayant vocation à la mise en place d'un aménagement pour la gestion des mouillages.</p>
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>La densification des usages, liée à la vocation touristique du littoral du golfe d'Ajaccio, a entraîné la multiplication du nombre de plongées sur le site. Les habitats d'intérêt communautaire sensibles (herbier de Posidonie, coralligène, faciès à gorgones, etc.) subissent des dommages au niveau des zones de plongée en raison des ancrages répétés des supports de plongée.</p> <p>Cette action vise à définir, dimensionner et mettre en place des zones de mouillage organisé pour les navires de plongée. L'organisation des mouillages a pour objectif de réduire les impacts causés par les ancrages répétés sur les différents habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>L'emplacement précis de chaque aménagement devra être défini en étroite collaboration avec les structures de plongée, l'animateur du site Natura 2000 d'Ajaccio et les services de l'Etat. Ces aménagements seront disposés, si possible, sur des fonds sableux. La signature d'une charte de bon usage conditionnera l'utilisation de ces aménagements, et permettra de préciser les modalités d'ancrage sur ces sites de plongées. Un suivi de fréquentation des sites aménagés sera à entreprendre pour déterminer le bon fonctionnement de ces dispositifs et leurs effets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les usages.</p> <p>La concertation avec l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 a permis de recenser, en première approche, 14 sites de plongée particulièrement fréquentés par les différentes structures de plongée. Parmi ces 14 sites, 7 sont considérés comme prioritaires pour la mise en place de cette mesure, au vu de leur fréquentation : (i) tête de</p>

mort, (ii) Sette Nave, (iii) Campanini, (iv) Guardiola, (v) Dolmen, (vi) les 3 frères et (vii) les Iles Sanguinaires.

De plus, des espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur ces différents sites :

- La caulerpe (*Caulerpa Cylindracea*) est présente au niveau de 2 de ces sites : *Dolmen* et *Guardiola*.
- L'algue rouge *Asparagopsis sp.* a été recensée sur 3 sites : *Sette Nave*, *Tête de mort* et sur *les 3 frères*.

L'aménagement de ces sites, permettrait de limiter le risque de dispersion de ces espèces par l'ancrage répété des bateaux de plongée.

Les étapes préalables de réflexion et de concertation permettront de conforter ces premières analyses (identification des sites), de proposer un plan de mouillage opérationnel (emplacement, nombre, etc.) et une doctrine sur les modes de gestion des aménagements à venir (exemple de charte d'utilisation des dispositifs, prise en charge de la maintenance). De plus, il conviendra de déterminer d'autres zones à expertiser afin de les équiper potentiellement de ces aménagements fixes.

L'action est ainsi subdivisée en 4 étapes principales :

➤ **Etape 1 : Identification des zones à enjeux, quantification des besoins, modes de gestion et charte des bonnes pratiques**

Etude préalable sur l'opportunité d'aménager les sites (identification), élaboration du plan de mouillage (emplacement, nombre, etc.), réflexion sur la gestion associée (couplé à une réglementation ?), réflexion sur le suivi de la fréquentation de la zone aménagée et l'état de conservation des habitats marins en place (récurrence, paramètres du suivi, etc.), réflexion sur la prise en charge de l'entretien des dispositifs de mouillages (anrages et bouées) et élaboration de la « Charte de bonne pratique ».

L'ensemble de ces actions seront réalisées en collaboration et en concertation avec les usagers et acteurs socio-économique du site.

➤ **Etape 2 : Etude sur la nature des fonds, la profondeur, la sédimentologie, la géotechnie et la présence de dispositifs anciens**

Réalisation d'une étude concernant la nature des fonds (habitats et espèces), profondeur, sédimentologie, géotechnie, et la présence de dispositifs de mouillage anciens et abandonnés ou sans titre. Il s'agira de définir les types d'ancrage les mieux adaptés aux conditions de substrat et météorologiques locales pour assurer la durabilité de l'aménagement.

➤ **Etape 3 : Démarches administratives**

Suivi des démarches administratives et production des dossiers réglementaires.

➤ **Etape 4 : Mise en place des aménagements**

Exécution et suivi des travaux d'aménagement

Engagements rémunérés

- ✓ Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ Exécution des travaux d'aménagement ;
- ✓ Entretien des dispositifs d'amarrage plafonné à 100€/bouée/an

Engagements non rémunérés

- ✓ Dépenses liées à l'éventuelle mise en place de mesures compensatoires au titre de la réglementation sur les espèces protégées
- ✓ Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice du site Natura 2000 d'Ajaccio, communes concernées ou gestionnaire délégué, FFESSM.

Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, FFESSM.
CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - CCTP ; - Rapport de l'étude ; scénarii proposées - Dossiers réglementaires - Conformité des livrables (types et localisation des dispositifs de mouillage) ; rapport de chantier - Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement.
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement ; - indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation (nombre et type de bateaux, durée d'ancrage, satisfaction des usagers, ...) ; - Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage ;
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs de mouillage mis en place et taux d'occupation - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires concernés par la zone d'aménagement. - Perception de la mesure par les usagers.
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes de réflexions et concertations préalables : temps animateur - Etudes et diagnostics : 20 000€ T.T.C - Equipement (anneaux ancrage, bouées d'amarrage) et pose initiale des dispositifs : 3 000€ T.T.C/site - Suivis de la fréquentation et de l'état de conservation des habitats et espèces : (voir mesures correspondantes) - Entretien annuel des aménagements : 250€/bouée - Stockage du matériel en période hivernal : 1 000€/an <p><i>(source : Document d'objectifs tome 2 grand herbier de la côte orientale)</i></p>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Enlèvements des filets de pêche perdus</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action CN4	CONTRAT NATURA 2000 MARIN	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Informé, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les mesures du site Natura 2000.
Effets attendus	- Limiter les impacts des engins de pêche perdus (dégradation des fonds marins, pêche fantôme) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ; - Engager différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat - Informer, sensibiliser et communiquer sur la problématique des engins de pêche perdus
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Habitats :</u> - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] - Sables fins bien calibrés (1110-6)

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Golfe d'Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Durant les inventaires biologiques CARTHAM, réalisés sur le golfe d'Ajaccio, un certain nombre d'engins de pêche (filets, lignes, hameçon, etc.) ont pu être observés au contact des habitats d'intérêt communautaires. Certains sont plus particulièrement sensibles à l'érosion causée par les engins de pêche abandonnés : le coralligène, les faciès à gorgones, les grands bryozoaires dressés, <i>etc.</i> Le matériel cassé et perdu accidentellement dégrade les habitats et dans certains cas peut continuer de pêcher (pêche fantôme).</p> <p>Il s'agit de définir et mettre en œuvre des campagnes de collectes des engins de pêche perdus. L'action sera menée en partenariat avec les pêcheurs professionnels exerçant leur activité dans le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.</p> <p>Des campagnes de reconnaissance seront menées en préalable à toute décision d'enlever les engins recensés. En effet, il peut arriver que l'extraction de l'engin puisse dégrader l'habitat, c'est le cas filets déjà très concrétionnés et colonisés. Les filets perdus depuis plusieurs mois ou années sont ainsi difficilement récupérables. La décision d'intervenir ou non sera basée sur une expertise scientifique et un protocole précis et standardisé à l'échelle de la façade. L'AFB travaille ainsi à la mise en place de protocoles communs aux autres sites Natura2000 en mer.</p> <p>L'action consistera donc également à mettre en place une chaîne de signalisation rapide des engins de pêche perdus, de manière à pouvoir intervenir le plus rapidement possible.</p> <p>L'action est subdivisée en 4 étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etape 1 : Impulser, développer et animer une démarche collaborative. Produire un protocole standardisé de collecte ; ➤ Etape 2 : Cartographier les filets et autres engins ➤ Etape 4 : Mise en œuvre des campagnes d'enlèvement ➤ Etape 5 : Valorisation des engins de pêche récupérés ➤ Etape 6 : Communication et valorisation de la mesure : prévoir des actions de communication (ex :

médias, journaux, films, <i>etc</i>) permettant de communiquer sur l'enlèvement des engins de pêche
<p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de repérage et cartographie des engins de pêches perdus ; - Rédaction du protocole standardisé de collecte ; - Production d'un outil de collecte des signalisations ; - Campagnes de récupération des engins de pêche ; - Valorisation des engins de pêche récupérés.
<p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	Bureaux d'étude, entreprises spécialisées dans les travaux sous-marins
Financement potentiel	Collectivités, Etat et agences de l'Etat (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges et réunions de travail ; - CCTP ; - Restitution de l'outil de recensement ; - Bilan annuel des cartographies et campagnes de collecte réalisées.

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion et échange effectués avec les pêcheurs professionnels, les pêcheurs plaisanciers, les plongeurs de loisir et la structure animatrice ; - Nombre d'engins perdus observés sur les fonds marins ; - Nombres de signalisation de perte d'engins de pêche effectuées par les pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers et plongeurs de loisir.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'engins de pêche perdus récupérés et évacués ; - Nombre d'engins valorisés ; - Nombre d'actions de sensibilisation et partenariats engagées. - Perception de la mesure par les usagers - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concerné ;

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une démarche collaborative : temps animateur - Elaboration de protocole standardisé : temps animateur - Production de cahier des charges : temps animateur - Etudes de recensement des engins de pêches perdus et scénarii d'enlèvement (2 mois) à: 30 000€ T.T.C - Campagnes de collecte des engins perdus : <i>le montant total de la prestation dépendra des conclusions de l'étude préalable.</i> <p>Le montant d'une prestation pour la collecte des engins de pêche perdus est estimé à 1 500€/j (source : Document d'objectifs tome 2 grand herbier de la côte orientale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des engins collectés : <i>prestation à définir</i>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Dératisation durable sur l'archipel des Sanguinaires	Priorité 1 (Très fort)
Action CN5		
CONTRAT NATURA 2000 MARIN		Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Réduire la pression exercée par centaines espèces terrestres et la compétition
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des espèces concernées
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les oiseaux marins

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Archipel des îles Sanguinaires.
Atlas cartographique	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
<p>l'archipel des sanguinaires constitué de plusieurs îlots serait favorable à l'installation des Puffins cendrés, yelkouan et de l'Océanite tempête. Cette dernière espèce pourrait d'ailleurs déjà se reproduire sur un des îlots malgré la présence des rats. (observations récurrentes en limite de ZPS en mai et juin).</p> <p>les deux espèces de Puffins sont fréquentes aux abords des îles, coté haute mer.</p> <p>Le site présente des fortes potentialités d'accueil pour plusieurs espèces d'oiseaux listées aux annexes de la directive « Oiseaux » et une étude de faisabilité d'éradication durable des Rats noirs est intéressante.</p> <p>Cette action pourrait être liée avec une autre action concernant l'avifaune et qui consiste à rechercher la nidification d'océanite tempête nicheur sur l'archipel des Sanguinaires.</p> <p>Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etape 1 : Concertation avec les acteurs du territoire concernés par la mesure et le site (syndicat mixte de gestion, DREAL, associations environnementales, <i>etc.</i>) ; ➤ Etape 2 : Etude de faisabilité de dératisation durable de l'archipel des Sanguinaires ➤ Etape 3 : Selon les conclusions de l'étude préalable, réalisation ou non des opérations de dératisation durable sur l'archipel des Sanguinaires. ➤ Etape 4 : Communication et valorisation de la mesure : prévoir des actions de communication (ex : médias, journaux, films, <i>etc.</i>) 	
<p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie liée à la concertation avec les différents partenaires (services de l'état, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires, CAPA, CD2A, CDC, <i>etc.</i>) - Etude de faisabilité pour la dératisation des îles sanguinaires - Opérations de dératisation 	
<p>Engagement non rémunérés</p> <p>-</p>	

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation

En charge de la mise en œuvre de l'action	– Animateur du site Natura 2000, CAPA, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata Sanguinaires...
Financement potentiel	– Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata Sanguinaires, ...

CONTROLES

Points de contrôle	– Comptes rendus des échanges – Restitution de l'étude de faisabilité
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	– Suivi de l'étude de faisabilité
Indicateurs d'évaluation	– Scénarii proposés – Etat de conservation des oiseaux nicheurs

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination l'action : Temps animateur. - Etude de faisabilité - Campagnes de dératisation : prestations <p><i>Détail à définir en fonction des mesures prises dans le cadre de l'action.</i></p>
----------------------------	--

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Remplacement du balisage des plages par du balisage écologique</h2>	<h3 style="margin: 0;">Priorité 2 (Fort)</h3>
<h3 style="margin: 0;">Action CN6</h3>	CONTRAT NATURA 2000 MARIN	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000. Informer, sensibiliser, communiquer Suivre la qualité générale des eaux et prévenir les pollutions telluriques.
Effets attendus	Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Habitats : - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] - Sables fins bien calibrés (1110-6) Espèces : - Grande nacre – <i>Pinna nobilis</i>

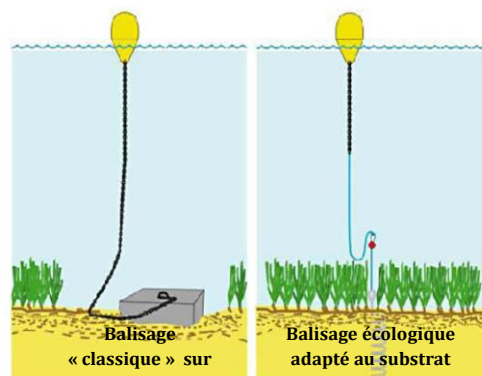
LOCALISATION

Périmètre d'application	Cette mesure concerne les plans de balisage des plages existant et les autres zones littorales réglementées balisées sur le site Natura 2000.
Atlas cartographique	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

La densification des usages, liée à la vocation touristique du littoral du golfe d'Ajaccio, a entraîné la multiplication des dispositifs de balisage estivaux réglementaires. Ces aménagement situés au niveau des criques et des plages peuvent impacter les habitats présents dans ces secteurs, notamment les herbiers de posidonies et de cymodocées. En effet, en plus de l'impact direct du corps mort sur le fond, les raguages de la chaîne sur le fond représentent l'essentiel des dégradations.

Afin de remédier à cette problématique et améliorer ainsi l'état de conservation des habitats concernés ainsi que la qualité des eaux littorales, la mise en place de mouillages écologiques est préconisée pour le balisage des plages du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio (bouée de rappel sub-surface de type nokalon, matériaux flottants, ancrages adaptés à la nature des fonds des secteurs concernés).



La réalisation d'une telle mesure nécessite d'effectuer des études préalables concernant la nature des fonds marins, la sédimentologie et la géotechnie sur les secteurs où sont présents les balisages existants. Il s'agira

également de produire un cahier des charges définissant les lignes de mouillages et ancrages les mieux adaptées à la nature des fonds et à la profondeur d'immersion, ainsi que le nombre de bouées nécessaires. La période de réalisation des travaux privilégiée est le printemps, toutes les précautions d'usages pour éviter tous dommages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire par les travaux d'aménagements et d'entretien devront également être clairement précisées.

L'action est ainsi subdivisée en quatre différentes étapes :

➤ **Etape 1 : Identification des zones à enjeux, quantification des besoins, modes de gestion**

Réflexion sur la définition des zones à enjeux. Réflexion sur la prise en charge de l'entretien des dispositifs de mouillages (ancrages et bouées).

L'ensemble de ces actions seront réalisées en collaboration et en concertation avec les acteurs socio-économiques du site.

➤ **Etape 2 : Etudes sur la nature des fonds, la profondeur, la sédimentologie et la géotechnie**

Réalisation d'une étude concernant la nature des fonds (habitats et espèces), profondeur, sédimentologie, géotechnie, et la présence de dispositifs de mouillage anciens et abandonnés ou sans titre. Il s'agira de définir les types de mouillage les mieux adaptés aux conditions de substrat et météorologiques locales pour assurer la durabilité de l'aménagement.

➤ **Etape 3 : Cahier des charges et démarches administratives**

Production du cahier des charges et suivi des démarches administratives et production des dossiers réglementaires.

➤ **Etape 4 : Mise en place de l'aménagement**

Exécution et suivi des travaux d'aménagement.

Engagements rémunérés

- ✓ Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ Surcoût de l'équipement (ancrage écologique et bouée de sub-surface) par rapport à un équipement « classique » (ligne de mouillage simple) ;
- ✓ Pose initiale des aménagements (coût complet de la mise en place) ;
- ✓ Entretien des dispositifs d'amarrage (plafonné à 100€/bouée/an dans le cadre des dispositifs de financement des contrats Natura 2000 marins).

Engagements non rémunérés

- ✓ Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	– Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	– Communes concernées ou gestionnaire délégué
Financement potentiel	– collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – CCTP ; – Rapport de l'étude ; scénarii proposées – Dossiers réglementaires – Conformité des livrables (types et localisation des dispositifs de mouillage) ; rapport de chantier – Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement.
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> – Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement ; – Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage ;
-----------------------------	---

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dispositifs de mouillage mis en place - Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêts communautaires concernés par la zone d'aménagement. Perception de la mesure par les usagers.
---------------------------------	--

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Etape de réflexion et concertation préalable : temps animateur - Accompagnement de l'action : temps animateur - Etude : 20 000€ - Mise en place des dispositifs écologiques de balisage : <i>le montant total de l'opération dépendra des conclusions des rencontres et des études préalables.</i> <p>Un prix unitaire pour les équipements peut déjà être estimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture et pose initiale des bouées : 880 à 1340€ H.T/bouée selon la profondeur des fonds • Pose et dépose annuelle : 370€ H.T/bouées <p><i>(source : Document d'objectif tome 2 du site Esterel)</i></p>
----------------------------	--

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2>Mise en place de panneaux d'information</h2>	Priorité 2 (Fort)
Action CN7	CONTRAT NATURA 2000	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Informers , sensibiliser, communiquer
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et communiquer sur la démarche Natura 2000 et sur les mesures de gestions mises en œuvre - Prise de conscience et modification des comportements - Amélioration de la compréhension et d l'appropriation de la démarche Natura 2000
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio. L'objectif est d'implanter ces panneaux d'information au niveau des endroits stratégiques du site : plages fréquentées, zones de mouillages organisés, ports
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Cette action vise à informer et sensibiliser les professionnels et les usagers du site afin de limiter les dégradations d'origines anthropiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.</p> <p>La mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation est prévue aux endroits stratégiques du site: plages fréquentées, ports (plaisance et commerce), zones de mouillage.</p> <p>Ces panneaux présenteront les caractéristiques principales du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio (richesse biologique et patrimoniale), l'importance et la vulnérabilité des habitats et des espèces et enfin les mesures de gestion majeures réalisées sur le site afin de limiter les pressions environnementales.</p> <p>Des réunions de concertation préalables seront organisées avec l'ensemble des partenaires : DREAL, CELRL, CAPA, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires, communes, <i>etc.</i>). L'objectif de ces réunions étant de s'assurer d'une parfaite complémentarité des messages portés par les différents programmes (LIFE + terrains militaires, Natura 2000 terre et mer, Grand Site, espèces protégées, <i>etc.</i>).</p> <p>De plus, selon l'emplacement des panneaux (plages, ports, zone de mouillage), ces derniers aborderont des thématiques plus spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion des déchets ; ✓ Sensibilisation sur la présence des tortues caouannes et les comportements à adopter en mer et sur les plages en cas de rencontre (bonnes pratiques, personnes à contacter en cas d'échouages ou tentatives de ponte, <i>etc.</i>) ; ✓ Espèces exotiques envahissantes et les précautions à mettre en œuvre afin de limiter leur expansion ; ✓ Gestion des banquettes de posidonies ; ✓ Changements climatiques ; <p>Cette action sera menée en complément aux autres actions de communication et de sensibilisation (patrouille nautiques, application Smartphone, site internet). ainsi pourra être alimentée par les autres mesures de gestion réalisées dans le cadre du programme d'action (contrat Natura 2000, études, <i>etc.</i>).</p> <p>Cette action comporte plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etape 1 : Concertation avec l'ensemble des partenaires (CELRL, CEN, DREAL, Syndicat mixte

<p>de gestion du Grand site, Communes, CDC, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etape 2 : Elaboration des contenus et validation par des scientifiques et par la structure animatrice ➤ Etape 3 : Conceptions des et réalisation des panneaux ➤ Etape 4 : Pose et entretien des panneaux

Engagements rémunérés

- Conception et réalisation des panneaux
- Pose et entretien

Engagements non rémunérés

- Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Animateur du site Natura 2000, CAPA, ...
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, ...

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - CCTP - Conformité des livrables; rapport de chantier - Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Suivis des travaux réalisés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de panneaux d'information conçus et mis en place - Perception de la mesure par les usagers - Evolution des comportements et des pratiques des usagers avec une meilleure connaissance et prise en compte des enjeux du site

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination de l'action : Temps animateur - Conception et installation : prestation - Entretien des panneaux ; prestation <p>Le cout d'un panneau d'information (confection, pose) : 2 500€ T.T.C (source : travaux réalisés sur le site Natura 2000 terrestre du golfe de Lava)</p>
----------------------------	--

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Encadrement de la fréquentation sur l'île de Mezzu Mare</h2>	<h3 style="margin: 0;">Priorité 2 (Fort)</h3>
Action CN8	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Informers , sensibiliser, communiquer
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des espèces concernées
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	- Tous les oiseaux marins du secteur et notamment le cormoran huppé, le goéland leucophée et le faucon pèlerin.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Ile de Mezzu Mare.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
<p>Depuis quelques années, la fréquentation de Mezzu Mare augmente régulièrement avec des rotations de bateaux de plus en plus fréquentes et de nombreux débarquements. Pour le moment les impacts sur les oiseaux nicheurs semblent limités mais il convient d'établir un règlement de circulation afin d'anticiper toute dérive. Il conviendra dans cette mesure de baliser les sentiers de marche afin d'éviter toute circulation dans les zones fonctionnelles pour les oiseaux.</p> <p>La mise en place des aménagements visant à encadrer la fréquentation sur l'île dépendra des conclusions de l'étude de fréquentation qui sera menée sur le site (priorité 1).</p> <p>Cette action pourrait également être accompagnée par des mesures de sensibilisation (panneaux, plaquettes, prévention par les sociétés de promenades, etc.) visant à limiter le dépôt de macrodéchets sur le secteur.</p>	
Engagement rémunéré	
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériels spécifiques aux aménagements (ganivelles, systèmes de fixation et balisages, etc.) 	
Engagement non rémunéré	
<ul style="list-style-type: none"> - Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière 	

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- animateur du site Natura 2000, CAPA, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata Sanguinaires...
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata Sanguinaires, ...

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des échanges - Rapport de suivi de la fréquentation - Plan de circulation

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion et échange effectués avec les acteurs - Nombre de mesures mises en place pour l'encadrement de la fréquentation - Nombre de débarquements et suivi des impacts liés au piétinement
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'utilisation du sentier balisé - Perception des mesures mises en place par les usagers du site - Etat de conservation des oiseaux nicheurs
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination de l'action : Temps animateur. <p><i>Détail à définir en fonction des conclusions de l'étude concernant la fréquentation du site et des mesures préconisées par cette même étude pour canaliser la fréquentation (ganivelles, aménagement du sentier).</i></p>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)DOCOB	Gestion durable des nids de balbuzards pêcheurs de Capo di Feno et dans l'ensemble du golfe	Priorité 3 (Moyen)
Action CN9	ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation de l'espèce concernée. - Favoriser la reproduction de l'espèce.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Espèce d'intérêt communautaire :</u> - Balbuzard pêcheur

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Capo di Feno et golfe de lava (gestions des nids artificiels) et ensemble de la ZPS pour faisabilité installation nouveau(x) nid(s)
Atlas cartographie	Nids géo-référencés

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Les Balbuzards pêcheurs fréquentent quasi quotidiennement le golfe d'Ajaccio pour la pêche. Deux couples sont installés à Capo di Feno, sur des nids artificiels dans la ZPS pour l'un et à moins d'1 km de celle-ci pour l'autre. Ces deux couples se nourrissent quotidiennement dans la ZPS. Un 3ème couple est installé au golfe de lava (hors ZPS). Ces nids ont été mis en place par le PNRC dès les années 1990 et en lien avec la DREAL en 2012 pour les deux plus récents (occupés). Un nid artificiel maintenant détruit avait été mis en place aux Îles Sanguinaires dans les années 1990.</p> <p>Pour les nids concernés par la ZPS les actions prévues sont les suivantes :</p> <p>1/ Mettre en place une zone de protection temporaire avec une réglementation souple entre le 15 février à début juillet pendant la période de reproduction de l'espèce. Cette zone serait délimitée par des bouées. Le rayon de protection reste à définir en concertation avec des spécialistes. Cette opération pourrait être réalisée en collaboration technique avec les phares et balises et après concertation locale.</p> <p>Un troisième nid, situé au nord du golfe de Lava, hors ZPS, pourrait être intégré à l'action dans une vision globale de la population locale (ces 3 couples représentent entre 7 et 9 % de la population corse) mais sur des fonds liés aux Plans Nationaux d'Action (dont le Balbuzard bénéficie)</p> <p>2/ Entretien des nids artificiels</p> <p>Ces nids peuvent ponctuellement nécessiter un entretien, les oiseaux n'étant pas toujours aptes à les consolider. On sait par ailleurs que les nids artificiels ont largement contribué au succès de l'extension de l'aire de reproduction en Corse (mais aussi en France continentale et en Toscane).</p> <p>3/ Etudier la faisabilité de l'implantation de nouveau(x) nid(s) dans la ZPS (rive sud du golfe et archipel des sanguinaires) en prenant en compte la qualité des sites, la fréquentation humaine...)</p> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie liée à la réalisation des réunions avec les différents partenaires (service de l'état, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires, CAPA, CDC, etc.) en associant le PNRC qui a l'expérience de la gestion de l'espèce et le CEN de Corse (suivi) - Travaux : Ingénierie liée à la réalisation des actions d'entretien soit par le PNRC dans le cadre du PNA

(Plan National d'Action) soit par la CAPA dans le cadre de Natura 2000 et du PNA - études de faisabilité pour l'installation de nouveau (x) nids (s): experts
--

Engagement non rémunéré -

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- PNRC ou CAPA ou syndicat mixte de la parata pour les Sanguinaires
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, PNRC, ...

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes rendus des échanges avec les acteurs - Rapport d'études - Bilan annuel de suivi des aménagements - Etude de faisabilité réalisée
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Réunion de concertation avec le service des phares et balises, des agents du PNRC et des ornithologues en charge du suivi (bénévoles ou professionnels) - Nombre de nids bénéficiant d'un périmètre temporaire de protection - Nombre de couple territoriaux - Nombre de nids entretenus
Indicateurs d'évaluation	- Suivi de l'occupation des nids artificiels - Etat de conservation de l'espèce

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et ingénierie relative à l'action : Temps animateur. • Achat des bouées et des systèmes d'ancrages • Pose annuelle des bouées • Pose de panneaux d'information temporaires sur les bouées • Temps et matériel pour réfection ou confection de nids • étude de faisabilité d'installation de nouveau (x) nid (s) <p>Les crédits BOP 113 (sous action 712 Natura 2000 terrestre et 715 espèces PNA) peuvent être mobilisés avec un partenariat des collectivités gestionnaires. les sommes engagées étant modiques (moins de 10 000 €/an pour l'entretien et le suivi auquel on rajoute l'achat de bouées et les ancrages à prévoir en première année pour les deux sites de la ZPS, en plus)</p> <p><i>Détail à définir en fonction des mesures prises dans le cadre de l'action.</i></p>
----------------------------	--

II. Les mesures non contractuelles

1. Les études et suivis scientifiques

Sur les sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio, 7 grandes catégories d'études et de suivis scientifiques sont préconisées afin d'évaluer l'efficacité de la gestion mise en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation.

Code de mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Page
ES1	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies	1	54
ES2	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat « Récifs »	1	56
ES3	Caractérisation des usages et étude de la fréquentation sur le site Natura 2000	1	59
ES4	Suivi des d'oiseaux nicheurs et recherche de nidification d'autres espèces	1	61
ES5	Suivi des interactions entre les activités de pêche professionnelle et l'aquaculture et les espèces marines : grand dauphin et tortue caouanne. Recherche de mesures pour en limiter les impacts	2	63
ES6	Expertise de mortalité accidentelle d'oiseaux marins par la pêche professionnelle et l'aquaculture. Recherche de mesures pour en limiter les impacts	2	65
ES7	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat « sables fins bien calibrés »	2	67

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action ES1	ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques
Effets attendus	- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'herbier de Posidonie - Evaluer la dynamique évolutive et l'état de conservation de l'herbier de Posidonie
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Habitat</u> : - Herbier de Posidonie (1120)

LOCALISATION

Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

L'herbier de Posidonie du Golfe d'Ajaccio couvre une surface estimée à environ 2 750 ha soit près de 6 % du site Les herbiers de posidonie sont globalement bien conservés, on peut les retrouver jusqu'à 39 m de profondeur dans certains secteurs (Feno Sud et Feno Sec). Toutefois, ils présentent des états de conservation variables selon leur localisation et les pressions anthropiques qu'ils subissent. Ainsi, les herbiers sont dégradés à proximité de certains points (aquacultures, mouillages, émissaires).

L'herbier de Posidonie du golfe d'Ajaccio fait actuellement l'objet de différents suivis :

- Deux points de surveillance du Réseau de Surveillance Posidonie: en limite inférieure, (i) La Parata (à proximité des cages aquacoles de l'entreprise « Gloria Maris ») ; et en limite supérieure (ii) au droit de la thalasso du Sofitel de Porticcio ;
- Un point de surveillance au centre du Golfe dans le cadre des suivis DCE ;
- Un point de surveillance dans le secteur des cages aquacoles de La Parata.

Il s'agira de poursuivre et compléter les suivis existants. Cette action s'inscrit en lien avec les mesures de gestion ayant pour objectifs de maintenir le bon état de conservation de l'herbier de posidonie dans le golfe d'Ajaccio : **CN2** mise en place de zones de mouillages organisés, le remplacement des balisages de plages par des balisages écologiques, **CN5**. L'étude et le suivi de l'herbier de posidonie permettront d'évaluer l'impact des mesures de gestion et, le cas échéant, leur modification ou adaptation, notamment au changement climatique. Les éléments du suivi permettront également d'alimenter les concertations qui seront menées pour la mise en place de ces mesures de gestion.

En première approche, deux nouveaux points de surveillance pourraient venir compléter le suivi existant :

- un point à proximité ou au niveau d'une zone de mouillage organisé ;
- un point dans une zone de référence, exempte de pressions significatives (*Zone témoin*).

Leur localisation précise fera l'objet d'une démarche concertée avec notamment les experts scientifiques concernés.

Ces points de surveillance auront pour objectifs (i) d'évaluer l'état de conservation de l'herbier au regard de la pression de mouillage et des mesures de gestion mises en œuvre ; (ii) de disposer d'un état de référence de l'état de conservation de l'herbier de posidonie dans le golfe d'Ajaccio et permettre ainsi d'évaluer la part des

pressions globales (changement climatique) qui doivent être prises en compte pour évaluer précisément ce qui peut être attribué aux pressions locales.

Les protocoles de suivi seront basés sur les protocoles existants standardisés (type RSP, balisages, paramètres de vitalité, fragmentation, compacité de mat, etc.) ; les indicateurs retenus seront également choisis parmi ceux existants et adaptés aux objectifs de l'action.

Le détail des protocoles et indicateurs sera également validé en concertation avec les experts scientifiques concernés.

Engagement rémunéré

- Mise en œuvre des suivis et synthèse des résultats;
- Evaluation de l'efficacité mesures de gestion mises en œuvre

Engagements non rémunérés

- Bilan annuel sur les études réalisées
- Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice, collectivités, universités, GIS, bureaux d'étude
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences de l'état (agence de l'eau et AFB), OEC, fonds européens, structure animatrice.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des échanges des groupes d'experts ; - Rapports de synthèse des études et suivis réalisés - Bilan annuel des suivis menés
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions des groupes d'experts - Indicateurs de suivi spécifiques à l'habitat
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des points de suivis complémentaires - Etat de conservation et dynamique évolutive de l'herbier de posidonies

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et l'ingénierie relative à l'action : Temps animateur - Etudes et suivis : <ul style="list-style-type: none"> • incluant le protocole/cahier des charges, réalisation des balises, mise en place du balisage par des scaphandriers professionnels, moyens à la mer, mesures scientifiques et interprétation de l'état initial du site : 16 000€ pour 2 sites (8 000€/site) • suivi de l'état de vitalité de l'herbier, cartographie, rapport d'étude: la prestation : 2 000€/site <p>Le suivi sera réalisé tous les 3 ans.</p> <p><i>(source : dire d'experts et document d'objectifs tome grand herber de la côte orientale)</i></p>
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat Récifs</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action ES2	ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques
Effets attendus	- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'habitat Récifs - Evaluer la dynamique évolutive et l'état de conservation de l'habitat Récifs
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Habitat</u> : - Récifs (1170)

LOCALISATION

Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 Golfe d' Ajaccio et Iles Sanguinaires
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

Sur le secteur Natura 2000 du Golfe d' Ajaccio, l'habitat Récif est l'un des habitats les mieux représentés avec une superficie de 2 577 ha au total. Cet habitat est caractérisé par des espèces de valeurs patrimoniales remarquables et indicatrices de la bonne qualité du milieu.

Le premier niveau bathymétrique concerne les trottoirs à *Lithophyllum byssoïdes* de la roche médiolittorale inférieure et les ceintures de *Cystoseira* sp. de la roche infralittorale à algues photophiles. Les encorbellements à *Lithophyllum byssoïdes* et les ceintures à *Cystoseira* sp. constituent des peuplements algaux à forte valeur patrimoniale et dont l'état de vitalité est un excellent indicateur de la qualité globale des eaux littorales. Le diagnostic écologique du site réalisé dans le cadre des inventaires CARTHAM montre que ces deux macrophytes sont présentes tout le long du littoral du site Natura 2000 ; 16 trottoirs à *L. Byssoïdes* ont été recensés au niveau des Iles Sanguinaires et sur les ilots en face de la Punta di Sette Nave.

Dans les tranches bathymétriques plus profondes se trouvent les peuplements du coralligène. Principalement construit par des algues calcaires (*Lythophyllum* sp. et *Mesophyllum* sp.), il est souvent caractérisé par les grands gorgonaires et des espèces à haute valeur commerciale telles que le Corail rouge (*Coralium rubrum*), cet habitat présente une forte valeur paysagère. Les gorgonaires, espèces longévives et patrimoniales sont des de l'habitat coralligène. Plusieurs facteurs de stress d'origine anthropique peuvent affecter les populations de gorgonaires (action mécanique d'engins de pêche, ancrage et mouillage des bateaux, contact des plongeurs sous-marins, qualité de l'eau, etc.), mais c'est également le contexte global de changement climatique global qui peut entraîner des épisodes de mortalité massive, comme en 1999 sur le littoral de la région Provence Alpes Côte d' Azur.

Par ailleurs, le Corail rouge est exploité par la pêche professionnelle à des profondeurs entre 50 et 110 mètres de profondeur. La pression de la pêche agit surtout sur la structure démographique des populations de l'espèce. Si la maturité sexuelle des polypes est atteinte dès de 2 ans, l'âge de première reproduction concerne des colonies âgées d'une dizaine d'année environ. La croissance de cette espèce est très longue, ainsi l'obtention de colonies de taille intéressante pour les corailleurs nécessite une période relativement longue.

Il s'agira de mettre en place un suivi des peuplements constitutifs de l'habitat Récifs et à forte valeur patrimoniale. Ces suivis auront pour objectifs de (i) d'évaluer l'état de conservation de l'habitat Récifs au regard des pressions identifiées et des mesures de gestion mises en œuvre ; (ii) de disposer d'un état de référence de l'état de conservation de l'habitat Récifs dans le golfe d' Ajaccio.

En première approche, le suivi de l'habitat Récif portera sur deux types de peuplements :

- Suivi de la répartition et de l'état de conservation des encorbellements à *Lythophyllum byssoides* et des ceintures à *Cystoseira* sp.
- Suivi des grands gorgonaires et du corail rouge (structure démographique, hauteur, largeur, diamètre, densité des colonies, taux de nécrose, ..) vis-à-vis des activités anthropiques et des changements globaux.

La localisation précise des points de surveillance fera l'objet d'une démarche concertée avec notamment les experts scientifiques concernés ; Les protocoles de suivi seront définir avec des experts scientifiques spécialisés. Les indicateurs retenus seront également choisis adaptés aux objectifs de l'action.

Engagement rémunéré

- Mise en œuvre des suivis et synthèse des résultats ;
- Evaluation de l'efficacité mesures de gestion mises en œuvre

Engagements non rémunérés

- Bilan annuel sur les études réalisées ;
- Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice, collectivités, universités, bureaux d'étude
Financement potentiel	- Structure animatrice, Etat et agences de l'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), collectivités, OEC, fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges des groupes d'experts ; - Rapports de synthèse des études et suivis réalisés - Bilan annuel des suivis menés et tableau de bord
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions des groupes d'experts - Indicateurs de suivi spécifiques à l'habitat
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des points suivis - État de conservation et dynamique évolutive de l'habitat Récifs

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et accompagnement de l'action : Temps animateur - Etudes et suivis : prestations <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la répartition et de l'état de conservation des encorbellements <i>Lithophyllum bissoides</i> et <i>Cystoseira</i> sp 2 zones de prospections : i) Isolella (Punta Sette Nave) et ii) Iles Sanguinaires Campagne terrain (2j), actualisation de la cartographie sous SIG et rapport d'étude : 10 000€ (source : cote bleue) • Suivi des grands gorgonaires et du corail rouge (structure démographique, hauteur, largeur, diamètre, densité des colonies, taux de nécrose, ..) vis-à-vis des activités anthropiques et des changements globaux. 5 sites de prospection : i) Capo di Muro (site témoin), ii) la botte, iii) Tabernacle, iv) Isolella, v) Castagna Campagne terrain (1j/site), actualisation de la cartographie sous
----------------------------	--

	SIG et rapport d'étude
--	------------------------

<p>DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)</p>	<h2>Caractérisation des usages et étude de la fréquentation du site du golfe d'Ajaccio</h2>	<p>Priorité 1 (Très Fort)</p>
<p>Action ES3</p>	<p>Etudes et suivis scientifiques</p>	<p>Enjeux conservation : Faisabilité :</p>

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances</p> <p>Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques</p> <p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site</p>
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Ensemble des habitats et des espèces du site Natura 2000

LOCALISATION	
Périmètre d'application	<ul style="list-style-type: none"> - Intégralité du site Natura 2000 - île de Mezzu Mare (Sanguinaires)
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Le golfe d'Ajaccio est le lieu de nombreux usages, tant dans sa partie marine que littorale. Les usages dits « récréatifs » constituent une part importante de la fréquentation du site. Ainsi, près de 1 500 navires de plaisance ont été comptabilisés, entre Sagone et Propriano, sur la saison estivale 2013 (survol aériens, programme MedObs, Stareso-OEC-ATC). Concernant la partie terrestre du site Natura 2000, l'île de Mezzu-mare connaît une fréquentation importante liée au débarquement de visiteurs depuis les navettes de promenades en mer : 9000 visiteurs recensés en 2004 ; une fréquentation annuelle estimée à 350 000 débarquements en 2010 (étude Kanopée, plan de gestion de de l'opération Grand site de France Parata-Sanguinaire). Cette fréquentation importante peut nuire à la tranquillité des espèces d'oiseaux présents et impacter de manière négative les tentatives de reproduction de ces espèces.</p> <p>Il s'agira donc de caractériser de manière quantitative et qualitative la fréquentation dite « récréative » du site Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires. Il est proposé de concentrer l'effort d'échantillonnage sur quelques activités cibles : la navigation de plaisance, la pêche plaisancière, la plongée sous-marine, les débarquements sur les îles Sanguinaires.</p> <p>Cette action s'appuiera à la fois sur des programmes en cours, des mesures inscrites dans le plan de gestion de l'opération Grand site de la Parata-sanguinaires, et des études spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de comptage des navires prévues à l'été 2018 par survol aérien (programme MedObs, OEC-ATC) ; - Mise en place d'éco-compteurs sur la pointe de la Parata et l'île de Mezzu-mare ; - Recensement des plongées effectuées dans le Golfe d'Ajaccio (démarche à co-construire avec les clubs de plongée du secteur, via par exemple la mise en place de carnets d'activité) ; - Etude spécifique de la fréquentation en mer. Cette dernière sous-action pourra être menée conjointement aux interventions de la patrouille nautique. <p>Les résultats de cette étude pourront le cas échéant conduire à des propositions d'aménagement ou de régulation des flux, telles que le balisage des sentiers de marche sur l'île de Mezzu-mare pour limiter les risques de dérangement des oiseaux nicheurs, ou encore la nécessité de renforcer les mesures de sensibilisation visant à limiter le dépôt de macro-déchets sur le secteur.</p>

Engagements rémunérés

- Etude de la fréquentation au débarquement sur le secteur Parata-sanguinaires ;
- Etude de la fréquentation récréative en mer dans le Golfe d’Ajaccio.
- Rédaction du cahier des clauses techniques particulières

Engagements non rémunérés

- Accompagnement de la mise en œuvre de la campagne d’observation aérienne MedObs 2018 ;
- Accompagnement de la démarche de suivi de l’activité de plongée sous-marine.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Etudes et suivis scientifiques/ Mission d’animation
En charge de la mise en œuvre de l’action	<ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice ; Syndicat Mixte de Gestion du Grand Site de France Parata-Sanguinaires ; Stareso, OEC, ATC.
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités, Etat et agences de l’Etat (DREAL, DDTM, Agence de l’eau et AFB, ...), Syndicat Mixte de Gestion du Grand Site Parata-Sanguinaires, Structure animatrice ; OEC, ATC ...

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des échanges ; - Rapports des études de fréquentation par type d’activité ; - Bilan annuel des niveaux de fréquentation
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges et partenariats - Implication des acteurs socio-économiques dans les programmes de suivi de fréquentation.
Indicateurs d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions d’aménagements ou régulation des flux ; - Etat de conservation des habitats et espèce concernés.

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D’INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et accompagnement de l’action : Temps animateur. - Etudes de fréquentation en mer et au débarquement : <ul style="list-style-type: none"> • Eco compteurs : 150€/éco compteurs • Campagne de prise de vue aérienne : 1j tous les 2 ans : 1 500€/j • Patrouille nautique : cout de la prestation détaillé dans la fiche « mise en place de la patrouille nautique » - Rapport d’étude : 50 000€
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Suivi des oiseaux marins nicheurs et recherche de nidification d'autres espèces	Priorité 1 (Très fort)
Action ES4	ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre le suivi des zones de reproduction des oiseaux marins du golfe
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la dynamique évolutive des effectifs des oiseaux nicheurs - Confirmer la présence d'autres espèces d'oiseaux
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Espèces d'intérêt communautaire :</u> - Goéland d'Audouin, - Cormoran huppé <u>Espèce d'intérêt patrimonial :</u> - Goéland leucophée

LOCALISATION

Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 Golfe d'Ajaccio et Iles Sanguinaires
Atlas cartographique	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

<p>Depuis 1994, la DREAL de Corse assure le suivi des populations d'oiseaux marins du golfe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à Aspretto (goéland d'Audouin) ; oiseaux fréquentant la ZPS • aux îles sanguinaires (Cormoran huppé et goéland leucophée (espèce non d'IC)) • à Isula Piana (Cormoran huppé et goéland leucophée (espèce non d'IC)) <p>Il s'agira de poursuivre et compléter les suivis existants.</p> <p>Les îlots Porri et Isulatu pourraient abriter une petite colonie d'Océanite tempête du fait de l'observation récurrente d'Océanites au large de l'archipel en période de reproduction. Une recherche appropriée est donc nécessaire afin de s'assurer de la nidification de cette espèce sur le site.</p> <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie liée à la réalisation des réunions avec les différents partenaires (services de l'état, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires) - Etudes <p><u>Engagement non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - à Aspretto (Goland d'audouin) ; poursuite des suivis par la DREAL - aux îles sanguinaires (Cormoran huppé et goéland leucophée (espèce non d'IC)) : transfert de la compétence proposée au SM de la Parata avec compagnonnage (2017 et 2018) et appui scientifique CPIE - à Isula Piana (Cormoran huppé et goéland leucophée (espèce non d'IC)) : poursuite des suivis par la DREAL - pour le Faucon pèlerin à Mezzu mare transfert de la compétence proposée au SM de la Parata avec compagnonnage (2017 et 2018) et appui scientifique CPIE - Accompagnement de la mesure
--

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques
---------------------------------	----------------------------------

En charge de la mise en œuvre de l'action	– DREAL et/ et SM de la Parata
Financement potentiel	– Structure animatrice, Etat et agences de l'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), collectivités, OEC, fonds européens.
CONTROLES	
Points de contrôle	– Compte-rendu des échanges avec les experts – Bilan annuel des suivis
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	– Echanges avec les experts – Indicateurs de suivi spécifiques aux espèces
Indicateurs d'évaluation	– Présence ou non de nouvelles espèces – Etat de conservation et dynamique évolutive des espèces
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	– Coordination et ingénierie relative à l'action : temps animateur – Etudes et suivis : Prestation

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Suivi des interactions entre les activités de pêche professionnelle et les espèces marines : grand dauphin et tortue caouanne. Recherche de mesures pour en limiter les impacts	Priorité 2 (Fort)
Action ES5	ETUDES ET SUIVIS	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances Accompagner une gestion durable des usages et des activités avec les enjeux du site Natura 2000
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des espèces concernées - Améliorer les connaissances sur les interactions entre usagers et espèces - Quantifier et suivre les interactions entre pêche professionnelle, mammifères marins et les tortues marines. En évaluer les impacts. - Réduire les impacts liés aux interactions entre pêche professionnelle, mammifères marins et les tortues marines.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Espèces d'intérêt communautaire :</u> - Grand dauphin – <i>Tursiops truncatus</i> - Tortue caouanne – <i>Caretta caretta</i>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>De tous temps, les pêcheurs professionnels ont été en interaction avec les mammifères marins et les tortues marines présents sur les sites de pêche.</p> <p>Sur le site du Golfe d'Ajaccio, le grand dauphin semble être l'espèce la plus impliquée dans ces interactions. Cette espèce côtoie les zones côtières et cible les mêmes espèces de poisson que les pêcheurs tels que les pageots, les rougets, les dorades, etc. Par ailleurs, les dauphins présentent parfois un caractère opportuniste en profitant soit des rassemblements de poissons encerclés dans les filets soit en se nourrissant directement dans ces derniers ou sur les lignes de palangres.</p> <p>Par leur action, les grands dauphins peuvent dégrader les lignes ou les filets de pêche et, à l'inverse, des captures ainsi que des mortalités accidentelles dans les engins de pêche ont été recensées.</p> <p>Des captures accidentelles de tortues marines ont également été relevées sur le littoral de la Corse, ces dernières années.</p> <p>L'ensemble des acteurs du site, experts scientifiques, pêcheurs professionnels soulignent donc la nécessité de mieux quantifier le niveau d'interaction, les impacts générés, dans l'objectif d'une meilleure prise en compte et gestion éventuelle de ces interactions à l'échelle du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.</p> <p>Concernant le grand dauphin, cette problématique, a fait l'objet d'une étude préalable, réalisée entre 2000 et 2007, dans le cadre du programme européen Life Linda.</p> <p>Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et quantifier les interactions entre le grand dauphin / la tortue caouanne et les engins de pêche professionnelle sur le site ; - Evaluer l'impact des engins sur les grand dauphins en terme de captures et mortalités accidentelles ; évaluer l'impact de la prédation des grands dauphins sur les engins de pêche ; définir si une adaptation des pratiques est nécessaire ; - Accompagner la réflexion sur l'adaptation de pratiques ou l'adoption de dispositifs permettant de limiter l'impact de ces interactions. <p>L'action sera conduite en partenariat avec les représentants des pêcheurs professionnels du Golfe d'Ajaccio.</p>

Engagements rémunérés

- Suivi des interactions, évaluation des impacts sur les populations et sur l'activité.
- Accompagnement pour l'adaptation des pratiques et des dispositifs

Engagements non rémunérés

- Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice, AFB, CRPMEM, Prud'homies, CARI
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et Agences de l'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau, AFB, ...), Fonds européens, CEN

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges ; - Bilans des interactions recensées ; - Etude des impacts sur les populations et l'activité;
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges et partenariats ; - Nombre de pêcheurs professionnels associés à l'action ; - Nombre de jours de suivi ; - Evaluation du besoin d'adaptation des pratiques et dispositifs.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques et/ou des dispositifs de pêche - Etat de conservation des espèces Grand dauphin et Tortue caouanne

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des interactions, évaluation des impacts : prestations ; - Coordination et ingénierie relative à l'action : Temps animateur.
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Expertise de la mortalité accidentelle d'oiseaux marins par la pêche professionnelle et recherche de dispositifs pour en limiter l'impact	Priorité 2 (Fort)
Action ES6		
ETUDES ET SUIVIS - AVIFAUNE		

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des espèces concernées - Réduire les impacts de la pêche professionnelle sur les oiseaux marins - Quantifier l'impact de la pêche professionnelle vis-à-vis des oiseaux marins - Améliorer les connaissances sur les interactions entre usagers et espèces
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Tous les oiseaux marins du secteur, plus particulièrement : - Cormoran huppé - Goéland d'Audouin - Sterne caugek

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio
Atlas cartographique	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
<p>Les espèces d'oiseaux marins d'intérêt communautaire ou non, présentes dans le Golfe d'Ajaccio, sont en interaction avec les activités humaines en mer et sur le littoral. Ces interactions sont à évaluer finement de manière à identifier d'éventuelles atteintes à leur état de conservation.</p>	
<p>Parmi les interactions à évaluer, les captures accidentelles, par la pêche professionnelle notamment, pourraient être préjudiciables à ces espèces. Les captures d'oiseaux par les engins de pêche peuvent avoir lieu du fait de l'enchevêtrement dans des filets actifs ou dormants, de l'accrochage sur des appâts, etc. Des sondages auprès des pêcheurs professionnels indiquent ainsi des captures accidentelles de cormorans huppés dans les filets.</p>	
<p>Cependant, leurs impacts sur les populations d'oiseaux ne sont pas évalués à ce jour et restent potentiels. Les connaissances locales font défaut sur les effectifs et la saisonnalité des espèces concernées, le degré et la saisonnalité des interactions spatiales entre zones de pêche et zones fonctionnelles de ces espèces, et finalement sur le niveau local de captures accidentelles.</p>	
<p>Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre et quantifier les mortalités accidentelles des oiseaux marins, en lien avec l'activité de pêche professionnelle sur le site ; - évaluer l'impact de ces mortalités accidentelles sur les populations d'oiseaux marins ; définir si une adaptation des pratiques est nécessaire ; - si nécessaire, accompagner la réflexion sur l'adaptation de pratiques ou l'adoption de dispositifs permettant de limiter les mortalités accidentelles d'oiseaux marins. 	
<p>L'action sera conduite en partenariat avec les représentants des pêcheurs professionnels du Golfe d'Ajaccio.</p>	
<p><u>Engagement rémunéré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des mortalités, évaluation des impacts sur les populations. - Accompagnement pour l'adaptation des pratiques et des dispositifs 	
<p><u>Engagement non rémunéré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière 	

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice, AFB, CEN, CRPMEM, Prud'homies

Financement potentiel	Collectivités, Etat et Agences de l'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB,...), CRPMEM, Prud'homies, CARI, CEN
CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des échanges ; - Bilans des mortalités accidentelles ; - Etudes de l'impact des mortalités accidentelles sur les populations ;
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges et partenariats ; - Nombre de pêcheurs professionnels associés à l'action ; - Nombre de jours de suivi ; - Evaluation du besoin d'adaptation des pratiques et dispositifs.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques et/ou des dispositifs de pêche - Etat de conservation des espèces d'oiseaux marins
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination de l'action : Temps animateur. - Suivi des mortalités, évaluation des impacts : prestations ;

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat « sables fins bien calibrés »	Priorité 2 (Fort)
Action ES7	ETUDE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques
Effets attendus	- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'herbier de Cymodocées - Evaluer la dynamique évolutive et l'état de conservation des sables fins bien calibrés
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Habitat</u> : - Sables fins bien calibrés (1110-6)

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Ensemble du site Natura 2000 Golfe d' Ajaccio et Iles Sanguinaires
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>La Cymodocée est une magnoliophyte marine qui se rencontre sur les fonds sableux photophiles comportant une certaine proportion de matières organiques. On trouve les herbiers de Cymodocées entre la surface et 10 m de profondeur, en milieu abrité entre la côte et les herbiers de posidonies; mais également au-delà de la limite inférieure des Posidonies, jusqu'à 50 m de profondeur. Dans les milieux lagunaires, elle partage souvent le substrat avec la zostère naine (<i>Z. noltei</i>). Les Cymodocées présentent des fonctions écologiques similaires à l'herbier de Posidonie.</p> <p>La Cymodocée bénéficie avec la Posidonie d'une protection nationale (arrêté du 19 juillet 1988). Elle bénéficie également d'une protection internationale dans la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, depuis 1996.</p> <p>Sur la zone d'étude, les herbiers de Cymodocées sont présents au niveau de l'habitat des Sables Fins Bien Calibrés (1110-6) et occupent 2% de cet habitat soit 16,6 ha au total (Andromède océanologie & Stareso, 2012). Toutefois, compte tenu des difficultés techniques rencontrées pour les cartographier, cette surface est vraisemblablement sous-estimée.</p> <p>Fréquemment localisé en amont de l'herbier de posidonie, sur des zones sableuses (habitat SVMC), l'herbier de Cymodocées est soumis notamment aux effets du mouillage plaisancier, de la qualité des eaux de surface et des aménagements littoraux, mais également au développement des espèces invasives (<i>ie Caulerpa</i>).</p> <p>L'herbier de Cymodocées du Golfe d' Ajaccio ne fait pas l'objet de suivis réguliers. Il s'agira donc de mettre en place un suivi adapté, qui pourra être complémentaire au suivi de l'herbier de Posidonie. En effet, cette action s'inscrit en lien avec les mesures de gestion ayant pour objectifs de maintenir le bon état de conservation de l'herbier de posidonie dans le golfe d' Ajaccio : CN2 mise en place de zones de mouillages organisés, le remplacement des balisages de plages par des balisages écologiques, CN5. Même s'il est moins sensible aux pressions anthropiques que l'herbier de Posidonie, l'étude et le suivi de l'herbier de Cymodocées permettra d'évaluer l'impact des mesures de gestion et, le cas échéant, leur modification ou adaptation. Les éléments du suivi permettront également d'alimenter les concertations qui seront menées pour la mise en place de ces mesures de gestion.</p> <p>La stratégie d'échantillonnage (localisation des points de surveillance, fréquence des suivis) fera l'objet d'une démarche concertée avec notamment les experts scientifiques concernés.</p> <p>Ces points de surveillance auront pour objectifs (i) d'évaluer l'état de conservation de l'herbier de Cymodocées au regard de la pression de mouillage et des mesures de gestion mises en œuvre ; (ii) de disposer d'un état de</p>

référence de l'état de conservation de l'herbier de Cymodocées dans le golfe d'Ajaccio et (iii) suivre la dynamique temporelle de cette espèce.

Les protocoles de suivi seront basés sur les protocoles existants standardisés pour les herbiers de magnoliophytes (type SeagrassNet ou RSP modifié, photographies aériennes, balisages, paramètres de vitalité, fragmentation, etc.) ; les indicateurs retenus seront également choisis parmi ceux existants et adaptés aux objectifs de l'action.

Le détail des protocoles et indicateurs sera également validé en concertation avec les experts scientifiques concernés.

Engagements rémunérés

- Mise en œuvre des suivis et synthèse des résultats ;
- Evaluation de l'efficacité mesures de gestion mises en œuvre

Engagements non rémunérés

- Bilan annuel sur les études réalisées ;
- Autres : à préciser lors de l'établissement de la convention financière

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	- Etudes et suivis scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice, collectivités, universités, GIS, bureaux d'étude
Financement potentiel	- Structure animatrice, Etat et agences de l'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), collectivités, OEC, fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes-rendus des échanges des groupes d'experts ; - Rapports de synthèse des études et suivis réalisés - Bilan annuel des suivis menés
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Réunions des groupes d'experts - Indicateurs de suivi spécifiques à l'habitat
Indicateurs d'évaluation	- Mise en place des points de suivi - Etat de conservation et dynamique évolutive de l'habitat « sables fins bien calibrés »

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	- Coordination et ingénierie relative à l'action : Temps animateur - Etudes et suivis : prestations ;
----------------------------	--

2. Les missions d'animation

Pour la mise en œuvre du DOCOB et l'atteinte des objectifs de conservation, 16 missions d'animation ont été préconisées sur les sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.

Code de mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Page
MA1	Animation du site Natura 2000	1	70
MA2	Réalisation d'un tableau de bord des actions	1	72
MA3	Renforcer la collaboration entre acteur et animateur pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets (aménagement, urbanisme, environnemental)	1	74
MA4	Mise en place d'une Veille active et participation aux réseaux de suivis et études sur la qualité des eaux littorales	1	76
MA5	Réflexion sur des actions à engager à court et moyen terme afin de limiter les impacts des activités aquacoles	1	78
MA6	Mobilisation des associations, des pêcheurs et des plaisanciers pour le ramassage des déchets en mer	1	81
MA7	Réflexion autour d'actions de conservation à engager répondant aux objectifs de l'ASR et de l'opération grand site Parata-Sanguinaires	2	84
MA8	Mise en place de la patrouille nautique	2	86
MA9	Création d'un site internet et d'une application smartphone	2	89
MA10	Création d'un sentier sous-marin	2	91
MA11	Communication et sensibilisation sur la présence du grand dauphin et de la tortue caouanne	2	94
MA12	Encourager les navires fréquentant la zone à s'équiper du système REPCET	2	96
MA13	Création et coordination du réseau sentinelles	2	98
MA14	Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin de limiter les captures accidentelles de goélands d'Audouin, de cormorans huppés et d'autres oiseaux marins	2	100
MA15	Création d'une aire marine éducative	2	102
MA16	Accompagner les structures portuaires vers une démarche écologique	3	104

<p>DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)</p>	<h2 style="margin: 0;">Animation du site Natura 2000</h2>	<p>Priorité 1 (Très fort)</p>
<p>Action</p> <p>MA1</p>	<p>ANIMATION</p>	<p>Enjeux conservation :</p> <p>Faisabilité :</p>

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous les objectifs opérationnels
Effets attendus	- Mettre en œuvre le document d'objectif
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
<p>La réalisation des mesures préconisées pour le secteur Natura 2000 en mer « golfe d'Ajaccio » nécessite la mise en place, par les membres du COPIL, d'une structure animatrice afin d'animer et de coordonner le programme d'actions défini dans le document d'objectifs. Les missions de l'animateur répondent aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animation générale de la démarche : mise en œuvre du programme d'actions Natura 2000, montage et suivi des dossiers de demande de subventions, organisation et animation des réunions du COPIL Natura 2000. ✓ Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre et le suivi d'actions contractuelles (contrat Natura 2000) et d'actions complémentaires ✓ Suivis scientifiques : préparation, commande et suivi des études écologiques permettant de suivre l'évolution des habitats et espèces prioritaires pour le secteur Natura 2000 « Golfe d'Ajaccio » ✓ Information et suivi des projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 ✓ Information, communication et sensibilisation à la démarche Natura 2000 : création d'outils de communication, participation et intervention lors de manifestations (salon des étudiants, réunion des opérateurs Natura 2000, ...), communication auprès des scolaires, participation aux réseaux en lien avec Natura 2000 ✓ Veille environnementale et suivi des projets de territoire (Schéma nautique, SCoT, Schéma d'aménagement, etc.) pour l'intégration des enjeux Natura 2000 dans ces projets ✓ Veille et suivi à la cohérence des actions de gestion mises en œuvre dans le cadre d'autres outils de gestion (SAGE, Grands site de France, Sites Natura 2000 voisins, PAMM, DCSMM, DCE, etc.) avec les objectifs du DOCOB ✓ Suivi de la mise en œuvre du DOCOB : rédaction des rapports annuels d'activité, compléments et mise à jour du DOCOB des sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio, élaboration d'un tableau de bord des actions mises en œuvre. ✓ Participation aux ateliers techniques de façade (ATF) 	

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice du site Natura 2000
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et

	AFB, ...), fonds européens
CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000 et charte) conformément aux préconisations du DOCOB - Organisation et participation aux réunions (groupes de travail, COPIL) - Echanges avec tous les services et structures ayant des enjeux sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme - Communication sur les actions réalisées dans le cadre du DOCOB
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre - A détailler
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - A détailler
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Animation, coordination et mise en œuvre du programme d'actions : Temps animateur <p>Le montant total de l'animation du site estimé à 20 000€/an soit 100 jours/an</p>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Suivi des actions et évaluation - Réalisation d'un tableau de bord	Priorité 1
Action MA2	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous les objectifs opérationnels
Effets attendus	- Mettre en œuvre le document d'objectif
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION

Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

L'animation du site Natura 2000 consiste à mettre en œuvre le document d'objectifs par la réalisation des actions qui auront été préconisées afin de répondre aux objectifs de conservation des habitats et espèces. Pour cela, la structure animatrice est chargée de différentes missions comme le suivi des actions, l'organisation des réunions avec les acteurs (COFIL, réunions d'information, de travail, *etc.*), les marchés publics, ainsi que la réalisation d'un tableau de bord.

L'objectif est multiple, il doit permettre de préciser les suivis prévus pour renseigner l'état des populations, ainsi que celui des pressions. Les suivis d'états des populations seront, dans la plupart des cas, renseignés à travers le programme de surveillance de la DCSMM. Il regroupe également les indicateurs d'efficacité précisés dans chacune des fiches mesures.

A terme, le tableau de bord sera un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion du site Natura 2000, il intègre ainsi deux niveaux :

- Une échelle locale, afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre ;
- Une échelle nationale, permettant d'évaluer la pertinence du réseau d'AMP de la façade et d'en faire le rapportage dans le cadre de la Directive européenne.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Structure animatrice du site Natura 2000
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB ...), fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	- Proposition de tableau de bord
---------------------------	----------------------------------

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	– Suivi des indicateurs
Indicateurs d'évaluation	– Opérationnalité du tableau de bord, ajustements des indicateurs
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	Coordination et animation de l'action : Temps animateur

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<p align="center">Renforcer la collaboration entre acteurs et animateur pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets (aménagement, urbanisme, environnemental)</p>	<p align="center">Priorité 1 (Très fort)</p>
<p align="center">Action MA3</p>		

ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000</p> <p>Informé, sensibiliser, communiquer</p> <p>Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site</p>
Effets attendus	- Coordonner les mesures et les protocoles opérationnels
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION

Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

Le territoire du golfe d'Ajaccio est concerné par différentes démarches écologiques, stratégies de gestion et différents cadres réglementaires.

Tout d'abord, les sites Natura 2000 « Colonie de Goéland d'Audouin de la base d'Aspretto », « Capo di Feno » et « Campo Dell'Oro » ainsi que l'opération Grand Site « Parata-Iles Sanguinaires » sont présents au sein du site direct du site Natura 2000 d'Ajaccio.

Des ZNIEFF mer et terre, des terrains gérés par le conservatoire du littoral des sites Natura 2000 terrestres sont également présents en bordure du site.

Le pays Ajaccien est également concerné par le SAGE « Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava. Ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux piloté par la CAPA est actuellement en cours d'élaboration et doit définir les objectifs majeurs concernant la gestion des milieux aquatiques des territoires concernés.

De plus, la CAPA porte l'élaboration de la stratégie nautique du pays Ajaccien. Il s'agit de faire émerger un schéma de développement des activités pour structurer les bases du développement nautique du Pays Ajaccien. Ce schéma, élaboré en concertation avec les institutions et les professionnels du nautisme, fournirait :

- une projection sur les potentialités de développement du nautisme sur le territoire, qui va structurer l'évolution du territoire dans le temps et dans l'espace ;
- un outil d'aide à la décision pour les collectivités et acteurs de la filière,
- un outil de mobilisation des acteurs et partenaires.

Ce schéma n'aura aucune portée réglementaire et s'adaptera aux évolutions du territoire et de la filière.

L'amélioration de la qualité environnementale de l'espace littoral et du plan d'eau est une priorité et servira de fil directeur au schéma. Des réunions de travail ont déjà été réalisées avec professionnels du nautisme afin d'établir un programme d'actions prioritaires dans lequel les enjeux environnementaux du territoire ont été pris en compte. En première approche, la convergence entre schéma de développement nautique, Natura 2000 en mer et SAGE en mer pourrait s'articuler autour de plusieurs axes de travail :

- Faire de Natura 2000-SAGE en mer une valorisation d'image pour le développement touristique (exemple de label qualitatif) ;
- Proposer des services « agiles », de gestion dynamique des équipements, pas de structures lourdes mais des services ingénieux, innovants, interactifs, efficaces, numériques ;
- Faire vivre la charte de bonnes pratiques Natura 2000 (voire charte nautique DRJSCS / OEC / DREAL).

La ville d'Ajaccio et la CAPA mènent également des stratégies de gestion en matière d'assainissement et de risque inondation.

Autre projet d'envergure existant à proximité du site Natura 2000 « golfe d'Ajaccio » est la construction de la nouvelle centrale du Vazzio.

Les enjeux définis par les différentes stratégies doivent être pris en compte dans chacune des démarches afin de mettre en œuvre une gestion cohérente et d'engager le territoire ajaccien vers une démarche intégrée des zones côtières.

Pour cela, la structure animatrice devra être associée aux différentes démarches afin de s'assurer que les enjeux environnementaux (Natura 2000) sont pris en compte. En effet, l'animateur sera chargé d'accompagner les structures porteuses de projets à rédiger les évaluations d'incidence Natura 2000.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	– Structure animatrice du site Natura 2000
Financement potentiel	–

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – Comptes-rendus des échanges ; – Rapports divers : plan de gestion, conservatoire du littoral, Opération grand site de France, SAGE, DOCOB, SLGRI, Schéma nautique, ...
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	– Echanges et implication de l'animateur dans les différents groupes de travail ;
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte des objectifs Natura2000 dans les différents documents de gestion – Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	Coordination et animation de l'action : Temps animateur
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Veille active et participation aux réseaux de suivi et études sur la qualité des eaux littorales	Priorité 1 (Très fort)
Action MA4	MISSION D'ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une dynamique de collaboration entre les différentes structures et réseaux de suivi - Suivre les résultats sur les influences des rejets de STEP et de réseaux d'eaux pluviales
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Ensemble des habitats et des espèces du site Natura 2000

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Intégralité du site Natura 2000
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>La qualité des eaux littorales constitue un facteur déterminant pour la préservation des habitats et des espèces présents sur la zone d'étude. Le secteur Natura 2000 du golfe d'Ajaccio a la particularité de se situer à proximité d'une zone très urbanisée où de nombreuses activités industrielles et maritimes sont présentes. Dans le cadre de la DCE, le contrôle opérationnel de surveillance de 2009 a classé la masse d'eau côtière du golfe d'Ajaccio comme niveau « MOYEN », le facteur déclassant étant l'herbier de posidonies (en limite inférieure).</p> <p>Une actualisation de ces mesures devait intervenir en 2013, mais à ce jour aucun résultat nouveau n'a été publié.</p> <p>Depuis 2009, d'importants travaux ont été réalisés sur les réseaux d'assainissement et sur la mise en conformité des stations d'épurations. Ces travaux ont certainement contribué à réduire les pollutions liées aux rejets d'eaux usées.</p> <p>De plus, dans le cadre du contrôle de surveillance annuel, le rapport de l'Ifremer de 2015 a une nouvelle fois mis en évidence des concentrations de cadmium, de mercure, de plomb et de vanadium importantes. Ces concentrations sont supérieures aux moyennes nationales.</p> <p>Les origines de ces pollutions n'ont toujours pas été identifiées.</p> <p>Cette mesure vise donc à assurer une veille active sur les études, réseaux et suivis de qualité des eaux et masse d'eaux côtière du site Natura 2000.</p> <p>La structure animatrice veillera à développer et pérenniser les échanges et les transferts d'expérience avec les acteurs en charge de cette thématique de suivi et de surveillance de la qualité des eaux littorales.</p> <p>Il convient également d'assurer une vigilance sur les problématiques des espèces invasives à la fois terrestres et marines. Pour le milieu marin, le réseau Alien Corse mené par l'OEC en partenariat avec l'université de Corse a déjà réalisé un recensement des EEE marines sur le secteur du golfe d'Ajaccio. Le développement des EEE est une véritable problématique en Méditerranée menaçant ainsi les espèces indigènes comme l'herbier de posidonies.</p> <p>Enfin, la structure animatrice sera attentive au signalement de la présence, des mortalités (échouages, captures accidentelles, collisions, <i>etc.</i>, ...) des espèces d'intérêt communautaire (espèces marines et avifaune). Pour cela, elle pourra mobiliser les acteurs du site (plongeurs, associations, loueurs de bateaux, gestionnaires de site, plaisanciers, navettes à passagers, pêcheurs professionnels) et s'appuyer sur leur présence quasi permanente dans le milieu pour récolter des informations sur ces thématiques.</p>

Dans le cadre de cette mesure, il s'agit de :

- Favoriser les échanges entre la structure animatrice et les différents réseaux et structures en charge du suivi de la qualité des eaux littorales. Comme par exemple, les réseaux de surveillance nationaux (RINBIO, ROCCH, REPOM, etc.), et les suivis actuels et à venir des différentes directives européennes (DCE et DCSMM).
- Veiller aux résultats de ces réseaux de surveillances et de suivi (contrôle opérationnel DCE, bilan annuel de surveillance ROCCH)
- Veiller aux résultats des études menées par la DREAL sur la patelle ferrugineuse dans le golfe d'Ajaccio (3 sites de surveillance : jetée d'Aspretto, jetée Tino Rossi et pointe de la Parata)
- Veiller aux résultats et aux conclusions des études concernant les mortalités de grandes nacres dans le golfe d'Ajaccio
- Veiller aux résultats du réseau Alien Corse

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation / Etudes et suivis scientifiques
En charge de la mise en œuvre de l'action	Structure animatrice du site Natura 2000
Financement potentiel	– MEEM, FEAMP, Université de Corse, CDC

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – Comptes rendus des échanges – Etudes et bilans des différents suivis
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	– Echanges et participations aux groupes de travail et instances de pilotage des différents réseaux de suivi
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de réseaux intégrés à la démarche Natura 2000 – Indicateurs d'évaluation spécifiques aux différents suivis – Etat de conservation des habitats et espèces

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	Coordination de la mesure, contribution aux instances de suivi : Temps animateur
----------------------------	--

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Réflexion sur des actions à engager à court et moyen terme afin de limiter les impacts des activités aquacoles	Priorité 1 (Très fort)
Action MA5	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Suivre la qualité générale des eaux et prévenir des pollutions Maintenir la démarche de concertation initiée avec les acteurs du site
Effets attendus	Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire concernés.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<u>Habitats :</u> - Herbier de Posidonie (1120) - Récifs (1170) [Coralligène (1170-14), Roche infralittoral à algues photophiles (1170-13)] - Sables fins bien calibrés (1110-6) <u>Espèces :</u> - Posidonie – <i>Posidonia oceanica</i> (IC) - Grande nacre – <i>Pinna nobilis</i> (IC)

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Parata-Iles Sanguinaires
Atlas cartographique	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Le Golfe d' Ajaccio est l'un des principaux sites de production aquacole de Méditerranée française. Le schéma de développement de l'aquaculture marine en Corse, élaboré par la DIRM en 2015, visait à assurer un développement durable des activités aquacoles marines en tenant compte notamment des autres activités et usages. Le site de la Parata-îles Sanguinaires figure parmi les sites identifiés comme favorables.</p> <p>La ferme aquacole du secteur de la Parata existe ainsi depuis 1992. Elle représente la plus grosse production de l'île et bénéficie de nombreux labels qui témoignent de la qualité de la production et des efforts qui sont réalisés premièrement en matière de gestion des apports d'aliments mais également en matière de densité de poisson.. La notion de gestion du flux alimentaire est fondamentale pour l'exploitant à la fois sur le plan économique mais également sur le plan commercial (valorisation du produit) et environnemental</p> <p>Le suivi de l'impact de l'activité aquacole sur les habitats et principalement l'herbier de Posidonie est réalisé via le Réseau de Surveillance Posidonie de Corse (Université de Corse et GIS Posidonie) et une étude spécifique sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Aquaculteurs de Corse (réalisée par la Stareso). Ces deux suivis mettent en évidence, à des degrés divers, un impact de l'activité sur l'herbier de posidonie, causé notamment par l'accumulation de matière organique et sédiments, qui limitent la photosynthèse de l'herbier, au droit des cages et dans un rayon d'une centaine de mètres. L'autre paramètre impactant pour l'herbier est l'ombre portée des cages causée par la biomasse des poissons qui limite le processus de photosynthèse. Le RSP pointe également la possibilité d'un impact qui se poursuivrait jusqu'à la limite inférieure de l'herbier. Des actualisations régulières de ces études sont en cours en 2017 et 2018.</p> <p>La qualité globale de l'eau fait également l'objet d'un contrôle régulier (réseau de suivi ROCCH). Celui-ci met en évidence depuis plusieurs années, la présence d'éléments traces métalliques tels que le cadmium, le plomb, le zinc et le mercure sur le secteur de la Parata. Ces ETM présentent des concentrations supérieures aux moyennes nationales mais inférieures aux normes réglementaires. Elles ne sont donc pas impactantes pour l'activité.</p>

En parallèle, la structure commerciale qui exploite la ferme aquacole de la Parata travaille à des projets de R&D, en partenariat avec l'université de Corse (plateforme Stella Mare), sur l'optimisation des ressources et la réduction des impacts causés par l'excès de rejets organiques sous les cages. Ainsi, le projet « multi trophique » consiste à développer une succession d'élevages complémentaires à l'élevage principal (loup, daurade et maigre), notamment de détritivores (homards) et autres consommateurs (oursins et huitres plates), afin d'améliorer la filtration de la colonne d'eau sous les cages. Une production de macro-algues est également à l'étude.

Il s'agit d'une action d'animation. Elle portera sur la mise en place du cadre de concertation permettant de poursuivre les mesures visant la réduction des impacts de l'activité aquacole du Golfe d'Ajaccio sur les habitats et espèces marines d'intérêt communautaire.

Cette action définit plusieurs niveaux d'intervention ;

A court terme :

1. Recensement des suivis existants sur les habitats et espèces potentiellement concernés par l'activité

2. Mise en cohérence des différents suivis réalisés sur les habitats, l'herbier de posidonie en particulier, et les espèces : Réseau de surveillance Posidonie ; études et suivis de l'incidence de l'activité mandaté par le Syndicat des aquaculteurs de Corse ; suivi des sédiments ; suivi de l'avifaune (DREAL Corse et CEN Corse), suivi des contaminants dans les sédiments et la colonne d'eau (ROCCH, Ifremer) pour les suivis existants ; suivi des interactions entre le Grand dauphin et la pêche professionnelle : pour ceux à venir (cf fiche correspondante du DOCOB).

3. Echange avec les experts scientifique sur les suivis réalisés, proposer, le cas échéant des compléments méthodologiques, géographiques ou thématiques ; Cette partie de l'action sera réalisée en cohérence avec les acquisitions de connaissance prévues par ailleurs dans le Document d'Objectifs (ie. herbier de posidonie) ; il pourra également être proposé de suivre les interactions de l'activité aquacole avec les autres usages (fréquentation maritime autour du site de production, nuisances acoustiques, dégradations éventuelles ou pollutions accidentelles, etc.).

4. Implication de la structure animatrice aux côtés du syndicat des aquaculteurs de Corse et des autres partenaires techniques pour le suivi de ces études, la production des cahiers des charges, l'accès et l'analyse des résultats...

5. Mise en place de groupes de travail sur les pistes possibles de réduction des impacts résiduels liés à l'activité. Ce groupe de travail rassemblera en premier lieu les acteurs socio-économiques du secteur, experts scientifiques, services de l'Etat, structure animatrice, collectivités.

Les premières actions qui peuvent être envisagées sont :

- Limiter l'impact mécanique sur le fond lié au ragage des chaînes et autres installations. Il pourrait ainsi être mis en place des dispositifs dits « écologiques » sur les équipements d'amarrage des bateaux, des balises de signalisation et des cages à poissons afin de les rendre moins impactant pour les fonds marins.
- Procéder au recensement exhaustif des macro-déchets (corps-morts,...) liés à l'activité aquacole présents sur les fonds marins de la concession. Mettre en place des opérations de retrait ou de « dépollution ». S'assurer au préalable que l'enlèvement de ces déchets n'occasionne pas plus de dégâts sur les fonds que leur maintien.
- Limiter les interactions entre la ferme aquacole et les oiseaux. Il doit être envisagé la mise en place de dispositifs physiques de protection par exemple des filets. Pour être efficace et éviter toutes intrusions d'oiseaux, ces dispositifs devront être installés sur toutes les cages, les filets devront être en permanence et correctement positionnés et entretenus afin d'assurer une étanchéité parfaite. Il est exclu toutes possibilités de tirs d'effarouchement ou de régulation des oiseaux.
- Poursuivre les travaux expérimentaux menés par le gestionnaire sur l'aquaculture multi-trophique afin de tenter de rétablir un certain équilibre dans l'écosystème marin.
- Continuer d'améliorer la qualité de l'alimentation et de leur distribution.

A moyen terme :

5. Recherche de financements et mise en œuvre des suivis complémentaires ;

6. Proposition de scénarios/mesures de gestion visant à réduire les impacts résiduels liés à l'activité.

Engagements rémunérés

- Etudes complémentaires ;
- Etudes de faisabilité et études d'impacts.

Engagements non rémunérés

- Ingénierie en appui à l'action d'animation (réunions publiques, concertation, élaboration de scénarios de gestion et conservation, etc.) ;
- Animation des groupes de travail ;
- Elaboration et dépôt des dossiers administratifs et réglementaires liés aux actions de gestion retenues.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation / Contrat Natura 2000 marin
En charge de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice, Structure commerciale, collectivités gestionnaires, CDC, OEC, structures associatives, CRPEM, Syndicat des aquaculteurs de Corse, <i>etc</i>
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités, Structure commerciale, collectivités, OEC, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'Eau, AFB, ...), fonds européens, CRPEM, Syndicat des aquaculteurs de Corse, <i>etc</i>

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges en groupes de travail ; - Bilan des études complémentaires ;
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Scénarios de gestion - Actions de gestion mises en place ; - Suivi des groupes de travail ; - Suivi des études complémentaires ; - Suivi des actions de gestion mises en place.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Perception des mesures par des socio-professionnels et usagers du secteur ; - Etat de conservation des habitats et espèces concernés.

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie, accompagnement et coordination de l'action : Temps animateur ; - Etudes complémentaires : prestation.
----------------------------	--

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2>Mobilisation des associations, des plaisanciers, des pêcheurs pour le ramassage des déchets</h2>	Priorité 1 (Très fort)
Action MA6	MISSION D'ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité : ls

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner les pratiques pour en limiter l'impact sur les habitats et les espèces Lutter contre les macrodéchets Suivre la qualité et les paramètres physico-chimiques des eaux littorales
Effets attendus	Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces concernés
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	Habitats : Potentiellement tous les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Plus spécifiquement : Herbier de Posidonie (1120), Récifs (1170) [Coralligène (1170-14) ; Roche infralittorale à algues photophiles (1170-13)], biocénoses des grottes obscures (8330-4) et semi-obscur (8330-3). Espèces : Potentiellement toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, notamment la tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>), et le Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>).

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Site Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>La lutte contre les pollutions marines, et en particulier l'accumulation de déchets en mer, figure parmi les objectifs principaux pour le maintien du bon état de conservation des habitats marins du golfe d'Ajaccio.</p> <p>L'impact des déchets sur la faune marine peut être considérable. Avec l'effet du sel, des mouvements d'eau et des UV ces déchets flottants ont tendance à se décomposer et se fragmenter en millions de morceaux. Ceux-ci peuvent alors être ingérés par les oiseaux marins, les tortues marines et autres animaux marins, causant ainsi des empoisonnements, des occlusions intestinales. De plus, les morceaux de plastiques ingérés sont de véritables éponges à Polluants Organiques Persistants (POP) susceptibles de contaminer toute la chaîne alimentaire.</p> <p>L'accumulation de déchets flottants en mer constitue par ailleurs une gêne notable pour la plupart des activités. Ainsi il est fréquent que des déchets soient présents dans les filets des pêcheurs professionnels, ce qui diminue leur capacité de pêche et peut occasionner des dégradations des engins.</p> <p>Il s'agira donc de définir le cadre d'une mobilisation possible des associations, des plaisanciers et des pêcheurs professionnels pour contribuer au ramassage des macro-déchets flottants en mer. L'action consistera également au recensement des équipements disponibles et leur éventuelle mise à disposition (conteneurs, matériels de collecte, chaîne de transport des déchets et traitement).</p> <p>Une expérimentation sur un site atelier sera menée, les résultats de cette expérimentation pourront faire l'objet d'une valorisation auprès des pêcheurs professionnels, des principaux partenaires (opérateurs portuaires, collectivités) et du grand public. Des outils de communication pourront être élaborés à cet effet.</p> <p>L'Ifremer a réalisé des études sur les zones d'accumulation des macrodéchets sur le littoral de la Corse. ces données pertinentes pourront être utilisées afin de déterminer les secteurs prioritaires pour le ramassage des déchets.</p> <p>Cette action est sub-divisée en 4 étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape 1 : Elaboration du cadre de la collaboration avec les associations, les ports de plaisance, pêcheurs professionnels ; <p>Un groupe technique sera constitué réunissant la structure animatrice, le syndicat mixte de gestion du Grand Site Sanguinaires-Parata, les associations environnementales, les gestionnaires des ports de plaisance de la ville d'Ajaccio et des zones de mouillage du site Natura 2000, les représentants des pêcheurs professionnels, les</p>

partenaires autres (tels que les opérateurs portuaires, les collectivités ayant la compétence en collecte et traitement des déchets,..). Ce groupe aura pour objectif de définir le cadre d'une mobilisation possible des associations, des plaisanciers et des pêcheurs professionnels pour contribuer au ramassage des macrodéchets flottants en mer et sur le littoral du site. L'action consistera également au recensement des équipements disponibles et leur éventuelle mise à disposition (conteneurs, matériels de collecte, chaîne de transport des déchets et traitement).

➤ **Etape 2 : Définition des modes opératoires ;**

Il s'agira de définir les protocoles de collecte les mieux adaptés au contexte physique et environnemental, au matériel disponible, à la technicité des intervenants. Un plan d'intervention sera proposé pour une expérimentation en site atelier :

- Modes d'interventions de collectes ;
- Stockages à terre ;
- Transport ;
- Traitement ;
- Valorisation à but de communication.

➤ **Etape 3 : Expérimentation en site atelier ;**

Sur la base du plan d'intervention précédemment défini, des données de l'Ifremer concernant les zones d'accumulation des déchets, et les demandes des acteurs du site, il s'agira de mener une campagne d'expérimentation de collecte des macrodéchets sur le littoral ou en mer par les gestionnaires du site, les associations, les plaisanciers et pêcheurs professionnels partenaires, *etc.*

Cette expérimentation aura pour objet de :

- valider la pertinence et l'efficacité de l'action et des chaînes de stockage/transport/traitement identifiés ;
- en ajuster les modes de réalisation si nécessaire ;

produire les éléments de valorisation pour communication et généralisation éventuelle vers d'autres sites.

➤ **Etape 4 : Valorisation de l'expérimentation réalisée.**

Les résultats de l'expérimentation en site atelier feront l'objet d'une valorisation auprès des associations, des plaisanciers, pêcheurs professionnels, des principaux partenaires (opérateurs portuaires, collectivités) et du grand public. Des outils de communication seront élaborés à cet effet. Une couverture médiatique pourra être prévue.

Il s'agira de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérimentation pour définir les possibilités de généralisation de l'action à d'autres sites :

- Aller vers un protocole de collecte et traitement qui soient généralisables ;
- Créer une dynamique d'adhésion à l'action auprès de nouveaux partenaires potentiels (Prud'homies, opérateurs portuaires, collectivités, etc.).

Engagements rémunérés

- Achats de matériels spécifiques à la collecte, au stockage et transport des déchets ;
- Frais de transport et traitement des déchets.

Engagements non rémunérés

- Opérations de collecte des déchets
- Coordination, animation et suivi des opérations.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	Structure animatrice, CRPMEM, prud'homie, CCI, associations, ville d'Ajaccio, CAPA, Syndicat mixte de gestion du grand site, <i>etc</i>
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens, CCI, ville d'Ajaccio

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges - Identification des partenariats envisageables - Préparation des modes opératoires, fiches de protocoles de collecte, fiches de caractérisation des macrodéchets
---------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'expérimentation/perspectives de généralisation - Bilan des collectes effectuées - Bilan des opérations de valorisation/traitement
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de mise en œuvre de l'action - Nombres de pêcheurs, de plaisanciers et d'associations mobilisés - Protocoles et modes opératoires - Illustrations (images, vidéos) de l'expérimentation
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Volumes de macro-déchets collectés et traités - Etat de conservation des habitats et espèces concernés
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et ingénierie relative à l'action (élaboration cahier des charges, rapport de collecte, organisation des réunions : temps animateur - Les modalités de mise en œuvre de la mesure (notamment les contraintes liées aux réglementations sanitaires et à la gestion des déchets) ainsi que les actions susceptibles d'être financées (achat d'équipement, indemnité éventuelle pour les pêcheurs) devront être précisées par la structure animatrice

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Réflexion autour d'actions de conservation à engager répondant aux objectifs de l'ASR et de l'opération grand site Parata - Sanguinaires	Priorité 2 (Fort)
Action MA7	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - Réduire les impacts des activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Pointe de la Parata - Iles Sanguinaires
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Au sein du site Natura 2000 du golfe d' Ajaccio, la Pointe de la Parata et les îles Sanguinaires présentent des enjeux remarquables tant en termes d'habitats et espèces marines que d'usages récréatifs et professionnels. La zone des Sanguinaires avait ainsi déjà été identifiée comme une zone présentant un enjeu important dans l'Analyse Stratégique Régionale de la Corse réalisée en 2012. Le Syndicat mixte de gestion du Grand site Parata-Sanguinaires envisage, par ailleurs, dans son plan de gestion d'étendre le périmètre du grand site (uniquement terrestre actuellement) au milieu marin. Il s'agira donc de définir des mesures visant à concilier les différentes activités présentes sur ce secteur (activités nautiques, plaisances et mouillages) avec les enjeux environnementaux marins et terrestre du secteur (préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire).</p> <p>Cette action porte sur la définition, en collaboration avec les acteurs socio-économique et associatifs, les gestionnaires et les usagers du secteur, d'actions de conservation répondant aux objectifs à la fois de la démarche Natura 2000 (milieux marin et terrestre) et à la fois aux objectifs de l'opération grand site et de l'analyse stratégique régionale de la Corse.</p> <p>Il s'agit d'une action d'animation, qui portera sur la mise en place de groupes de travail dédiés aux différents projets de gestion du secteur Parata-Sanguinaires (zones de protection, création de sentier sous-marins, régulation des flux de visiteurs, sensibilisation, etc.), leur mise en cohérence et leur harmonisation en termes d'objectifs de conservation des habitats et espèces. Cette action réunira notamment la structure animatrice, le Syndicat mixte de gestion du Grand site, les collectivités gestionnaires, la structure animatrice du site Natura 2000 terrestre, les services de l'état, les structures associatives, les socio-professionnels, pêcheurs, aquaculteurs, acteurs du tourisme, représentants des usagers et scientifiques.</p> <p>La mise en œuvre de l'action pourra s'appuyer sur des études complémentaires de fréquentation du site ou de la perception des usagers, qui seront menées si nécessaire.</p>
<p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes complémentaires de fréquentation et perception.

<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'aménagements (balisages, panneaux d'information, signalisations, etc.).

<p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des groupes de travail ; - Elaboration et dépôt des dossiers administratifs et réglementaires liés aux actions de gestion retenues.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Structure animatrice, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires, collectivités, CDC, OEC, structures associatives, CRPEM, prud'homies de pêche, etc.
Financement potentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités, Syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires, OEC, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'Eau, AFB, ...), fonds européens, CRPEM ...

CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus des échanges en groupes de travail ; - Bilan des études de fréquentation et perception ;

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des groupes de travail ; - Suivi des études de fréquentation et perception ; - Scénarios de gestion ; - Actions de gestion mises en place. - Suivi des actions de gestion mises en place.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Perception des socio-professionnels et usagers du secteur ; - Etat de conservation des habitats et espèces concernés.

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et ingénierie relative à l'action : Temps animateur

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2>Mise en place d'une patrouille Nautique</h2>	Priorité 2 (Fort)
Action MA8	Mission d'animation	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Informé, sensibiliser, communiquer</p> <p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000</p> <p>Veiller au respect de la réglementation existante</p> <p>Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances</p>
Effets attendus	<p>Prise de conscience et modification des comportements</p> <p>Diminution du nombre de dégradations constatées</p> <p>Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000</p> <p>Respect de la réglementation existante sur le site</p>
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<p>L'ensemble des habitats et des espèces présentes sur le site Natura 2000 « golfe d' Ajaccio »</p>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Intégralité du site Natura 2000 du Golfe d' Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Le diagnostic socioéconomique et les entretiens avec les acteurs du territoire ont mis en évidence la nécessité de renforcer la surveillance, et plus généralement la présence d'agents sur le terrain, afin de faire respecter la réglementation en vigueur, sensibiliser les usagers et contribuer ainsi au maintien du bon état de conservation des habitats et espèces.</p> <p>La mesure vise à la mise en place d'une patrouille nautique « mutualisé » qui permettra de répondre à plusieurs politiques publiques : Natura 2000, sécurité en mer, pollution, DCE/DCSMM, mesures du PAMM). Cette patrouille sera chargée de rappeler aux usagers les réglementations communes et relatives aux différentes activités qui sont en vigueur et à les informer des mesures de gestion menées dans le cadre de Natura 2000 et d'autres programmes environnementaux.</p> <p>La patrouille devra assurer une permanence sur le plan d'eau a minima durant la période estivale (1er juillet à mi-septembre).</p> <p>La patrouille sera principalement dédiée au milieu marin, toutefois elle pourra également intervenir sur les plages fréquentées du site afin de sensibiliser les usagers et veiller aux bonnes pratiques (respect des banquettes de posidonies, sensibilisation des usagers sur la présence des espèces d'intérêt communautaire et des bonnes pratiques à adopter en cas de tentative de ponte, etc.).</p> <p>Les agents de la patrouille ne seront pas assermentés ; en cas de non-respect de la réglementation ou de récidives, les autorités compétentes seront alertées. En ce sens, l'action vise également à la mise en place d'un cadre d'opérations concerté entre la structure chargée de la mise en place de la patrouille nautique et les services de l'Etat chargés de la surveillance en mer et le long du littoral. Les opérations de la patrouille pourront également être menées en concertation avec le CELRL propriétaire de certains territoires littoraux du site.</p> <p>Au-delà de la mission de surveillance et de sensibilisation, les agents de la patrouille pourront contribuer à différents suivis menés sur le site : suivi de fréquentation, réseaux d'observations ornithologique, mammifères marins ou espèces invasives. L'ensemble des observations et relevés effectués renseigneront a minima un journal de bord quotidien.</p>

L'action est ainsi subdivisée en 4 grandes étapes :

➤ **Etape 1 : Identification des prérequis nécessaires à la mise en place de la patrouille « Natura 2000 »**

Cette étape, essentielle, permettra de bâtir la feuille de route de la patrouille « Natura 2000 ». Il s'agira de préciser en particulier : le mode de gestion retenu (structure référente, statut administratif, financement, compétences, assurances et responsabilités juridiques, etc.) ; les missions précises qui seront affectées aux agents de la patrouille ; les modes d'intervention des agents ; les calendriers prévisionnels d'intervention.

De plus, étant donné le cout de cette mesure, il est important de noter que cette action ne pourra être menée que si les moyens et le cout sont partagés entre différents partenaires, notamment le syndicat mixte de gestion, la CAPA, les communes du site et l'Etat.

➤ **Etape 2 : mise en place d'un cadre d'action concerté avec les services de l'Etat chargés de la surveillance en mer et sur le littoral**

Les agents de la patrouille n'étant pas assermentés, il s'agira de mettre en place un cadre de collaboration permettant de favoriser voire accentuer les actions de surveillance et verbalisations menées par les services de l'Etat en mer et sur le littoral. En effet, par une présence régulière et continue sur site, les agents de la patrouille pourront contribuer aux signalements de comportements répréhensibles ou dangereux sur le site. De plus cette patrouille devra être en adéquation avec le plan de contrôle départemental ainsi que le plan de contrôle environnement marin de la façade Méditerranée.

➤ **Etape 3 : Démarches administratives et réglementaires**

Suivi des démarches administratives et production des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en place de la patrouille.

➤ **Etape 4 : Mise à disposition des moyens nautiques, véhicules et matériel associé**

Il s'agira d'identifier les possibilités de mise à disposition des moyens nautiques et véhicules nécessaires aux missions de la patrouille, ainsi que du matériel associé : moyens de communication, uniformes, matériel de sécurité, etc. Plusieurs pistes peuvent être explorées : prêt de matériel par les partenaires techniques et financiers, location des embarcations et véhicules sur la durée des missions, achat des embarcations et véhicules.

Les moyens nautiques, véhicules et l'ensemble du matériel seront alors fournis à la structure chargée de la mise en place de la patrouille.

➤ **Etape 5 : Mise en service de la patrouille**

Cette étape porte sur la mise en place opérationnelle de la patrouille. Le cadre d'intervention sera celui retenu lors des phases de prédéfinition du fonctionnement de la patrouille.

Engagements rémunérés

- Fonctionnement de la patrouille : rémunération des agents ; mise à disposition des moyens nautiques, véhicules et moyens associés.

Engagements non rémunérés

- Identification des modes de gestion de la patrouille ;
- Mise en place d'un cadre de collaboration avec les services de l'état chargés de la surveillance ;
- Démarches administratives et réglementaires pour la mise en place de la patrouille ;
- Production des bilans annuels d'activité de la patrouille.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	Structure animatrice, autre
Financement potentiel	Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau, AFB, ...) fonds européens...

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – Bilans annuels d'activité de la patrouille (nombre d'heures de présence assurés, nombre d'agents mobilisés, nombres d'interventions, etc.) – Calendrier prévisionnel et réalisé de la patrouille
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de journées de patrouille effectuées ; – Nombre d'utilisateurs contactés/sensibilisés ; – Nombre de contrevenants verbalisés par les services de l'état ; – Nombre d'observations et relevés effectués dans le cadre de suivis.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Evolution constatée des comportements et des mentalités ; – Perception par les utilisateurs de l'action de la patrouille ; – Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces concernés par l'action.
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Identification des modes de gestion et des cadres d'intervention : temps animateur – Fonctionnement de la patrouille : prestation à préciser

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<p align="center">Création d'un film, d'un site internet et d'une application smartphone</p>	<p align="center">Priorité 2 (Fort)</p>
<p align="center">Action MA9</p>		

ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Informé, sensibiliser et communiquer
Effets attendus	-Améliorer la compréhension et la perception par les usagers du dispositif Natura 2000 ; -Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION

Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

Cette mission d'animation prévoit la création d'un film, d'un site internet et d'une application Smartphone. Cette action a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur les problématiques et enjeux identifiés sur le site Natura 2000 du Golfe d'Ajaccio :

- ✓ Information sur le réseau Natura 2000 en mer en Europe, en France et en Corse
- ✓ Présentation du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio (habitats et espèces d'intérêt communautaire présents)
- ✓ Richesses biologiques et patrimoniales du site (habitats et espèces)
- ✓ Fragilité et menaces sur les habitats et les espèces
- ✓ Mesures de gestion mises en œuvre sur le site
- ✓ Réglementation en vigueur
- ✓ Bonnes pratiques à adopter
- ✓ Espèces exotiques envahissantes, changements climatiques, banquettes de posidonies, déchets, *etc.*

La création d'un film sera l'occasion de mettre en valeur la richesse biologique exceptionnelle du golfe d'Ajaccio, de présenter les principaux acteurs, d'informer le public sur la démarche Natura 2000 et ses objectifs et enfin de lancer la phase d'animation.

La mise en œuvre de cette mission comporte différentes étapes :

- **Etape 1 : Elaboration du contenu pour chaque thématique**
- **Etape 2 : Création du site internet**
- **Etape 3 : Création d'un film**
- **Etape 4 : Création de l'application**
- **Etape 5 : Communication sur ces outils de sensibilisation**

Il s'agit d'une mesure transversale qui sera en lien avec les autres actions du programme d'action, en particulier avec celles visant à la production d'outils de communication notamment avec la mesure « mise en place de panneaux d'information ».

Engagements rémunérés

- Ingénierie liée à la réalisation des contenus et à la mise en ligne
- Création de l'application

Engagement non rémunérés

- Accompagnement et animation de la mesure ; mise en œuvre des outils NTIC

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Animateur du site Natura 2000, CAPA, ...
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Livraison et mise à jour du site internet et application - Vérification des factures ou de pièces de valeur probante équivalente
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de connexions sur le site internet - Nombre de téléchargements de l'application
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des utilisateurs du site internet et de l'application - Evolution des comportements des usagers avec une meilleure connaissance et prise en compte de la démarche et des enjeux du site Natura 2000 - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et ingénierie relative à la mesure : temps animateur - Création de l'application smartphone (Android et Mac : 5 000€) - Site internet : 1 200€ ou du temps animateur selon la structure animatrice qui sera désignée <p><i>(source : document d'objectifs tome 2 Grand herbier de la côte orientale)</i></p>
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Création d'un sentier sous-marin</h2>	Priorité 2 (Fort)
Action MA10	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Informier, sensibiliser communiquer
Effets attendus	- Améliorer la compréhension et la perception par les usagers du dispositif Natura 2000 ; - Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Potentiellement l'intégralité du site Natura 2000 ; L'action vise à identifier les secteurs à enjeux du site Natura 2000 pouvant être adaptés à la mise en place d'un sentier de découverte sous-marine. Sa localisation sera définie en concertation avec les différents partenaires de l'action. En première approche, le secteur de la Parata et îles Sanguinaires a été proposé.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Les sentiers de découverte sous-marine constituent des outils pédagogiques communément mis en place sur le littoral méditerranéen. Il s'agit de faire découvrir les richesses de fonds marins du site Natura 2000 et sensibiliser les usagers aux fragilités des écosystèmes marins.</p> <p>Destinés aussi bien aux enfants qu'aux adultes, les sentiers sous-marins permettent également de mettre en place des actions de sensibilisation vis-à-vis des publics scolaires, notamment en dehors des périodes estivales.</p> <p>Il s'agira, dans un premier temps de définir, en concertation avec les acteurs du site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio, la localisation la mieux adaptée pour la mise en place de l'activité. En première approche, le secteur de la pointe de la Parata et des îles Sanguinaires a été identifié comme site potentiel. En effet, le syndicat mixte de gestion du grand site Parata-Sanguinaires mène déjà des actions de sensibilisation et de découverte du patrimoine et milieu terrestre (espèces végétales protégées et caractéristiques des maquis bas et des falaises côtières : pistachier lentisque, arbousier, ciste, <i>etc.</i>) en partenariat avec le CPIE d'Ajaccio.</p> <p>En outre, ce projet pourrait s'intégrer dans les orientations du plan de gestion du grand site Parata-Sanguinaires qui envisage d'étendre le périmètre du Grand site, uniquement terrestre actuellement, au milieu marin.</p> <p>La mise en œuvre de cette mission comporte 5 grandes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etape 1 : identification des zones à enjeux, dimensionnement du projet, mode de gestion, identification du porteur de projet ; ➤ Etape 2 : Caractérisation des habitats et espèces patrimoniales du secteur retenu. Proposition de scénarios de parcours et d'aménagements ; ➤ Etape 3 : Dossiers administratifs et réglementaires (AOT) ; ➤ Etape 4 : Acquisition du matériel et mise en place des aménagements ; ➤ Etape 5 : Mise en œuvre de l'animation et actions de communication.

Engagements rémunérés

- Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre ;
- Acquisition de dispositifs de bouées et de lignes de mouillages adaptées aux substrats et respectueux de l'environnement ;
- Exécution des travaux d'aménagement ;
- Maintenance annuelle des dispositifs plafonné ;
- Prestations liées aux actions de communication (panneaux, plaquettes,...).

Engagements non rémunérés

- Rédaction des cahiers des charges ;
- Réflexion sur les zones à enjeux, les besoins, les types de dispositif, les modes de gestion, en collaboration avec les acteurs socio-économique, l'animateur du site Natura 2000 et les services de l'Etat ;
- Définition et validation du scénario d'aménagement retenu avec les acteurs du domaine maritime ;
- Montage et présentation des dossiers administratifs ;
- Maîtrise d'œuvre et suivi de la maîtrise d'ouvrage durant l'exécution des travaux ;
- Mise en œuvre du suivi de fréquentation et d'efficacité de l'aménagement.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Syndicat mixte, Associations, CAPA, autres collectivités,...
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - CCTP ; - Dossiers réglementaires - Obtention des autorisations administratives (AOT) - Conformité des livrables (types et localisation des dispositifs de l'aménagement) ; - Rapport annuel du contrôle de conformité de l'aménagement ; - Rapports annuels d'activité de l'aménagement.
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement ; - indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation de l'activité ; - Indicateurs de l'état de conservation des habitats et espèces concernés par l'aménagement (herbier de posidonie, roche infralittorale à algues photophiles, macrophytes dressés, grande nacre et autres grand invertébrés sessiles, ..) ; - Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de l'aménagement ; - Nombre d'actions de communication liées à l'activité, répercussions médiatiques et efficacité des actions menées.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'encadrement réglementaire de l'aménagement (arrêtés de balisage, d'interdiction de navigation dans le périmètre, ...) - Evaluation globale de la sensibilité des usagers de l'activité face à la fragilité du milieu ; - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- Ingénierie relative à la création du sentier sous-marin : Temps animateur ;- Acquisition du matériel de balisage : prestation ;- Acquisition des outils pédagogiques : prestation ;- Installation/désinstallation/entretien annuel du balisage : prestation ;- Etapes de réflexions et concertations préalables : temps animateur ;- Suivis de la fréquentation et de l'état de conservation des habitats et espèces : prestation.
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Communication et sensibilisation sur la présence du grand dauphin et de la tortue caouanne	Priorité 2 (Fort)
Action MA11	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Informé, sensibiliser et communiquer Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et communiquer sur la démarche Natura 2000 et sur les mesures de gestions mises en œuvre - Prise de conscience et modification des comportements - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Grand dauphin, <i>Tursiops truncatus</i> - Tortue Caouanne, <i>Caretta caretta</i>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Cette action vise à informer et sensibiliser les professionnels, les usagers ainsi que les élus du site Natura 2000 sur la présence des espèces marines d'intérêt communautaire, le grand dauphin et la Tortue caouanne. Tout d'abord, il conviendra d'informer et de sensibiliser sur les techniques d'approches préconisées par le Sanctuaire Pelagos concernant les cétacés (http://www.souffleursdecume.com/docs/code_de_bonne_conduite.pdf). Ces préconisations peuvent également être adoptées pour l'observation des tortues marines.</p> <p>Cette action vise également à informer les élus du site et les propriétaires de paillotes sur les pratiques à adopter en cas d'une tentative de ponte par une tortue marine, sur les mesures à prendre afin de favoriser la reproduction de l'espèce comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les structures compétentes : Réseau tortue Marine Méditerranée, CESTMED, Structure animatrice - Mettre en place un périmètre de sécurité afin de ne pas déranger l'espèce <p>Cette action est complémentaire avec les actions « Mise en place de panneaux d'information » et « création d'un site internet et d'une application smartphone ». En effet, la communication et la sensibilisation sur cette thématique pourra s'effectuer avec ces différentes techniques d'information.</p> <p>De plus, l'animateur devra organiser des réunions avec les acteurs du site (loueur de jets et de bateaux, paillotes, sociétés de promenade en mer) et les élus afin de les informer sur les pratiques à adopter et sur les messages à transmettre aux usagers au moment de leur activité.</p> <p>Cette mesure pourra également être couplée à des actions de science participative ou d'activités de whale-watching permettant la remontée d'information et signalisations de mammifères marins et tortues.</p>
<p><u>Engagement rémunéré</u></p> <p style="text-align: center;">-</p>

Engagements non rémunérés

- Accompagnement de la mesure, animation des rencontres et échanges
- Elaboration de supports de sensibilisation à destination des acteurs

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Animateur du site Natura 2000,
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB, ...), fonds européens

CONTROLES

Points de contrôle	- Comptes rendus des échanges et réunions - Bilan annuel des signalisations
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	- Echanges avec les acteurs - Nombre d'acteurs engagés dans la démarche - Suivi des supports de sensibilisation distribués
Indicateurs d'évaluation	- Evolution des comportements et des pratiques des usagers avec une meilleure connaissance et prise en compte de la démarche et des enjeux du site Natura 2000 - Etat de conservation des espèces

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	- Accompagnement et animation de la mesure : Temps animateur.
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Encourager les navires fréquentant la zone à s'équiper du système REPCET</h2>	Priorité 2 (fort)
Action MA12	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Informier, sensibiliser, communiquer
Effets attendus	- Réduire les collisions accidentelles entre les navires et les cétacés et/ou les tortues marines
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	- Grand dauphin, <i>Tursiops truncatus</i> - Tortue Caouanne, <i>Caretta caretta</i>

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Intégralité du site Natura 2000 golfe d' Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT	
<p>Le diagnostic socio-économique réalisé dans le cadre de l'élaboration du tome 1 a démontré l'importance du trafic maritime dans le golfe d' Ajaccio : ferries, croisières, gaziers, pétroliers, plaisance, etc. Ce trafic important entraîne l'augmentation des risques de collision avec les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site, le grand dauphin et la tortue caouanne, mais également avec des cétacés caractéristique de la zone et présentant une forte valeur patrimoniale (Rorqual commun, dauphin bleu et blanc, etc.</p> <p>En 2014, un gazier est entré en collision avec un rorqual commun. En plus des impacts directs sur l'animal, ces collisions constituent un risque important de pollution par les navires transportant des matières dangereuse. Le gazier n'était pas équipé du système REPCET. Ce système permet de localiser en temps réel les cétacés en intégrant leurs coordonnées GPS dans une base donnée consultable par l'ensemble des navires équipés de ce système de repérage.</p> <p>Au vu des enjeux du site en matière de préservation des espèces marines et de prévention des pollutions en milieu marin, il semble nécessaire d'encourager l'ensemble des navires fréquentant le site Natura 2000 à s'équiper de ce système de repérage en temps réel.</p> <p>Des réunions devront être organisées, avec le soutien la CCI de Corse du Sud et les représentants des ports de la zone, afin de sensibiliser les différentes compagnies maritimes sur le sujet.</p> <p>De plus, le site Natura 2000 étant compris dans les limites du sanctuaire pelagos, la préservation des cétacés doit donc constituer une priorité.</p>	
<p><u>Engagement rémunéré :</u></p>	
<p><u>Engagement non rémunéré</u></p> <p>- Accompagnement de la mesure, organisation de réunions d'échange et sensibilisation des acteurs</p>	

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Animateur du site, CCI

Financement potentiel	–
CONTROLES	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> – Equipement du système REPCET par les navires fréquentant la zone d'étude – Comptes-rendus des échanges
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de navires équipés du système fréquentant la zone – Echanges et sensibilisation des acteurs – Nombre de signalisation de collision avec les cétacés
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Perception de l'outil REPCET par les utilisateurs – Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	- Echanges avec les acteurs et partenaires techniques : Temps animateur

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<p align="center">Création et coordination du « Réseau Sentinelles »</p>	<p align="center">Priorité 2 (Fort)</p>
<p align="center">Action MA13</p>		

ANIMATION

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Tous les objectifs de gestion
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des impacts liés à la fréquentation humaine ; - Prise de conscience et modification des comportements - Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'intégralité du site Natura 2000 golfe d'Ajaccio.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>L'objectif de cette mesure est de rassembler l'ensemble des acteurs du site au sein du « Réseau Sentinelles du golfe d'Ajaccio ».</p> <p>Le réseau, basé sur l'adhésion et la participation volontaire des acteurs, aura pour principale mission d'informer et de sensibiliser le public avec un discours commun. Il permettra également d'avoir la possibilité de signaler un problème afin que les acteurs ayant des compétences dans le domaine ciblée puissent agir rapidement (réseau d'observation d'espèces, pollutions, infractions, <i>etc.</i>). Le réseau aura également la mission de réaliser une veille sur les espèces Natura 2000 telles que le grand dauphin et la tortue caouanne mais d'autres espèces d'importances patrimoniales comme par exemple les grandes nacre, les patelles ferrugineuses, les cétacés, les requins, les EEE, <i>etc.</i> L'animateur sera chargé ensuite de récolter ces informations (présence/absence des espèces, collisions, échouages, <i>etc.</i>) et les transmettre aux réseaux de suivis correspondants.</p> <p>Le but étant que ces missions soient facilement réalisables et compatibles avec leur activité quotidienne. Des réunions de travail avec les acteurs souhaitant participer au réseau seront mises en œuvre la première année afin de déterminer et d'affiner son fonctionnement et son organisation.</p> <p>Deux réunions de coordination annuelles seront organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une avant la saison touristique afin d'actualiser la communication à développer auprès du public et des usagers (avec distribution des outils de communication mis en place) ainsi que les procédures de relais d'information interne au réseau qui auront été définies préalablement par les acteurs eux-mêmes. • Une après la haute saison afin d'effectuer un bilan des actions menées, des points positifs et négatifs du fonctionnement mis en place afin de pouvoir l'ajuster pour l'année suivante. <p>Ce réseau sera coordonné par la structure animatrice du site Natura 2000 et il permettra également de mettre en relation différentes surveillances existantes.</p>

<u>Engagement rémunéré</u>	
-	
<u>Engagement non rémunéré</u>	
-	
DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- animateur du site Natura 2000,
Financement potentiel	- Collectivités, Etat et agences d'état (convention cadre animation), fonds européens,
CONTROLES	
Points de contrôle	- Compte-rendu des échanges - Fiche de fonctionnement de réseau mis en place - Bilan d'activité du réseau
SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	- Nombre d'acteurs partenaires du réseau - Echanges et groupes de travail - Nombre de plaquettes d'information distribuées aux usagers - Nombre de signalisations - Nombre d'observation d'individus des espèces biologiques ciblées
Indicateurs d'évaluation	- Taux de retour des partenaires du réseau - Perception des acteurs socio-économiques et usagers du secteur
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	- Accompagnement de la mesure : Temps animateur.

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin de limiter les captures accidentelles de goélands d'audouins, de cormorans huppés et autres oiseaux marins	Priorité 2 (Fort)
Action MA14	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS

Objectif(s) opérationnels correspondants	Informé, sensibiliser, communiquer Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000
Effets attendus	- Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. - Réduire les impacts des activités sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION

Périmètre d'application	Intégralité du site Natura 2000 du Golfe d' Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT

Le suivi approfondi de la colonie de Goélands d'Audouin d'Aspretto (la plus importante de France) a montré une mortalité récurrente et assez importante des adultes durant la période de reproduction. À titre d'exemple, en 2017, 2 oiseaux sont morts et un a disparu suite à l'ingestion d'hameçons ou un piégé dans des filets de pêche abandonnés. Un cas a été constaté chez une sterne caugek en hiver et des cas ont été aussi identifiés chez des Cormorans huppés. la plaquette aurait pour objectif de conseiller sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour limiter les captures et autres entraves aux oiseaux. Ces plaquettes pourraient être distribuées chez les marchands d'articles de pêche et de plaisance.
<u>Engagement rémunéré</u> - Création des plaquettes de sensibilisation
<u>Engagements non rémunérés</u> -

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- animateur du site Natura 2000, CAPA, DREAL, CEN, ...
Financement potentiel	- Etat et agences d'état, collectivités, fonds européens, Life + terrains militaires...

CONTROLES

Points de contrôle	- Bilan annuel des mortalités causées par la pêche plaisancière
---------------------------	---

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaquettes distribuées - Nombre d'oiseaux victimes de la pêche de plaisance chaque année - % de marchands d'article de pêche et d'accastillage diffusant la ou les plaquettes
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'état de conservation des espèces concernées par la mesure
ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION	
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et coordination de l'action : Temps animateur. <p><i>Détail à définir en fonction des mesures prises dans le cadre de l'action (création des plaquettes).</i></p>

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Création d'une aire marine éducative</h2>	Priorité 2 (Fort)
Action MA15	Mission d'animation	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	<p>Informer, sensibiliser, communiquer</p> <p>Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000</p> <p>Veiller au respect de la réglementation existante</p> <p>Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances</p>
Effets attendus	Prise de conscience et modification des comportements Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000 Respect de la réglementation existante sur le site
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et des espèces présentes sur le site Natura 2000 « golfe d' Ajaccio »

LOCALISATION	
Périmètre d'application	Intégralité du site Natura 2000 du Golfe d' Ajaccio
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Le diagnostic socioéconomique et les entretiens avec les acteurs du territoire ont mis en évidence la nécessité de favoriser la découverte de l'environnement marin. Pour cela, une aire marine éducative (AME) pourrait être créée sur le site Natura 2000 du golfe d' Ajaccio afin de sensibiliser les scolaires à la richesse de l'environnement marin et de les impliquer dans la préservation de ces ressources. Le concept des aires marines éducatives est né en 2012 aux îles Marquises. Elle constitue une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire.</p> <p>Elle constitue un projet pédagogique et éco citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers et de protection de l'environnement.</p> <p>Plusieurs étapes sont donc nécessaires à la réalisation de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 : Réaliser des réunions d'information avec les communes du site Natura 2000 et la DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale) et/ou le rectorat de Corse afin de les informer sur le projet de l'aire marine éducative - Etape 2 : sonder les écoles, les acteurs socio-économiques, les associations et les scientifiques qui souhaitent s'impliquer dans la gestion d'une aire marine éducative - Etape 3 : Déterminer une zone proche de l'école choisie, définir le mode de gestion et le rôle des différents partenaires (partenaires de gestion, acteurs socio-économique, structure associative, scientifiques, écoliers). Il conviendra de mettre en place un « conseil de la mer des enfants » incluant également les autres acteurs de l'AME - Informer les services de l'état et mise en place de l'aire marine éducative <p>Une fois l'AME installée, il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir l'état écologique de référence en impliquant à la fois les scientifiques et les enfants ; - Déterminer des mesures de gestion en concertation avec les acteurs.
<p>Engagements rémunérés</p> <p style="text-align: center;">-</p>

Engagement non rémunéré

- Ingénierie nécessaire à la réalisation de la mesure : réunion avec les communes du site, avec les scientifiques, les acteurs socio-économique, les écoles ; réunion avec les services de l'état

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	Ecole du site, CPIE, Structure animatrice
Financement potentiel	Collectivités, Etat et agences d'état (DREAL, DDTM, Agence de l'eau et AFB), fonds européens.

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans annuels d'activité - Compte rendu des différentes opérations réalisées - Compte rendu des réunions avec les enseignants, les scientifiques et les acteurs socio-économiques
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec les écoles et les communes - Echanges avec les acteurs (usagers, scientifiques, services de l'état, etc)
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution constatée des comportements et des mentalités ; - Perception par les usagers; - Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces concernés par l'action.

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie relative à l'action : Temps animateur <p><i>Le cout des opérations réalisées dans le cadre de l'aire marine éducative devront être déterminée.</i></p>
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 GOLFE D'AJACCIO (FR 9402017)	<h2 style="margin: 0;">Accompagner les structures portuaires vers une démarche écologique</h2>	Priorité 3 (Moyen)
Action MA16	ANIMATION	Enjeux conservation : Faisabilité :

ENJEUX ET OBJECTIFS	
Objectif(s) opérationnels correspondants	Accompagner une gestion durable des usages et des pratiques compatibles avec les enjeux du site Natura 2000 Informé, sensibiliser, communiquer Suivre la qualité générale des eaux et prévenir des pollutions telluriques
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 – Améliorer la qualité des eaux littorales ; – Réduire les pollutions portuaires.
Habitat(s) / espèces d'intérêt communautaire concerné(s)	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000.

LOCALISATION	
Périmètre d'application	L'action porte sur l'ensemble des ports de commerce, de plaisance et de pêche du Golfe d'Ajaccio : port Tino Rossi : port Charles Ornano.
Atlas cartographie	

DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENT
<p>Le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio et des îles Sanguinaires est caractérisé par une activité maritime et portuaire importante : Le site compte 3 zones portuaires : 2 ports de plaisance et un port de commerce. Outre une forte fréquentation des navires de plaisance, 3 compagnies de ferries assurent des liaisons entre la Corse et le continent tout au long de l'année, le trafic de commerce permet de desservir toute la Corse du sud, y compris pour le transport de matières dangereuses (sites Seveso de la baie d'Ajaccio).</p> <p>Les ports de plaisance Tino Rossi et Charles Ornano ont d'ores et déjà engagé une démarche port propre. Celle-ci s'inscrit dans la SMVM du PADDUC et témoigne de l'engagement fort des gestionnaires du port pour une évolution de leur activité vers la prise en compte des enjeux écologiques. Le port Tino Rossi, plus avancé, est équipé de dispositifs de collecte des eaux grises et noires, et d'une aire de carénage conforme aux enjeux environnementaux (récupération des peintures, métaux, huiles, ...). Les quais seront prochainement équipés de caniveaux techniques permettant la collecte des eaux usées à poste.</p> <p>Le port de plaisance Charles Ornano souffre encore de l'absence d'équipements spécifiques de traitement des effluents avant rejet sur ses 2 aires de carénage, et de protection autour des zones d'avitaillement. Par ailleurs, la gestion des déchets et des huiles de vidanges reste une problématique majeure malgré la présence de collecteurs et un projet en cours de mini déchetterie.</p> <p>Enfin, le développement d'une zone de mouillage sauvage à l'est du port Charles Ornano constitue un enjeu majeur dans la bonne gestion des impacts liés à l'activité de plaisance sur le site Natura 2000.</p> <p>Les activités portuaires peuvent causer d'importantes pollutions au niveau des eaux côtières. Ces pollutions peuvent être néfastes pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire notamment l'herbier de posidonies et les récifs (roches infralittoral à algues photophiles, coralligène). En effet, ces pollutions peuvent impacter la transparence des eaux littorales affectant ainsi le processus de photosynthèse nécessaire au maintien et au développement des espèces.</p> <p>Cette action vise à accompagner techniquement les ports dans la mise en œuvre des travaux et aménagements permettant de réduire les effets liés à l'activité portuaires sur les habitats et espèces du site Natura 2000. Un certain nombre de projets d'aménagement ont été identifiés lors des phases de concertation avec les acteurs</p>

portuaires :

- Le réaménagement de l'aire de carénage dédiée aux pêcheurs professionnels (Tino Rossi) qui dans sa configuration actuelle ne permet pas une utilisation optimale et entraîne des pratiques impactantes pour l'environnement (mise aux normes des eaux de ruissellement et des eaux usées, réalisation des infrastructures de mise en sécurité, ...)
- création de micro déchèteries portuaires adaptées à la gestion des déchets industriels, toxiques et dangereux liés à l'activité de la plaisance, de la pêche et du port de commerce ;
- installation d'équipements de collecte et de tri lorsque nécessaire ;
- collecte des eaux usées des navires, par installation de réseaux de pompage reliés au réseau d'épuration ;
- mise en œuvre de campagnes de récupération des déchets dans les structures portuaires ;
- mise aux normes des stations d'avitaillement ;
- tous autres travaux d'aménagements permettant la gestion des déchets solides ou liquides dans la zone portuaire.

Il s'agira d'accompagner les structures portuaires dans les étapes de réflexion et concertation liées à la mise en œuvre de chacun de ces projets d'aménagement : étude de faisabilité, étude d'impact, recherche de financements, mutualisation des moyens, etc.

Il est important de noter que cette action s'inscrit également dans le cadre des directives européennes DCE et DCSMM. A ce titre, le PAMM prévoit 2 mesures spécifiques sur cette thématique :

- M013-NAT2 : procéder au recensement des aires des carénages des ports de plaisance, inciter à la délimitation et à la mutualisation des aires de carénages et favoriser la suppression des rejets de contaminants
- M017-NAT1b : Améliorer la prévention et le gestion des déchets (déchets d'exploitation des navires, macrodéchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce.

Engagements rémunérés

- Etudes avant-projets, études de faisabilité des aménagements ;
- Travaux selon les types d'aménagement.

Engagements non rémunérés

- Mise en œuvre de la concertation ;
- Elaboration et dépôt des dossiers administratifs et réglementaires.

DISPOSITIFS ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dispositif administratif	Mission d'animation
En charge de la mise en œuvre de l'action	- Gestionnaires des ports ; CAPA ; collectivités ; structure animatrice.
Financement potentiel	- Gestionnaires des ports, collectivités, CCI, fonds européens, Etat et agences d'état (Agence de l'eau et AFB)

CONTROLES

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu des échanges ; - Bilans et synthèses des études avant-projets ; - Planification et réalisations annuelles des aménagements ; - Finalisation des démarches environnementales engagées (labels).
---------------------------	--

SUIVI ET EVALUATION (NON INCLUS DANS LES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des acteurs portuaires ; - Réunions de concertation et de présentation des projets avec les usagers ; - Suivi d'avancement des études avant-projets ; - Suivi d'avancement des travaux ; - Suivi d'avancement des démarches environnementales.
Indicateurs	- Evolution de la qualité des eaux littorales ;

d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des pratiques ; - Perception des usagers ; - Etat de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
---------------------	--

ESTIMATION FINANCIERE : COUT D'INTERVENTION

Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des structures portuaires et des acteurs socio-économique pour le portage technique et financier des aménagements : temps animateur ; - Etudes avant-projet, études de faisabilité, études d'impact : prestations ; - Réalisation des aménagements : prestations.
----------------------------	--

III. Synthèse financière

Cette partie présente de façon synthétisée le cout prévisionnel (annuel et sur 5 ans) relatives à la gestion du site sous forme d'un tableau récapitulatif budgétaire (couts T.T.C). Une priorisation des actions a été effectuée afin de traduire l'importance de chacune d'elles et d'éclairer les choix des différents acteurs.

Type de mesure	Intitulé de la mesure	Priorité	Phasage					Cout total sur 5 ans
			N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Contrat Natura 2000	Enlèvement des corps morts illégaux	1	30 000€	<i>A définir selon les conclusions de l'étude</i>				30 000€
Contrat Natura 2000	Mise en place de ZMEL écologiques	1	100 000€ <i>(étude)</i>	<i>A définir selon l'étude 15 000/an sont à prévoir pour l'entretien</i>				100 000€
Contrat Natura 2000	Aménager les sites de plongée les plus fréquentés et les plus sensibles	1	20 000€ <i>(étude)</i>	<i>A définir selon l'étude 1 250/an sont à prévoir pour le stockage et l'entretien</i>				20 000€
Contrat Natura 2000	Récupération des engins de pêche perdus	1	30 000€ <i>(étude)</i>	<i>A définir selon les conclusions de l'étude</i>				30 000€
Contrat Natura 2000	Remplacement du balisage des plages par du balisage écologique	2	20 000€ <i>(étude)</i>	<i>A définir selon les conclusions de l'étude</i>				20 000€
Contrat Natura 2000	Mise en place de panneaux d'information	2	A définir selon les discussions avec les acteurs du territoire					
Contrat Natura 2000	Encadrement de la fréquentation de Mezzu Mare	2	A définir selon les conclusions de l'étude de fréquentation					
Contrat Natura	Gestion durable des	3		10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	40 000€

**Partie IV : Actions
préconisées et charte**

2000	nids de balbuzards pêcheurs à Capo di Feno et dans l'ensemble du golfe			(entretien et suivi)	(entretien et suivi)	(entretien et suivi)	(entretien et suivi)	
Etudes et suivis scientifiques	Suivi de l'état de conservation de l'herbier de posidonies	1	16 000€ (2 sites)		4 000€ (2 sites)		4 000€ (2 sites)	24 000€
Etudes et suivis scientifiques	Suivi de l'état de conservation de l'habitat « récif »	1	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>
Etudes et suivis scientifiques	Caractérisation des usages et suivi de la fréquentation sur le site Natura 2000	1	1 500 (survol aérien)	50 000€ (étude)				51 500€
Etudes et suivis scientifiques	Etude de dératization durable sur l'archipel des Sanguinaires	1	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	
Etudes et suivis scientifiques	Suivi des d'oiseaux nicheurs et recherche de nidification d'autres espèces	1	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	
Etudes et suivis scientifiques	Suivi des interactions entre les activités de pêche professionnelle et l'aquaculture et les espèces marines : grand dauphin et tortue caouanne. Recherche de mesures pour en limiter les impacts	2	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	

**Partie IV : Actions
préconisées et charte**

Etudes et suivis scientifiques	Expertise de mortalité accidentelle d'oiseaux marins par la pêche professionnelle et l'aquaculture. Recherche de mesures pour en limiter les impacts	2	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	
Etudes et suivis scientifiques	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat « sables fins bien calibrés »	2	6 000€/site		2 000/site		2 000€/site	10 000€/site
Mission d'animation	Animation du site Natura 2000	1	Ce budget est à définir par la structure animatrice					
Mission d'animation	Réalisation d'un tableau de bord des actions	1	Temps animateur					
Mission d'animation	Renforcer la collaboration entre acteur et animateur pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets (aménagement, urbanisme, environnemental)	1	Temps animateur					
Mission d'animation	Mise en place d'une Veille active et participation aux réseaux de suivis et	1	Temps animateur					

**Partie IV : Actions
préconisées et charte**

	études sur la qualité des eaux littorales patrouille Natura 2000							
Mission d'animation	Réflexion sur des actions à engager à court et moyen terme afin de limiter les impacts des activités aquacoles	1	Temps animateur <i>(le cout des actions qui seront préconisées afin de limiter les impacts de l'activité devra être précisé)</i>					
Mission d'animation	Mobilisation des associations, des pêcheurs et des plaisanciers pour le ramassage des déchets en mer	1	Temps animateur					
Mission d'animation	Réflexion autour d'actions de conservation à engager répondant aux objectifs de l'ASR et de l'opération grand site Parata-Sanguinaires	1	Temps animateur <i>(le cout des actions qui seront préconisées afin de limiter les impacts de l'activité devra être précisé)</i>					
Mission d'animation	Mise en place de la patrouille nautique	2	Temps animateur <i>Le cout de la patrouille est à définir)</i>					
Mission d'animation	Création d'un site internet et d'une application smartphone	2	-	6 200€	-	-	-	6 200€
Mission d'animation	Création d'un sentier sous-marin	2	Temps animateur					
Mission	Communication et	2	Temps animateur					

**Partie IV : Actions
préconisées et charte**

d'animation	sensibilisation sur la présence du grand dauphin et de la tortue caouanne			
Mission d'animation	Encourager les navires fréquentant la zone à s'équiper du système REPCET	2		Temps animateur
Mission d'animation	Création et coordination du réseau sentinelles	2		Temps animateur
Mission d'animation	Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin de limiter les captures accidentelles de goélands d'Audouin, de cormorans huppés et d'autres oiseaux marins	2		Temps animateur
Mission d'animation	Création d'une aire marine éducative	2		Temps animateur
Mission d'animation	Accompagner les structures portuaires vers une démarche écologique	3		Temps animateur

IV. Charte Natura 2000 : Engagements et recommandations d'ordre général sur le milieu marin

Engagements généraux

D'une manière générale, sur l'ensemble du secteur Natura 2000 « Golfe d'Ajaccio », je m'engage à :

- Me conformer aux mesures de gestion et recommandations établies dans le cadre du document d'objectifs et plus particulièrement au respect de l'ensemble des habitats naturels en adoptant des principes écocitoyens
- Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le secteur Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet soit compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du document d'objectif du site Natura 2000
- Collaborer autant que possible et dans la mesure de mes moyens, à l'atteinte des objectifs de gestion du secteur Natura 2000 (exemples : sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macro déchets, etc)
- Exercer mon activité en favorisant la cohabitation avec les autres usagers du milieu marin qu'ils soient professionnels ou amateurs
- Veiller à jeter mes déchets dans des conteneurs prévus à cet effet (poubelles, eaux noires, etc)
- Ne pas introduire, disséminer ou rejeter des espèces exotiques envahissantes
- Prendre connaissance de la liste des espèces protégées
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000, en devenant un observateur actif en partenariat avec la structure animatrice (exemples : signaler l'observation d'espèces rares, inhabituelles ou invasives, avertir en cas de pollution marine, informer en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et de tortues échoués ou morts, signaler les engins de pêche perdus, etc)

Recommandations générales

- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats ou espèces d'intérêts communautaires présents sur le site Natura 2000
- Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin, ainsi que de l'existence de la charte Natura 2000
- Informer le personnel et les passagers ayant accès au site, sur la démarche Natura 2000 et la grande sensibilité du milieu et des paysages du secteur
- Faire une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pour les manifestations
- Favoriser la conservation du patrimoine historique et du petit patrimoine bâti potentiellement favorable à la faune



Partie V. Evaluation des incidences Natura 2000

Crédits photographiques : © CARTHAM

Tous les documents de planification, projets, programmes, manifestations ou interventions susceptibles d'affecter de manière notable les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 du golfe d'Ajaccio doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000. Ce dispositif résulte de la transposition de la directive « Habitat, Faune, Flore » et existe en droit français depuis 2001 (article L.414-4 et R.414-19 à 26 du code de l'Environnement).

L'évaluation des incidences a pour objectif de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs à long terme des sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio qui sont définis dans le DOCOB. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un ou plusieurs effets négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude.

Le code de l'Environnement prévoit que les programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis dans la charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

La loi 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale, et notamment l'article 13 codifié à l'article L.414-4 du code de l'Environnement, a établi un système de listes nationales et locales visant à encadrer les champs d'application des projets et plans soumis à évaluation des incidences.

Le Décret N°2010-365, dit « Décret 1 », fixe cette liste nationale des 29 catégories de plans et projets soumis à évaluation des incidences (annexe 1). Ce décret a été complété par l'arrêté préfectoral N°108/2011 qui définit la liste locale « Mer » pour la façade maritime méditerranéenne, dit « liste locale 1 ». Le second décret N°2011-966, dit « Décret 2 », constitue la liste nationale de référence pour l'élaboration des « listes locales 2 ». Ces « listes locales 2 » désigneront parmi les projets actuellement non encadrés administrativement ceux qui seront soumis au nouveau régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, sélectionnés dans la liste nationale de référence du « Décret 2 ».

Ce système de listes est en outre complété par une clause dite « de sauvegarde » ou « filet » (L.414-4 IV bis du code de l'Environnement) qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plans, projets ou manifestation qui ne figurait pas sur une liste, mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs à long terme d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Le recours à ce dispositif « filet » revêt un caractère exceptionnel, et l'autorité administrative doit justifier et argumenter sa décision de soumettre ces activités à évaluation des incidences.

En résumé :

Tous projets ou manifestations recensés dans la liste nationale ou les listes locales comme potentiellement impactant sur un site Natura 2000 ou à proximité doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Plusieurs principes président à la réalisation d'une évaluation des incidences :

- L'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge ;
- L'évaluation des incidences cible uniquement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concernés ;
- L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et à l'existence ou non d'incidences potentielles du projet sur ce(s) site(s) ;
- L'évaluation a pour objectif de déterminer si le projet aura un impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- S'il y a un impact significatif, l'autorité décisionnaire doit enfin s'opposer au projet, sauf s'il présente un intérêt public majeur, qu'aucune autre alternative n'est possible et que le porteur de projet s'engage à la mise en œuvre des mesures compensatoires ;
- Les activités réalisées dans le cadre de contrat ou de charte Natura 2000 (volets « engagements spécifiques à une activité ») sont dispensés d'évaluation des incidences ;
- Le recours à un bureau d'étude pour mener l'évaluation n'est pas obligatoire.

A noter :

- Lorsque l'absence d'impact significatif d'une activité semble manifeste, le dossier d'évaluation des incidences peut se faire via un formulaire d'évaluation simplifiée, disponible auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département concerné.
- Lorsque la conclusion d'impact significatif n'est pas évidente, cela requiert une évaluation des incidences complète.

Le dossier d'évaluation des incidences doit comporter les éléments suivants :

❖ **Localisation et description du plan ou projet**

- Description du projet ou de l'activité ;
- Une carte situant le projet ou l'activité par rapport au périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés ;
- Pour une activité ou une opération localisée à l'intérieur du périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000, un plan de situation détaillé (localisation des aménagements).

❖ **Evaluation préliminaire**

Un exposé sommaire mais argumenté des incidences des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 concernés.

S'il peut être démontré à ce stade que le projet n'aura pas d'incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée, sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente. Le dossier d'évaluation des incidences sera composé des rubriques 1 et 2. Le dossier est dit « simplifié ».

Par contre, si à ce stade, l'activité est susceptible d'affecter un site, il faudra compléter ce dossier avec une analyse plus approfondie.

❖ **Analyse des incidences**

S'il apparaît, en réalisant cette évaluation préliminaire qu'il existe une probabilité d'incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le dossier doit être complété par une analyse des différents effets du projet sur le ou les sites : effets permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par le projet de projet.

Si à ce stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs à long terme du ou des sites concernés, l'évaluation est achevée, sous réserve de la validation de l'autorité administrative compétente.

❖ **Mesures de suppression et de réduction des incidences**

Si un doute persiste sur l'absence d'atteinte aux objectifs à long terme, il convient d'intégrer les mesures de corrections pour supprimer ou atténuer les effets du projet. Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres : réduction de l'envergure du projet, précaution pendant la phase de travaux, techniques alternatives, *etc.*

Si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs à long terme d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation est achevée, sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente.

❖ **En cas de procédure dérogatoire (L.414-VII du code de l'Environnement)**

Dans le cas où les mesures de suppression et de réduction ne permettraient pas d'effacer l'effet significatif, le porteur de projet doit joindre à son dossier :

- Une analyse des solutions alternatives à celle retenue et les raisons pour lesquelles elles ne peuvent être mises en œuvre ;
- Un argumentaire permettant de démontrer les raisons impératives d'intérêt public majeur conduisant à la nécessité d'adopter le projet ;
- La proposition des mesures qui permettront de compenser les atteintes significatives aux objectifs à long terme des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 du golfe d'Ajaccio, en tant que document public, sera mis à disposition pur faciliter la réalisation de dossiers d'évaluation des

incidences. La structure animatrice peut également être contactée dans le but de transmettre des données naturalistes pertinentes et nécessaires à la rédaction de l'étude.



Partie VI. Bibliographie

Crédits photographiques : © CARTHAM

Andromède Océanologie et Stareso., 2012. Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 « Golfe d’Ajaccio » FR9402017 – année 2010-2011. Contrat Andromède Océanologie et Stareso/Agence des Aires Marines Protégées. 424p.

Barralon E., Pergent-Martini C., Pergent G., 2017. Suivi du changement climatique le long du littoral de la Corse : Le réseau T-CorseNet. Contrat Office de l’Environnement de la Corse et GIS Posidonie Centre Corse, GIS Posidonie Publ., Corte : 1-84.

MADEC P., BERNARD G., STERCKEMAN A., RETALI H., RECORBET B., SANTELLI J-F., 2017. *Document d’Objectifs Natura 2000 – Sites FR9402017 Golfe d’Ajaccio et FR9410096 Iles Sanguinaires et Golfe d’Ajaccio – Tome 1 : Etat des lieux, analyse écologique & Enjeux et objectifs de conservation.* Agence Française de la Biodiversité, Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien, Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement région Corse, Préfecture Maritime de Méditerranée. 146p.

Valette-Sansevin A., Alami S., Bonacorsi M., Damier E., Pergent G., Pergent-Martini C., 2015. Continuous mapping of the main habitats of the Corsican littoral. In *“Proceedings of the Twelfth International Conference on the Mediterranean Coastal Environment - MEDCOAST 2015”*, 06 – 10 October 2015, Varna, Bulgaria, Ozhan E. edit., MEDCOAST Mediterranean Coastal Foundation, Dalyan, Mugla, Turkey, 1: 263-269.

Annexes

Annexe 1 : Tableau de bord des sites Natura 2000 en mer du golfe d'Ajaccio

Au fil des années, le site évolue ainsi que son contexte. Ces évolutions peuvent entraîner l'apparition de nouvelles problématiques. Par conséquent, les évaluations périodiques permettent de formaliser un point d'étape et de définir de nouvelles perspectives de travail.

Le tableau de bord constitue un outil de travail pertinent permettant dans un premier temps de vérifier la mise en œuvre du programme d'action prévu dans le tome 2 du DOCOB.

A terme, le tableau de bord sera un outil d'évaluation et de pilotage pour la gestion des sites Natura 2000 et il intègre ainsi deux niveaux :

- Evaluer l'efficacité du programme d'actions à l'échelle locale.
- Evaluer la pertinence du réseau d'AMP à l'échelle de la façade.

Des ajustements concernant les attendus (amélioration des connaissances et des états de conservation des habitats et des espèces). Les indicateurs et les métriques peuvent également évoluer ou ajuster selon les évolutions du site.

De plus, la transversalité géométrique ou thématique entre sites ou entre réseaux aura sans doute permis de dégager des indicateurs communs et comparable, ou d'affiner des seuils d'interprétation des métriques.

Enjeu: Herbier de posidonies	Objectif à long terme: maintenir le bon état de conservation des laminaires				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
Maintien dans un bon état de conservation		Etat de conservation et dynamique évolutive de l'habitat herbier de posidonies	limites supérieurs et inférieurs		
			vitalité		
			densité		
			Recouvrement		
			Déchaussement		
			Compacité de la matre		
Pourcentage de matre morte					
Objectifs opérationnels à moyen/court terme					Suivi des actions
Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		
Les herbiers de posidonies sont globalement bien conservés (état de conservation B/C moyen à bon). On peut les retrouver jusqu'à 39m de profondeur dans certains secteurs. Toutefois, il présente					

ds états de conservation variable selon leur localisation et les pressions anthropiques qu'ils subissent	Artificialisation du littoral	Améliorer l'état de conservation de l'herbier de posidonies	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux Natura 2000	Enlèvement des corps morts illégaux	<i>*Nombre de secteurs identifiés</i> <i>*estimation du nombre de corps morts à retirer</i> <i>*nombre d'actions de communication et de sensibilisation</i>
	Fréquentation au mouillage	Réduire les pressions et répondre efficacement à la fréquentation	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances	Mise en place de zones de mouillage	<i>*Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement</i> <i>*indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation</i> <i>*indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage</i>
				Enlèvement des filets de pêche perdus	<i>*Réunion et échange effectués avec les pêcheurs, les plongeurs et la structure animatrice</i> <i>*nombre d'engins perdus observés</i> <i>*nombre de signalisation de perte d'engins de pêche effectuées par les pêcheurs pro et loisirs et plongeurs</i>

	Pratique de la pêche à proximité d'un herbier de posidonies (perte de filets)	Améliorer les connaissances	Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques	Remplacement du balisage des plages par du balisage écologique	<i>*Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement</i> <i>*Indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage</i>
				Aménager les sites de plongée les plus sensibles et les plus fréquentés	<i>*Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement</i> <i>*indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation</i> <i>*indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage</i>
	Dragage et rejets de dragage		Informé, sensibiliser, communiquer	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat "herbier de posidonies"	<i>*Réunions des groupes d'experts</i> <i>*Indicateurs spécifiques à l'habitat</i>

	Rejets direct de nutriments par les cages aquacoles, système de fixation des cages			Réflexion sur des actions à engager à court et moyen terme afin de limiter les impacts des activités aquacoles	<i>*scénarios de gestion</i> <i>*actions de gestion mises en place</i> <i>*suivi des groupes de travail</i> <i>*suivi des études complémentaires</i> <i>*suivi des actions de gestion mises en place</i>
	Mise en place annuelle du balisage des plages			Actions de communication : site internet, application smartphone, film, panneaux d'information	<i>*nb de panneaux conçus</i> <i>*perception de la mesure par les usagers</i>
				Veille active et participation aux réseaux de suivis et études sur la qualité des eaux littorales / veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets	<i>*Echange et implication de l'animateur dans les différents groupes de travail et les différents réseaux de suivi</i>

Enjeu: Récifs (1170)	Objectif à long terme: maintenir le bon état de conservation				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
Maintien dans un bon état de conservation		Etat de conservation de l'habitat élémentaire "Coralligène"	Richesses spécifiques, abondance	Surface	
		Etat de conservation de l'habitat élémentaire "roche infralittoral à algues photophiles"			
		Etat de conservation des roches médiolittorales inférieures et supérieures			
Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions	
Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations		

	Présence d'espèces invasives	Meilleure connaissance des enjeux natura 2000	Sensibiliser, informer, communiquer	La plupart des missions d'animation	Evolution des comportements et des pratiques des usagers
				Veille active et participation aux réseaux de suivi et études sur la qualité des eaux littorales	
	Connaissance incomplète des zones à faune fixée (échinodermes et faune dressée (type gorgones))	Une meilleure connaissance de la répartition des zones à faune fixée	Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissance	Suivi de l'état de conservation de l'habitat "Récifs"	Etat de conservation et dynamique évolutive de l'habitat "Récifs"
		Meilleure connaissance de la dynamique de l'habitat vis-à-vis des activités anthropiques et du changement climatique			

	Pressions physiques : - abrasion (arrachage, raclage par action mécanique) - étouffement (dépôt)	Réduire les pressions physiques sur cet habitat	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatible avec les enjeux du site Natura 2000	Mise en place de zone de mouillage	Présence de mouillages illégaux dans la zone aménagée
				Aménager les sites de plongée les plus sensibles et les plus fréquentés	taux d'occupation des zones aménagées

Enjeu: Grottes marines	Objectif à long terme: maintenir le bon état de conservation				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
Maintien dans un bon état de conservation		Etat de conservation des grottes médiolittorales	Richesse spécifique, abondance,		
		Etat de conservation des grottes semi obscures			
L'état de conservation des grottes sous-marines sur le site a été jugé bon. Les principaux signes de dégradation sont liés à la présence de filets et palangres perdus échoués, ainsi des débris de gorgones et de corail	Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	

	Fréquentation par les pêcheurs et les plongeurs	Réduire les pressions liées à différentes activités	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000	Aménager les sites de plongée les plus sensibles et les plus fréquentés	<i>*Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement</i> <i>*indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation</i> <i>*indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage</i>
	Prélèvement du corail rouge		Informé, sensibiliser et communiquer	Enlèvements des filets de pêche perdus	<i>*Réunion et échange effectués avec les pêcheurs pro, les pêcheurs plaisanciers, les plongeurs et la structure animatrice</i> <i>*nombre d'engins perdus observés</i> <i>*nombre de signalisation de perte d'engins de pêche effectuées par les pêcheurs pro et loisirs et plongeurs</i>

	Perte d'engins de pêche		Maintenir la démarche de concertation initiée avec les acteurs	actions de communication et de sensibilisation : site internet, applications smartphone, film	<i>*nb de panneaux conçus</i> <i>*perception de la mesure par les usagers</i>
--	-------------------------	--	--	---	--

Enjeu: Banc de sable à faible couverture permanente d'eau marine	Objectif à long terme: maintenir le bon état de conservation des bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine			Protocoles/techniques de suivi
	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
L'état de conservation des sables fins de haut niveau et des sables fins bien calibrés dépend essentiellement des conditions physico-chimiques du milieu, tels que la dynamique sédimentaire et les apports telluriques, mais également des facteurs	État souhaité	Structure et fonctions des sables	granulométrie richesse spécifique, abondance,	
		Etat de conservation et dynamique évolutive des sables bien calibrés		

anthropiques tels que la fréquentation, les apports de polluants et les aménagements littoraux.	Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	
	Fréquentation (piétinement, pollutions organiques)	Améliorer l'état de conservation des bancs de sable à faible couverture permanente	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000	Enlèvement des corps morts illégaux	<i>*Nombre de secteurs identifiés</i> <i>*estimation du nombre de corps morts à retirer</i> <i>*nombre d'actions de communication et de sensibilisation</i>
Nettoyage mécaniques des plages	Réduire les pressions et répondre efficacement à la fréquentation	Mise en place de zones de mouillage		<i>*Suivi des travaux : contrôle de la conformité des réalisations, avec photographie avant et après l'installation de l'aménagement</i> <i>*indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la fréquentation</i> <i>*indicateurs de durabilité et du niveau d'entretien des dispositifs de mouillage</i>	

	Mise en place annuelle du balisage des plages		Améliorer et poursuivre l'acquisition de connaissances	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'habitat "Sables fin bien calibrés"	<i>*Réunions des groupes d'experts</i> <i>*Indicateurs spécifiques à l'habitat</i>
	Fréquentation des navires au mouillage	Réduire les pollutions	Suivre la qualité générale des eaux littorales et prévenir des pollutions telluriques	Réflexion sur des actions à engager à court et moyen terme afin de limiter les impacts des activités aquacoles	<i>*scénarios de gestion</i> <i>*actions de gestion mises en place</i> <i>*suivi des groupes de travail</i> <i>*suivi des études complémentaires</i> <i>*suivi des actions de gestion mises en place</i>
				Veille active et participation aux réseaux de suivis et études sur la qualité des eaux littorales / veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents projets	<i>*Echange et implication de l'animateur dans les différents groupes de travail et les différents réseaux de suivi</i>
	pollutions telluriques, portuaires, ...	Améliorer les connaissances sur cet habitat	Informé, sensibiliser, communiquer	Actions de communication : site internet, application smartphone, film, panneaux d'information	<i>*nb de panneaux conçus</i> <i>*perception de la mesure par les usagers</i>

Enjeu: Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Objectif à long terme: maintenir le bon état de conservation				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
Maintien dans un bon état de conservation.		Etat de conservation de l'habitat générique "Sables Médiolittoraux"	Présence et gestion des banquettes de posidonies		
		Etat de conservation de l'habitat générique "Sédiments détritiques médiolittoraux"	Présence de macrodéchets		
L'état de conservation de l'habitat "replats boueux ou sableux exondés à marée basse" a été jugé bon à l'issu de l'inventaire CARTHAM.	Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	

	Fréquentation (piétinement)	Réduire les impacts liés à la fréquentation des plages	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site	Actions de communication et de sensibilisation : film, application smartphone, ...	
	Nettoyage mécanique des plages	limiter le nettoyage mécanique des plages et favoriser un nettoyage manuel	Lutter contre les macro déchets	Mise en place de panneaux d'information	
			Informé, sensibiliser, communiquer	Veille active et participation aux réseaux de suivis et études sur la qualité des eaux littorales	

Enjeu: Grand dauphin	Objectif à long terme: maintien des conditions d'accueil favorables				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
Maintien de l'accessibilité au site pour le grand dauphin (déplacements/transit)		Niveau de fréquentation du site	Collisions/blessures/captures	observations	
	taux de fréquentation du site		Signalisation		
La population semble dans une dynamique stable. L'état de conservation semble Bon. Les habitats propices à l'espèce sont bien représentés et en bon état de conservation.	Objectifs opérationnels à moyen/court terme				Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	
	Trafic maritime : navigation (ferries, fret), les sports et loisirs de mer (plaisance, manifestations nautiques et sportives, motonautisme,...)		Informer, sensibiliser, communiquer	Encourager les navires fréquentant la zone à s'équiper du système REPCET	Nombre de collisions
			Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances	Communication et sensibilisation sur la présence du grand dauphin	Evolution des comportements et des pratiques des usagers

	Pêche professionnelle / aquaculture		Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000	Suivi des interactions entre les activités de pêche professionnelle et les espèces marines	Nombre d'interactions constatées
--	--	--	---	---	-------------------------------------

Enjeu: Tortue caouanne	Objectif à long terme: Maintien des conditions d'accueil favorables				Protocoles/techniques de suivi
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques	
La population semble dans une dynamique stable. L'état de conservation semble bon. Les habitats propices à l'espèce sont bien représentés et en bon état de conservation.		Maintien de l'accessibilité au site pour la tortue caouanne (déplacements/transit)	Niveau de fréquentation du site	Collisions / blessures / captures	Observations
	taux de fréquentation du site			Signalisations	
Objectifs opérationnels à moyen/court terme					Suivi des actions
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations	
	Trafic maritime : navigation (ferries, fret), les sports et loisirs nautiques (plaisance, manifestations nautiques et sportives, motonautisme, ...)		Informier, sensibiliser, communiquer	Encourager les navires fréquentant la zone à s'équiper du système REPCET	Nombre de collisions
	Fréquentation des plages		Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances	Communication et sensibilisation sur la présence de la tortue caouanne	évolution des comportements et des pratiques des usagers

	Pêche et aquaculture		Accompagner une gestion durable des usages et activités compatibles avec les enjeux du site Natura 2000	Suivi des interactions entre les activités de pêche et aquaculture avec les espèces marines	Nombre d'interactions constatées
--	----------------------	--	---	---	----------------------------------

Enjeu: Oiseaux nicheurs	Objectif à long terme: Maintien des habitats favorables			
	État souhaité	Niveau(x) d'exigence	Indicateur d'état	Métriques
Maintien des habitats favorables		Population d'oiseaux à enjeux fort ou très fort fréquentant le site	Evolution des effectifs reproducteurs des espèces à enjeu fort et très fort	Nombre de poussins à l'envol / nombre de couples
ENJEU très fort (Cormoran huppé de Desmarest, Goéland d'Audouin, puffin yelkouan, sarcelle d'été) / fort (sterne caugek) / moyen (balbuzard pêcheur, faucon pèlerin, fauvette sarde, goéland)	Objectifs opérationnels à moyen/court terme			
	Facteurs d'influence	Niveaux d'exigence	Objectifs opérationnels	Actions/Opérations
	pollutions (chimiques, bioaccumulation, déchets, ...)	Niveau de pollution ne remettant pas en cause l'état sanitaire des populations d'oiseaux dans et à proximité du site	Lutter contre les macrodéchets	Actions de communication et de sensibilisation : film, application smartphone, ...
				Mobilisation des pêcheurs, des plaisanciers et des associations pour le ramassage des déchets

leucopnée, mouette mélanocéphale, puffin cendré)	Captures accidentelles par des engins de pêche	Réduire les captures accidentelles	Accompagner une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux du site	Expertise de mortalités accidentelles d'oiseaux marins par la pêche professionnelle et l'aquaculture. Recherche de mesures pour en limiter les impacts
	Fréquentation (dérangement, destruction de l'habitat)	Niveau minimal de dérangement dans et à proximité des sites de reproduction et d'alimentation	Informer, sensibiliser, communiquer	Sensibiliser les pêcheurs amateurs afin de limiter les captures accidentelles de goélands d'Audouin, de cormorans huppés et d'autres oiseaux marins
				Gestion durable des nids de balbuzards pêcheurs de Capo di Feno et dans l'ensemble du golfe
	modification de la ressource alimentaire / compétition trophique / espèces terrestres (rats)	Niveau compétition trophique ne remettant pas en cause l'état de conservation des populations d'oiseaux	Améliorer et poursuivre l'acquisition des connaissances	Dératisation durable de l'archipel des Sanguinaires
				Suivi des oiseaux nicheurs et recherche de nidification de nouvelles espèces

		dans et à proximité du site.		
--	--	------------------------------------	--	--

